

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

**Réunion
du
20 juin 2022**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du lundi 20 juin 2022

Délibérations

**(La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de
Monsieur Frédéric BIERRY
Président du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace).**

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
STRAUMANN Eric donne procuration à KLINKERT Brigitte

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. CLAUSS procède à l'appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin. Si vous m’y autorisez, je vous proposerai de démarrer notre séance plénière par une minute de silence en mémoire de Jean-Michel FETSCH, qui a été Conseiller général puis Conseiller départemental de 1994 à 2015. Jean-Michel est décédé il y a quelques jours. C’était un homme qui était attaché à la fois à son territoire d’Alsace du Nord, très investi dans le monde associatif, engagé pour son territoire et ses concitoyens. Il a été très impliqué au Port Autonome de Strasbourg et dans la lutte antimoustique en tant que Président du Syndicat de lutte antimoustique du Bas-Rhin. Il était aussi très attentif et investi sur les enjeux économiques de son territoire. Il a été membre puis Président de la Commission d’appels d’offres au Conseil général du Bas-Rhin et, ensuite, au Conseil départemental du Bas-Rhin. Il a assumé cette fonction avec un engagement reconnu. Il a aussi présidé la SIBA, Société Immobilière du Bas-Rhin pendant de longues années. C’était avant tout un homme de dossiers, un homme de caractère, de territoires et de terroirs. Si vous le voulez bien, je vous demanderai d’observer une minute de silence en sa mémoire.

Les élus observent une minute de silence.

Je vous remercie.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Mesdames les conseillères d’Alsace, Messieurs les conseillers d’Alsace, chers amis, Mesdames et Messieurs de la presse, chers collaborateurs de la Collectivité,

Permettez-moi, tout d’abord, dans le contexte de ces toutes dernières élections législatives que nous venons de vivre, de saluer l’engagement de nos collègues qui n’ont pas hésité à se présenter aux suffrages de leurs concitoyens. Nous savons tous ici combien de courage, d’énergie et d’intelligence du cœur et de l’esprit il faut réunir pour être en capacité de présenter aux électeurs ses idées, son projet, dans la période trouble que traverse notre pays. Merci pour cela, chers amis. Merci pour le travail accompli par ceux qui ont beaucoup fait pour l’Alsace à l’Assemblée ou qui étaient candidats pour la première fois et qu’un vote défavorable a contraint à renoncer. Merci Philippe, merci Yves, merci Thomas.

De la même façon, mes remerciements et nos félicitations s’adressent pour leur élection à Stéphanie, Brigitte, Charles, Raphaël et Bruno. L’Alsace sait pouvoir compter sur vous à l’Assemblée. J’inviterai d’ailleurs prochainement les quinze députés alsaciens nouvellement élus à échanger avec nous sur les grands dossiers alsaciens qui nous tiennent à cœur, notamment bien évidemment les enjeux institutionnels.

L’abstention a gagné une fois encore. C’est malheureusement, comme nous le savons, la grande gagnante des deux tours des législatives, et ceci singulièrement en Alsace où on est à peu près à 58 % d’abstention. Or l’abstention, c’est la tentation du repli. Elle est inquiétante parce qu’elle met directement en cause le contrat démocratique que symbolise le vote, contrat passé entre les citoyens et leurs représentants élus. Sa progression menace les principes mêmes de notre démocratie représentative. Le vote est le déterminant démocratique qui oblige l’élu à respecter le contrat de confiance républicain passé avec la majorité qui s’est retrouvée sur son nom, et bien au-delà de celle-ci avec l’ensemble des citoyens. Le vote, c’est ce qui soude notre société républicaine et démocratique. Voter, cela veut dire que la démocratie, ses valeurs, et la première d’entre elles, la liberté que nous partageons, sont plus importantes que ce qui nous divise. Alors même que l’Assemblée nationale est censée représenter les Français, seuls un peu moins de 50 %

des Français seront représentés. La démocratie représentative bat de l'aile. La pente est dangereuse pour nos institutions. La question est simple : quel modèle institutionnel faut-il pour créer une nouvelle adhésion républicaine au pays ?

Ces chiffres traduisent surtout une véritable crise de la représentativité, une authentique fracture démocratique entre une France qui s'implique et une France qui s'oublie politiquement. La crise institutionnelle, les limites de la V^e République, sont atteintes. Les deux tours des législatives révèlent que la moitié des Français considèrent ne pas être concernés par nos institutions. Pour eux, la politique n'est pas un levier et en capacité d'agir sur la société et sur leur quotidien. Comment peut-il en être autrement quand près de 50 % des Français ne lisent pas la presse, n'écoutent pas de JT, et sont donc sous-informés par pur choix personnel ? Comment peut-il en être autrement quand 70 % des jeunes de 25 à 34 ans, selon Ipsos, se sont abstenus au premier tour, et vraisemblablement à peu près autant au second ? Comment peut-il en être autrement quand une enquête Ipsos sur la perception de la campagne des législatives par les Français révèle que 49 % l'ont jugée inexistante, 36 % décevante et 15 % seulement intéressante ?

Pour la première fois de toute l'histoire de la V^e République, un Président nouvellement élu n'aura pas profité d'une dynamique électorale ou législative. L'état de grâce présidentiel est devenu, pour la première fois, un état d'urgence politique. Situation inédite : premier Président réélu hors période de cohabitation, qui n'aura qu'une majorité relative à sa disposition. Le Président n'aura donc pas les pleins pouvoirs pour gouverner, alors même que les gouvernements de coalition ne sont pas dans la culture politique de notre pays, comme ils le sont sérieusement outre-Rhin. La majorité présidentielle va être dans l'obligation d'élargir sa base. Elle va devoir démontrer véritablement avec son gouvernement une écoute et un dialogue sincère avec les parlementaires et tous les corps intermédiaires du pays qui se traduisent dans leur action politique. Notre Collectivité européenne d'Alsace fait partie de ces corps intermédiaires qui doivent être entendus et compris. Le serons-nous ?

Parce qu'au lendemain de ces élections, dans l'actuel contexte social et économique de notre pays, j'ai le sentiment que nous sommes entrés dans une période inquiétante par bien des aspects, une période placée sous le signe des interrogations et de l'incertitude. La première des interrogations est une vraie question pour l'avenir. Quelle sera, après ces législatives, la capacité de nos gouvernants à mener à bien les réformes nécessaires au pays dans le contexte politique où notre seule certitude est que 71 % des inscrits constituent un bloc d'opposition massive composée d'abstentionnistes, d'extrémistes de gauche et de droite, par définition radicaux et contestataires ? Interrogation aussi pour la vie des Français quant aux conséquences déléteres de la guerre en Ukraine sur celle-ci. En effet, les prix du carburant, de l'énergie, des produits de consommation courante, touchés par l'inflation, le pouvoir d'achat et l'activité économique de nos entreprises sont autant de sujets qui touchent ou toucheront encore plus nos concitoyens. Autant de sujets préoccupants qui, par rebond, vont impacter davantage leurs relations avec leurs élus et le monde politique en général.

Enfin, pour ce qui concerne plus directement la Collectivité européenne d'Alsace et l'attente claire des Alsaciens, nous nous assurerons qu'elle soit respectée. Les parlementaires alsaciens élus hier, dans leur grande majorité, ont pris un engagement dans ce sens. Je m'en réjouis. Ils accompagneront donc notre démarche pour une Alsace qui retrouve son statut de Région de plein droit. Plus largement, et dans les politiques publiques que nous assumons comme la protection de l'enfance, l'accompagnement du vieillissement et du handicap, ou l'insertion, il y a nécessité de retrouver pleinement le pouvoir d'agir en territoire. Et le pouvoir d'agir, ce sont des droits d'agir, des moyens d'agir et la maîtrise des moyens d'agir.

J'ai une foi profonde en une véritable réforme d'avenir qui apporte enfin une vraie décentralisation au pays. À ce titre, je suis impatient de savoir si le Conseil national de la

refondation annoncé par le Président est en capacité de concevoir une décentralisation repensée comme une contribution sérieuse au renouveau démocratique espéré. Il y a là une opportunité historique à ne pas manquer.

Aux interrogations précédentes répond la certitude que notre Collectivité européenne d'Alsace, ses élus et ses agents travaillent avec sérieux pour le bien commun, tirant le meilleur parti des moyens dont nous disposons. J'en veux pour preuve « le Tour des territoires d'Alsace » entrepris l'automne dernier, que nous venons de compléter, avec nos vice-présidents et vous-mêmes, avec les rencontres en territoires, en allant à nouveau sur le terrain des sept grands territoires de la Collectivité européenne d'Alsace à la rencontre des maires, des présidents d'intercommunalités, des municipalités, mais aussi de nos agents de la Collectivité européenne d'Alsace qui œuvrent en proximité au cœur des territoires.

L'occasion pour moi encore de saluer l'implication, la qualité du travail de nos agents, de nos équipes. Et je suis heureux qu'à travers nos démarches aujourd'hui et notre engagement, auprès d'ailleurs de l'ancien Premier ministre, nous ayons pu élargir le Ségur pour les métiers du lien, parce que les métiers du soin avaient été particulièrement touchés par la crise de la Covid, mais les métiers du lien qui représentent une part importante de nos agents n'avaient pas été reconnus à leur juste valeur. Je suis heureux qu'à travers nos démarches nous ayons permis de contribuer à leur revalorisation, et cette plénière va nous permettre de prendre des mesures fortes, fortes pour nos agents, fortes aussi pour tous les travailleurs sociaux qui sont en lien direct avec nos habitants. Ce sont 6 000 personnes en tout qui vont pouvoir bénéficier de notre engagement. Et c'est dans ce même esprit que nous contribuerons à travailler, au niveau national comme au niveau local, à la revalorisation des métiers du lien.

« Le Tour des territoires », les rencontres en territoires, sont deux moments privilégiés qui ont permis de faire de la politique à visage humain comme vous l'aimez, comme je l'aime. Cette politique à visage humain qui permet d'ébaucher l'avenir avec des projets concrets, qui permet de se parler sans a priori et de mieux se connaître. C'est cette politique à visage humain qui permet de se parler sans filtre et d'échanger sur les projets que nous pouvons contractualiser avec les maires, celle qui permet de prendre la bonne mesure de leurs attentes. Ce sont des moments privilégiés qui permettent de mettre en perspective les actions que nous pouvons conduire ensemble. J'ajoute que, point de départ structurant la stratégie d'accompagnement et de contractualisation des territoires, c'est bien la nouvelle et bonne organisation territoriale qu'il fallait à l'action de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est ce que « le Tour des territoires », les rencontres, ont permis de valider.

C'est à partir de notre organisation territoriale que l'action du service public alsacien se déploie. C'est à partir de notre organisation territoriale que les ressources humaines et financières très importantes que la Collectivité européenne d'Alsace engage directement ou indirectement, au quotidien comme pour les projets d'avenir, sont identifiées, ciblées, produites et, j'ajoute, mesurées. C'est aussi sur le socle de la concertation et de la co-construction que nous déployons l'accompagnement opérationnel des savoir-faire de la Collectivité européenne d'Alsace et ciblons les projets structurants les sept grands territoires.

Comme vous le savez, c'est avec les maires leurs conseils municipaux que vous, chers amis, conseillères et conseillers d'Alsace, co-construisez l'avenir de l'Alsace. Soyez remerciés, chers amis, pour votre engagement sans faille dans ce processus qui repose, comme nous le savons, sur votre implication personnelle. Elle est d'autant plus nécessaire qu'indispensable car c'est vous, élus des territoires, qui connaissez le mieux leurs besoins. C'est donc vous qui êtes en mesure de les qualifier avec pertinence en Commission territoriale. Votre engagement territorial prouve que les décisions partent du terrain, pas d'en haut. Vous incarnez l'action à visage humain de l'action politique de la Collectivité européenne d'Alsace, avec à vos côtés des compétences techniques des agents de notre

Collectivité. Soyez-en remerciés, les uns et les autres. La décentralisation territoriale à l'alsacienne, c'est ça. C'est avec vous et c'est bien concret.

Mais permettez-moi de revenir quelques instants sur l'esprit de notre contractualisation, qui est comme je viens de l'évoquer un maître mot de l'action publique de la Collectivité européenne d'Alsace. Et j'ajoute que ce n'est pas un vain mot. Je tiens à ce titre à mettre en relief le fait que, pour nous, contractualisation est synonyme de volontarisme, d'un véritable volontarisme. J'en veux pour preuve, et je crois que cela ne se sait pas assez, que notre Collectivité européenne d'Alsace est l'une des rares collectivités de France à poursuivre une authentique politique de contractualisation territoriale. Oui, malgré les énormes contraintes budgétaires auxquelles nous devons faire face, et là où d'autres ont renoncé, nous poursuivons la contractualisation, parce que nous tenons à ce lien avec le bloc local. C'est notre choix, c'est notre volonté de construire ensemble, d'entreprendre ensemble, d'une part là où les compétences de l'ingénierie territoriale de la Collectivité européenne d'Alsace, sur l'urbanisme, le foncier, l'habitat, l'eau, le développement économique, la montagne, le patrimoine, le tourisme, sont nécessaires pour aider les territoires, et d'autre part là où l'investissement collectif de la Collectivité européenne d'Alsace, avec les communes et les intercommunalités, est indispensable pour le mieux vivre de nos concitoyens. Le mieux vivre ensemble pour contribuer à des projets structurants voire innovants, c'est la solidarité de la Collectivité européenne d'Alsace avec les territoires, et c'est la raison d'être de la contractualisation à l'alsacienne.

Avec sa nouvelle stratégie, le dispositif global d'accompagnement et de contractualisation représente un budget de 400 millions d'euros. C'est un dispositif et un budget qui démontrent parfaitement que la Collectivité européenne d'Alsace est la Collectivité de la proximité, celle qui s'engage pour soutenir concrètement des projets qui ont à voir directement avec le cadre de vie et le quotidien, c'est-à-dire la vie des Alsaciens, jusqu'au cœur de leur territoire. Nous parlons là bien entendu de projets d'intérêt public, comme chacun le sait. Je tiens à souligner que ces projets d'intérêt public sont soutenus en toute équité territoriale, et comme pour toute relation partenariale équilibrée, ils font l'objet de contrats de territoires et exigent des procédures et des principes de fonctionnement clairs et partagés par toutes les parties prenantes, avec comme but légitime le respect des engagements pris, l'implication et la réciprocité. Avec l'ingénierie d'accompagnement et les contrats de territoire, la Collectivité européenne d'Alsace démontre, pour chaque projet auquel nous participons ou contribuons, que faire est mieux que dire.

Pour conclure, je vais me permettre de rappeler ce qui peut paraître comme une évidence. Les conseillers d'Alsace que nous sommes travaillons à la même échelle que les élus porteurs de projets, et cette échelle est la plus belle qui soit en politique, la plus exigeante aussi, la plus exposée certainement. Nous travaillons, élus porteurs de projets et nous conseillers d'Alsace, à hauteur d'hommes, pour le bien commun. C'est tout le sens et toute la noblesse de l'engagement politique des élus locaux ou territoriaux que nous sommes. Cet engagement, votre engagement, est j'en suis persuadé la meilleure réponse qui soit à apporter aux nombreuses interrogations que j'évoquais en préambule de mes propos. Même si la tâche est difficile et le chemin peuplé d'embûches, je suis convaincu, chers amis, que nous continuerons à œuvrer sans discontinuer, sans rêver mais avec sérieux et pragmatisme, sans idéologie ou dogmatisme pour le mieux-être des Alsaciens et l'avenir de l'Alsace. Je vous en suis reconnaissant. Nous formons une belle équipe d'Alsace. Je vous remercie.

Applaudissements.

Maintenant, on va passer la parole aux différents présidents de groupe. Monsieur KOBRYN, allez-y, je vous en prie.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. En ce lendemain d'élections législatives, permettez-moi de renouveler mes félicitations républicaines à nos

collègues élus ou réélus députés hier soir. Il est pour moi difficile d'en dire davantage tant la situation politique de notre pays est inédite. Inédite, mais tout à fait explicable par les choix et les errements d'Emmanuel MACRON.

La percée de l'extrême droite, d'abord, doit nous alerter. Après avoir été leur marchepied, après avoir emprunté leur vocabulaire, après avoir mis sur un même plan l'extrême droite au projet raciste et antisocial, et la gauche réunie incarnée par la Nouvelle union populaire écologique et sociale, après enfin avoir tant méprisé et trahi les gens, voilà le résultat : l'élection de 89 députés du Rassemblement national. Vous avez, Monsieur le Président, pris part à cette rhétorique, puisque vous avez, dès le soir du premier tour de la présidentielle mis dans le même sac Monsieur MÉLENCHON et Madame LE PEN. Entretenir la confusion du débat public, si c'est votre projet politique, n'a jamais permis de construire une société plus juste et plus apaisée.

Le renouveau de la gauche, ensuite. Les destructions climatique, sociale et démocratique ont été rigoureusement mises en œuvre pendant les cinq ans qui viennent de se terminer. La saison 2 qui s'annonçait était aussi prometteuse. On nous avait promis une fête des jardins en guise de bifurcation écologique, la retraite à 112 ans et le travail forcé pour les allocataires du rSa, mais aussi une énième réinvention de façades de la gouvernance du pays. Hier, les électeurs ont clairement sifflé la fin de la partie et ont signifié leur volonté d'agir pour construire un autre monde.

Et la Collectivité européenne d'Alsace dans tout ça ? Votre participation à cette campagne, Monsieur le Président, a consisté à vouloir réduire cette élection à un affrontement caricatural sur la question du périmètre de compétence de notre Collectivité. Si ce sujet a bien entendu son importance, je m'étonne que vous n'ayez pas plaidé pour avoir les moyens d'agir au quotidien pour la Collectivité que vous présidez, pour la protection de l'enfance, pour déployer une tarification solidaire dans les cantines, pour la réduction effective de la pauvreté en Alsace, pour la bifurcation écologique. Vous n'avez porté aucun de ces sujets auprès des candidates et des candidats.

Cela dit, quand on voit aujourd'hui le contenu de cette séance publique, on comprend mieux. Nombre de rapports vont en effet montrer à quel point vous vous détournez des missions historiques du Département, au premier rang desquelles figure la solidarité. À la place de cela, vous butinez à votre gré selon un agenda qui vous est propre, mais toujours en tournant le dos au mandat qui nous a été confié par les Alsaciens et les Alsaciennes.

Peut-être enfin que le coup porté hier à Emmanuel MACRON vous permettra, Monsieur le Président, de retrouver de la distance avec une pratique de pouvoir que vous avez parfois reproduite. Alors même que vous êtes personnellement engagé dans la démocratie d'implication, et nous ne manquerons pas de le saluer tout à l'heure, je ne comprends pas comment vous pouvez à l'inverse avoir, en partage avec Monsieur MACRON, la même méfiance pour la transparence de la vie publique. Votre volonté de maintenir le huis clos de la Commission permanente, votre relation opaque aux cabinets de conseil ou la méfiance envers votre opposition sont à ce titre parfaitement contradictoires et incompréhensibles.

En cette séance publique anniversaire de la première année de cette mandature, et en conclusion de mon propos et au nom du groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire, je formule le vœu que la CeA soit d'abord et avant tout au rendez-vous des solidarités et du climat pour le reste du mandat. C'est notre action concrète au quotidien qui sera le meilleur rempart à l'extrême droite. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Nicolas JANDER

M. JANDER – Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs. À mon tour de féliciter les cinq collègues de l'intergroupe majoritaire qui ont été élus voire réélus

députés hier. Je cite bien sûr Brigitte KLINKERT, Charles SITZENSTUHL, Bruno FUCHS, Stéphanie KOCHERT et Raphaël SCHELLENBERGER, qui seront des relais utiles à l'Assemblée nationale en plus de nos deux sénateurs (Laurence MULLER-BRONN et Sabine DREXLER), pour la défense de la Collectivité européenne d'Alsace.

La création de la Collectivité européenne d'Alsace est née du désir d'Alsace, théorisé par le Préfet MARX (ndlr : Jean-Luc MARX, préfet du Grand Est et du Bas-Rhin entre le 10 juillet 2017 et le 16 janvier 2020). Ce désir d'Alsace est un désir de proximité, de cohérence, le désir d'une action publique dans un ensemble à échelle humaine. Il s'agit là de notre boussole depuis le 2 janvier 2021, date de l'installation de notre Collectivité, car depuis nous avons eu une action forte et constante en faveur des territoires, afin de bâtir l'Alsace de demain. Une Alsace de la proximité, une Alsace cohérente et efficace au service de ses habitants. Alors oui, la CeA doit être un acteur de premier plan dans le quotidien de chacun, qu'on habite dans la vallée de Schirmeck, au centre-ville de Strasbourg, en Alsace bossue ou à Saint-Louis. Cette diversité de l'Alsace nous incite à prendre en compte les particularités de chaque territoire pour mieux respecter l'équilibre général qui nous unit et pour lutter contre les fractures économiques, sociales ou territoriales que nous connaissons.

Ainsi, pour donner corps à cette Collectivité de proximité et à ce service alsacien que nous appelons de nos vœux, nous avons créé sept territoires d'action et mis en place des directions territoriales. Aujourd'hui, nous allons encore plus loin. En effet, et comme l'a rappelé le Président, a contrario de nombreux autres départements, notre majorité a fait le choix politique volontariste et assumé de mettre en œuvre une politique de contractualisation et d'accompagnement des communes et des intercommunalités, et nous allons adopter aujourd'hui cette belle politique. Très concrètement, la Collectivité européenne d'Alsace sera aux côtés des intercommunalités et des communes, leviers et relais de proximité, pour répondre aux enjeux d'attractivité, de développement durable et de cohésion qu'elles rencontrent et qui sont parfois propres à chaque territoire alsacien. Autrement dit, en chiffres, la Collectivité européenne d'Alsace va investir plus de 400 millions d'euros en faveur des habitants et des territoires sur la période 2022-2025, à travers différents outils et fonds que ma collègue Isabelle DOLLINGER détaillera dans quelques instants.

Je pense que nous pouvons être collectivement fiers du travail effectué pour arriver à la création de cet outil d'accompagnement des territoires, et je remercie et félicite pour son implication bien sûr notre Président, mais également – je viens de la citer – Isabelle DOLLINGER, Marie-Paule LEHMANN, Francis KLEITZ. Sans oublier le travail de fond réalisé par les DDG et les services, avec l'appui de l'ADAUHR (Agence Départementale pour l'Aménagement et l'Urbanisme du Haut-Rhin) et de nos partenaires.

Nous le savons : nos communes doivent être soutenues et accompagnées dans leur développement et leur mutation ; elles sont en première ligne pour répondre aux attentes de nos concitoyens. Et la Collectivité européenne d'Alsace, par la voix de notre intergroupe majoritaire, sera le premier partenaire des collectivités locales d'Alsace, et j'ajoute, de notre tissu associatif, puisque nous soutenons également très activement nos associations via nos différentes politiques et via notamment le fonds de solidarité territoriale. Dans une époque marquée par le désintérêt pour la politique, il est de notre responsabilité de répondre concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes de nos habitants. C'est le défi que nous relevons ensemble aujourd'hui avec notre belle équipe d'Alsace. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – En l'absence de Philippe MEYER, Pierre BIHL.

M. BIHL – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je m'associe également aux

félicitations qui ont déjà été exprimées, félicitations aux collègues élus ou réélus, mais aussi à celles et ceux qui se sont engagés dans cette élection.

Je me permets, en l'absence de Philippe MEYER, Président du groupe majoritaire, de prendre la parole ce matin, afin de souligner l'intérêt stratégique des rapports qui seront présentés et notre satisfaction de pouvoir mettre en œuvre les mesures destinées à répondre aux légitimes attentes des Alsaciennes et des Alsaciens.

Je commencerai d'ailleurs mon intervention par une citation qui illustre parfaitement l'état d'esprit dans lequel nous, les élus de la majorité, avec nos agents de la Collectivité européenne d'Alsace, nous nous trouvons pour atteindre cet objectif. C'est une citation de Paul VALÉRY, qui nous rappelle que, « de tous les actes, le plus complet est celui de construire ». C'est vrai, construire, traduire en actions, en moyens humains et financiers une volonté, c'est sans aucun doute l'une des tâches les plus exigeantes, mais également les plus exaltantes qui revient à toutes celles et ceux qui se lancent dans l'accomplissement d'un projet. Les rapports à l'ordre du jour ce matin en sont la parfaite traduction, tant leur contenu et les perspectives qu'ils ouvrent confortent notre dessin, non seulement de redonner une lisibilité à l'Alsace, mais également de bâtir avec l'ensemble de la population, des forces vives de nos communes et des acteurs locaux, un destin commun.

Parmi les rapports emblématiques figurant à l'ordre du jour de cette séance, celui ayant trait à la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires constitue assurément un pilier essentiel de notre action en tant que premier partenaire des collectivités locales. Il traduit précisément en actes notre engagement en matière de cohésion et de solidarité territoriale, en mettant en place deux nouveaux outils d'entraide et de coopération : le fonds communal Alsace et le fonds d'attractivité Alsace, en complément, il faut le souligner aussi, des moyens déjà existants de soutien à l'investissement et du réseau d'ingénierie territoriale alsacien. Pas moins de 400 millions d'euros vont être investis sur la période de 2022 à 2025 par la Collectivité européenne d'Alsace à destination de l'ensemble des acteurs publics et associatifs afin de répondre aux défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, dont nous avons tous à faire face. En tant que Collectivité de toutes les proximités, nous sommes pleinement légitimes et investis dans cette démarche partenariale, bien sûr à l'échelle de l'Alsace, mais pas seulement. La dimension transfrontalière reste totalement intégrée et fondamentale. En soutenant des projets fédérateurs et structurants, c'est le meilleur moyen de renforcer le sentiment d'appartenir à une communauté de destin rhénane. Nous ne faillirons pas car notre détermination est totale et nos finances saines, car gérées avec rigueur et pragmatisme, des valeurs qui témoignent de notre volonté affirmée d'être toujours en capacité de répondre aux attentes de nos concitoyens, quelle que soit la situation économique, sociale et même sanitaire traversée.

Le compte administratif 2021 en fait la brillante démonstration, avec notamment des dépenses d'investissement, hors dépenses financières, qui ont été exécutées à hauteur de 86,7 % et l'absence de recours à l'emprunt au cours de l'exercice 2021. De la même manière, on retrouve dans la Décision budgétaire modificative n° 1 les mêmes exigences de proximité, de citoyenneté et d'efficacité, et sans anticiper sur ce que va nous annoncer notre collègue Lara MILLION, je mentionnerai plus particulièrement notre solidarité et notre soutien à l'égard des professionnels œuvrant dans le champ du social, qui se monte à 18,3 millions d'euros. Ces 14,1 millions d'euros font partie des dispositions de la loi Ségur prévoyant une revalorisation des métiers de l'action sociale, et 1,3 million d'euros pour l'application des mesures prévues dans le cadre de la loi pour la protection de l'enfance. La Collectivité européenne d'Alsace, de sa propre initiative, a souhaité revaloriser et harmoniser la rémunération du personnel, des services d'aide à domicile à l'échelle de l'Alsace, pour un total de 2,9 millions d'euros.

C'est un signal fort qui est donné à tous nos agents, pour leur témoigner notre gratitude pour tous les efforts fournis au quotidien, mais aussi et tout particulièrement lors de la crise sanitaire.

Le service public alsacien se construit. Si nous sommes sur la bonne voie aujourd'hui, c'est que depuis le début du processus notre conviction est faite pour que notre territoire dispose de toutes les ressources nécessaires pour satisfaire cet objectif partagé, conforter l'Alsace comme territoire d'excellence et de prospérité.

Je ne finirai pas mon propos sans rappeler à tous les donneurs de leçons en matière de démocratie que nous comptons bien faire l'Alsace avec l'ensemble des Alsaciens, sans parti pris. Pour y parvenir, nous ne lésinerons pas sur les moyens. Déjà en début d'année, nous avons pris l'initiative de les consulter sur la sortie ou non du Grand Est, et le succès était au rendez-vous. Aujourd'hui, il s'agit de mettre en œuvre un droit d'interpellation citoyenne, devant leur permettre justement de s'exprimer et de s'impliquer davantage dans les débats de la Collectivité. Je suis convaincu que cette proposition fera l'unanimité sur ces bancs ce matin. Nos territoires et leurs habitants attendent beaucoup de nous, et ils ont raison. La mission qu'ils nous ont confiée l'an passé est parfaitement claire : créer les conditions d'un développement futur optimal, tourné vers une action publique de proximité innovante et efficace, tout en respectant leur identité. C'est justement ce à quoi tous les élus du groupe majoritaire se sont engagés à faire et feront au cours de ce mandat. Merci de votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. Chers collègues, avant d'examiner les rapports, je viens d'apprendre – Pierre me le signalait à l'instant – qu'il y a eu le décès d'un autre conseiller général ce week-end. Il s'agit de Monsieur Étienne BANNWARTH, qui était Conseiller général du canton de Soultz de 1994 à 2013, et qui a été Vice-président du Conseil général du Haut-Rhin. C'est quelqu'un qui était très engagé dans la cause sociale, délégué syndical CGT aux MDPA durant tout son parcours professionnel, convaincu que le combat syndical n'a de sens que s'il y a une suite politique. Animé d'un réel idéal de justice sociale, il fut militant au Parti socialiste de 1964 à 1993, premier secrétaire de la section de Soultz. Ensuite il devint conseiller municipal et il a été conseiller général et conseiller régional. Je propose également une minute de silence.

Les élus observent une minute de silence.

Je vous remercie.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer à l'examen des rapports de notre séance plénière.

CD-2022-3-8-4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DU LUNDI 28 MARS 2022

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du lundi 28 mars 2022.

M. LE PRÉSIDENT – Le premier rapport, c'est bien sûr l'adoption du procès-verbal de la réunion du 28 mars dernier. Souhaitez-vous qu'il soit présenté ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous passons au rapport suivant : stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires. Souhaitez-vous qu'il soit présenté ? Oui, très bien. Il sera présenté.

Ensuite, nous continuons. Rapport sur l'appel à manifestation d'intérêt, investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité. Souhaitez-vous qu'il soit présenté ? Oui, très bien.

Rapport suivant : brigades vertes, stratégie de déploiement à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace. Oui, il sera présenté.

Rapport suivant : mission d'exploration pour la culture scientifique, technique et industrielle. Souhaitez-vous qu'il soit présenté ? Oui.

Rapport suivant, sur la dénivellation du PN 22 à Thann, engagement de la procédure de concertation au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Oui. Je vois un attachement profond à ce que ce rapport soit présenté.

Contrat de plan interrégional État-Région, massif des Vosges. Oui, il est retenu.

**CD-2022-3-2-2 - OPERATION SAINTE-CATHERINE 2022 PROPOSITION
D'EXTENSION DU DISPOSITIF A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE**

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Etend l'opération « Sainte-Catherine » à l'ensemble du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Valide le dispositif proposé, soit l'organisation d'une fête de l'arbre fruitier et du verger axée autour de 7 chantiers participatifs de création ou d'extension de vergers communaux (un par territoire alsacien), d'un jeu-concours ouvert à tous les alsaciens leur permettant de gagner un fruitier haute tige et d'animations sur ce thème en lien avec les structures locales,
- Prévoit une enveloppe budgétaire maximale de 21 000 € pour l'acquisition de 840 arbres fruitiers haute tige pour les chantiers participatifs de création ou d'extension de vergers communaux et le jeu-Concours de la Sainte Catherine, les crédits nécessaires étant imputés à l'opération P225O001-2557-21-2121-76.

M. LE PRÉSIDENT – Opération Sainte-Catherine : proposition d'extension du dispositif à l'ensemble du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Ça n'a pas l'air d'être le cas, donc je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, adopté.

Je pense au rapport suivant : convention de financement des études de projets et des travaux SNCF pour l'élargissement du pont-rail au droit de la RD 105 à Saint-Louis. Il sera présenté.

**CD-2022-3-7-2 - SIGNALISATION D'ANIMATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE
SUR L'A35 ET L'A36**

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré :

- Valide les thèmes qui figureront sur les panneaux d'animation touristique et culturelle sur les autoroutes A35 et A36, partie haut-rhinoise, selon la liste annexée à la présente délibération ;
- Décide de participer au financement de la création des panneaux d'animation culturelle et touristique sur l'A36 concédée à APRR à hauteur de 86 400 € TTC ; le versement se fera à réception de la facture d'APRR à l'issue des travaux ;
- Approuve la convention de partenariat, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et APRR et autorise le Président à la signer ; - Prélève les crédits correspondants sur l'imputation suivante : n° opération : P085O005 - chapitre : 23 - nature : 2315 - fonction : 843.

M. LE PRÉSIDENT – Signalisation d'animations touristiques et culturelles sur l'A35 et l'A36. Personne ne veut qu'il soit présenté ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté.

Rapport suivant : rocade ouest de Colmar, phase 2, validation des études avant-projet et convention financière. Est-ce que vous souhaitez qu'il soit présenté ? Oui, pardon, je ne vous avais pas vu.

Rapport suivant : rénovation thermique du collège Tomi Ungerer de Dettwiller, proposition d'approbation de l'avant-projet définitif présenté. Ok.

On passe à la partie économie et pouvoir d'achat. Rapport sur la proposition d'approbation des tarifs de la restauration en 2023 pour les collèges bas-rhinois et l'ensemble des agents techniques des collèges. Il est retenu.

Rapport suivant : aéroport de Strasbourg-Entzheim avant son compte courant d'actionnaire et contribution 2022 au financement de la baisse de la taxe d'aéroport. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Oui, il est retenu.

CD-2022-3-3-1 - PROPOSITION DE TARIFS DE NOUVELLES PRESTATIONS DU LABORATOIRE ALSACIEN D'ANALYSES ET CONVENTIONNEMENT PARTENERIAL ET TECHNIQUE AVEC LES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré :

- Approuve les nouveaux tarifs figurant à l'annexe 1 de la présente délibération, correspondants aux nouvelles prestations proposées par le Laboratoire Alsacien d'Analyses,
- Approuve les conventions de prestations de services jointes à la présente délibération, ainsi que leurs annexes, à conclure respectivement avec la Direction Départementale de la Protection des Populations du Bas-Rhin et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Protection des Populations du Haut-Rhin, jointes en annexe à la délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer.
- Approuve la convention jointe à la présente délibération, à conclure avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations du Haut-Rhin et la Société d'Exploitation de l'Abattoir du Haut-Rhin et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.

M. LE PRÉSIDENT – Rapport suivant : les tarifs des nouvelles prestations du Laboratoire alsacien d'analyses et le conventionnement. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit

retenu ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient. Rapport validé.

Rapport suivant : expérimentation du droit d'interpellation citoyenne. Oui, il est retenu.

Compte administratif, bien évidemment, la Décision modificative du budget aussi, et les autorisations de programme et d'engagement de la Décision modificative : ces trois rapports budgétaires sont bien évidemment retenus. Je regarde Lara.

Je poursuis. Les propositions de mesures concernant les ressources humaines. Il est retenu.

Rapport d'activité de la Collectivité européenne d'Alsace. Tu le feras en même temps que le Compte administratif, si vous en êtes d'accord, parce que c'est lié. Très bien.

CD-2022-3-5-1 - MISE EN OEUVRE DU PROJET PÉGASE VISANT A AMELIORER LA SANTE DES ENFANTS CONFIES

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve la mise en place du projet PEGASE sur le territoire alsacien par la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à la sensibilisation des professionnels de la Protection maternelle infantile et de l'Aide sociale à l'enfance à la détection précoce des incapacités chez les enfants visés par le projet et à la mise en place d'un comité départemental alsacien de suivi,
- Approuve la convention multipartite jointe en annexe de la présente délibération pour une durée de 3 ans liant la Collectivité européenne d'Alsace, l'Association Saint-Exupéry, l'Agence régionale de Santé du Grand Est et l'association l'Ermitage,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer et à y apporter, en tant que de besoin, toutes les modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

M. LE PRÉSIDENT – Mise en œuvre du projet Pégase visant à améliorer la santé des enfants confiés : est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport validé.

Dotations de fonctionnement complémentaires et subventions d'investissement aux collèges publics d'Alsace. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit présenté ? Oui, pardon, je n'avais pas vu. Donc il sera retenu.

CD-2022-3-1-2 - CONVERGENCE DES PRIME DE FIN D'ANNEE 68 ET PRIME ANNUELLE 67, COMPLEMENTS DE REMUNERATION COLLECTIVEMENT ACQUIS

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Décide, dans le cadre de la convergence des pratiques, d'étendre à compter de 2023, à l'ensemble des personnels de la CeA, à l'exception des agents de droit privé, des assistants familiaux, des personnels mis à sa disposition, des personnels retraités et des personnels placés en disponibilité d'office, la formule de calcul du complément de rémunération maintenu au titre des avantages collectivement acquis de l'ancien Département du Bas-Rhin soit : $a+bx$ dans laquelle :
- a correspond à la part fixe de prime représentant 50 % du traitement mensuel de

- l'indice majoré 265, au taux d'emploi de l'agent ou l'agente ;
- b correspond à la part variable de la prime assise sur 80 % de la valeur mensuelle du point indiciaire de la fonction publique, au taux d'emploi de l'agent ou l'agente ;
- x correspond à l'indice majoré détenu par le bénéficiaire le 1er juin pour le versement intervenant au mois de juin de l'année, le 1er novembre de l'année considérée pour les versements effectués en novembre et décembre.

La valeur du point prise en compte pour l'ensemble des composantes de cette prime est celle en vigueur au 1er janvier de l'année considérée.

Retient l'application à ce calcul d'une déduction pour absence maladie de 1/720ème de la prime annuelle par journée d'absence. Les absences prises en compte sont les suivantes : congés de maladie ordinaire à plein traitement ou à demi-traitement, avec ou sans hospitalisation, les congés de maladie pour cure thermale à plein traitement ou à demi-traitement et les autorisations d'absence pour garde d'enfant et enfant malade.

Les absences sans versement de traitement indiciaire, notamment pour congé de maladie ordinaire sans traitement ou pour service non fait déclenchent un abattement de 1/360ème par journée.

Décide de verser ce complément de rémunération, au prorata du temps de présence de l'agent sur chacune des périodes et de son taux d'emploi moyen sur la période de référence selon l'échéancier suivant :

- 6/12ème au mois de juin,
- 5/12ème au mois de novembre
- 1/12ème au mois de décembre,

Abroge partiellement à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du Bas-Rhin du 28 avril 1997, rapport n° 230 pour la partie relative à l'allocation de départ à la retraite et au complément pour enfant à charge dans la mesure où des allocations de ce type sont accordées par le Centre National d'Action Sociale, auquel adhère la collectivité, complétées en outre par le versement par la CeA d'un CIA complémentaire de 1 080 € bruts annuels lors de la dernière année d'exercice des fonctions pour un agent partant à la retraite.

Abroge intégralement au 1er janvier 2023 les délibérations de la Commission Permanente du Conseil Général du Bas-Rhin des 28 avril 1997 et 20 novembre 1998, rapports n° 230 et 738, ainsi que la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin du 9 mai 1996, rapport n° 96/II-503/2.

M. LE PRÉSIDENT – Convergence des primes de fin d'année 68 et primes annuelles 67, compléments de rémunération collectivement acquis. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit présenté ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport validé.

Ensuite, dans les divers, rapport d'information : modification du règlement intérieur du Conseil de la Collectivité d'Alsace. Là, il y a un amendement déposé, donc du coup il est retenu.

Rapport suivant : c'est le compte rendu des délégations accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de marchés publics du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Est-ce que quelqu'un souhaite que ce rapport soit retenu ? Oui.

CD-2022-3-8-6 - COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 1ER NOVEMBRE 2021 AU 30 AVRIL 2022

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, donne acte au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative aux délégations données au Président du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022, conformément au tableau joint en annexe à la présente communication.

M. LE PRÉSIDENT – Compte rendu des délégations accordées au Président du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022. Vous souhaitez, dans le même esprit, qu'il soit retenu ? Non. Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté.

Et puis après il y aura les vœux, motions et questions.

CD-2022-3-1-1 - STRATEGIE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONTRACTUALISATION AVEC LES TERRITOIRES

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve la mise en place de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace qui porte sur les axes suivants :
 - Changer de paradigme pour tenir compte des transitions majeures à venir et des crises actuelles ;
 - S'organiser en 7 territoires pour être davantage en capacité d'écoute et de construction partenariale, pour faire Alsace ensemble au sein de l'espace rhénan ;
 - S'appuyer sur les services et l'ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace et de ses partenaires à travers notamment le réseau d'ingénierie territoriale alsacien pour développer des réponses aux besoins des habitants et des territoires ;
 - Accompagner financièrement les projets en territoires, en mobilisant les moyens dédiés et de nouveaux fonds de soutien (Fonds de Solidarité Territoriale, Fonds d'Innovation Territoriale, Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace).
- Déroge au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace en prévoyant :
 - o un délai de validité des aides à l'investissement fixé à trois ans à compter de la notification de l'aide au bénéficiaire pour le Fonds de Solidarité Territoriale, le Fonds Communal Alsace et le Fonds d'Attractivité Alsace (y compris lorsqu'une convention est conclue) ;
 - o un versement unique des subventions à l'achèvement des travaux subventionnés et sur présentation des justificatifs nécessaires.
- Approuve les règlements des fonds de soutien aux territoires, présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :
 - Annexe 1. Fonds de Solidarité Territoriale ;
 - Annexe 2. Fonds d'Innovation Territoriale ;
 - Annexe 3. Fonds Communal Alsace ;
 - Annexe 4. Fonds d'Attractivité Alsace.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour adapter et modifier la présente Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, pour approuver les futurs contrats de territoire à intervenir dans les 7 territoires alsaciens qui seront signés avec les communes et EPCI ainsi que les futurs contrats d'agglomération et pour apporter toute modification aux règlements des 4 fonds précités,
- Abroge les anciens dispositifs afférents aux Contrat départementaux de développement territorial et humain du Département du Bas-Rhin et à la Politique de développement territorial du Département du Haut-Rhin ainsi que les autres dispositifs, tels que définis en

annexe 5 à la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose, du coup, de reprendre le fil de notre rencontre. On commence par la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, et c'est Isabelle DOLLINGER qui va nous le présenter.

Mme DOLLINGER – Oui, merci Monsieur le Président. Chers collègues. Je suis fière de vous présenter aujourd'hui notre politique de partenariat d'aide aux communes, intercommunalités et associations, qui s'inscrit dans une approche de solidarité territoriale, mais surtout pour la vitalité du territoire. Dépassant la logique du guide des aides ou encore du tiroir-caisse, la contractualisation de la Collectivité européenne d'Alsace, c'est la co-construction, l'implication du territoire, la réciprocité avec des effets leviers, du donnant-donnant, et vraiment une plus-value pour nos habitants. Il faut le faire savoir, et j'y tiens : il n'y aura plus de projets financés chez nos partenaires sans communication, sans notre implication dans le projet. Je souligne aussi que nous proposons depuis de nombreuses années déjà une aide en ingénierie grâce à l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique), l'ADAUHR (Agence Départementale pour l'Aménagement et l'Urbanisme du Haut-Rhin), l'ADIRA (Agence de développement d'Alsace) et le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), l'ADT (Alsace Destination Tourisme), l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et l'EPFA (Établissement Public Foncier d'Alsace), et encore d'autres partenaires, pour quand même plus de dix-sept structures partenariales. Une ingénierie renforcée par la présence de nos équipes en territoires. Nous n'avons oublié personne, et je vous rappelle que nous sommes aux côtés de la vie associative, au côté de nos 32 000 associations, dont le potentiel d'emplois qu'elles développent représente 50 000 salariés, et près de 430 000 bénévoles. Et c'est pour cette raison qu'en 2020 nous avons soutenu plus de 2 000 associations pour un montant de plus de 9 millions d'euros. En Alsace, les associations sont dynamiques et vivantes. D'ailleurs, en 2021, il y a eu 950 nouvelles associations. La Collectivité européenne d'Alsace, c'est le premier partenaire des collectivités, mais aussi un acteur fondamental implanté avec des agents qui œuvrent au quotidien pour les Alsaciens.

Je tiens à remercier particulièrement Lydie GASPARI (contractualisation et partenariats au sein de la Direction de l'Aménagement, de la Contractualisation et de l'Ingénierie), Marie-Laure FUNEL (Directrice de aménagement, de l'ingénierie et de la contractualisation à la Collectivité européenne d'Alsace) et Guillaume KLEINPETER (Directeur général adjoint du pôle Attractivité à la Collectivité européenne d'Alsace) pour le travail titanesque mené pour aboutir à cette contractualisation, qui me satisfait pleinement. Merci aussi à mes collègues Marie-Paule LEHMANN et Francis KLEITZ, qui seront les référents de cette contractualisation.

En détail, un haut niveau d'accompagnement financier des territoires qui doit servir à améliorer le quotidien des Alsaciens au travers des quatre fonds : le fonds de solidarité territoriale qui doit servir à soutenir des petits projets, communes, associations, établissements publics de culte ou encore offices de tourisme ; le fonds d'innovation territoriale, qui permet de soutenir et cofinancer des initiatives locales, des études à caractère innovant, permettant de fédérer des acteurs autour d'un projet en lien avec les enjeux prioritaires du territoire, prospects d'investisseurs, diagnostics, analyses, enquêtes, et bien sûr destiné ou à aboutir à un futur projet d'attractivité. Deux nouveaux fonds sont créés : le fonds communal Alsace, qui a pour objet de soutenir les projets locaux d'investissement portés par les communes, indispensables à la vie locale, notamment en matière de solidarité territoriale ; le fonds d'attractivité Alsace, qui s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisant le développement du territoire et améliorant le service public alsacien à l'échelle d'un territoire. In fine, la Collectivité va investir plus de 400 millions d'euros en faveur des habitants et des territoires sur la période 2022-2025, au travers du réseau d'ingénierie (64 millions d'euros), des moyens existants de soutien à l'investissement (173 millions d'euros) et de ces nouveaux fonds financiers (167 millions

d'euros). Voilà, chers collègues, Monsieur le Président, pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle, et merci pour ton engagement personnel sur le sujet, et ta connaissance de la contractualisation, qui nous est précieuse. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Nathalie MARAJO. Et après, j'ai vu Francis KLEITZ.

Mmes MARAJO-GUTHMULLER – Président, chers collègues. Dans mon canton (ndlr : canton de Reichshoffen), qui est un canton rural, lors du dernier mandat, j'ai souvent entendu les maires me dire que le Conseil départemental était le grand frère des communes, et notamment des plus petites communes. Une inquiétude a émergé lorsque nous sommes devenus Collectivité européenne d'Alsace. Cette nouvelle Collectivité, plus grande, jouerait-elle encore ce rôle ? Notre soutien aux projets communaux, s'il est certes volontariste, facultatif, n'en est pas moins nécessaire, attendu et souvent indispensable à la réalisation de certains projets.

Aussi me réjouis-je aujourd'hui de la délibération que nous allons prendre et dont Isabelle DOLLINGER vous a explicité les modalités concrètes. Cette nouvelle contractualisation qui se veut plus flexible nous permettra de jouer ce rôle de grand frère, et cette métaphore sied assurément à nos relations avec les communes. En effet, un frère est un égal. Ne partageons-nous pas des difficultés similaires, affaiblissement des moyens d'agir, de notre autonomie, des leviers financiers, la croissance exponentielle des contraintes, de la normativité, des exigences de nos concitoyens, de leurs attentes, et j'en passe ? Mais nous partageons aussi la volonté forte de servir nos concitoyens, de mener à bien des projets leur facilitant l'existence, des projets rendant nos territoires attractifs. Un frère qui est en égal aussi dans la co-construction des projets, condition sine qua non de notre contribution aux divers objectifs, parce que lorsque nous finançons, nous souhaitons que les réalisations soutenues cochent les critères correspondant à nos orientations politiques. Un frère à égalité, certes, mais également un grand frère, car notre puissance de frappe via nos nombreux satellites (ATIP, ADIRA, ADAUHR, ADT, CAUE, EPF) et l'expertise de notre propre ingénierie se mettent au service de nos municipalités et les accompagnent dans l'exercice de leur mission, notamment celles qui de par leur taille n'ont pas les moyens d'avoir des services spécialisés. Cet accompagnement de proximité est grandement apprécié.

Enfin, si j'en crois les premiers retours des maires après la tournée du Président – je parle là de ceux du territoire Nord –, ces dispositifs ont gagné en flexibilité, en efficience et en simplicité. Si nous aspirons tous à une simplification des procédures, nous savons aussi que – et le Président l'a dit lors de sa tournée – la simplicité est la sophistication suprême. Et c'est aussi Léonard de VINCI qui le disait, pas seulement notre Président. Oui, la simplicité peut être synonyme de sophistication, autrement dit de complexité, car la simplicité est souvent difficile à atteindre, mais pourtant nécessaire pour éviter pesanteur, lenteur et inertie. Il n'est pas simple de faire simple. Et pourtant, un des objectifs premiers de notre mission de service public, une de nos priorités, un de nos sacerdoces, doit être celui de la simplification des démarches, notamment pour les publics déjà fragilisés par un handicap, par les effets d'un âge avancé, des difficultés sociales, et nous nous y attelons.

Je me réjouis de pouvoir poursuivre ce rôle de grande sœur des élus locaux de mon canton et suis impatiente de co-construire des projets communs pour le bien du plus grand nombre de nos concitoyens, et les maires de mon canton ont déjà dépassé le stade des starting-blocks, ayant envoyé d'ores et déjà des lettres d'intention, dire que nous étions bien attendus sur ce sujet et répondons présents. Cette contractualisation est concrète, et après la victoire de l'abstention lors des élections de ces dernières années, je crois que nous montrerons que, plus que des paroles, des promesses, vaines et si volatiles, notre Collectivité pose des actes. Lever la voix ne donne pas raison, à personne, ni dans les majorités ni dans les oppositions. Mais agir efficacement, en cohérence et fidélité à des convictions et des valeurs, voilà ce que l'on attend des élus. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nathalie, effectivement. Francis.

M. KLEITZ – Bonjour à tous. Je ne peux que confirmer ce que je viens de dire ma collègue. En tant que Maire, je peux dire que c'est un des dispositifs les plus attendus de ce début de mandature. La plupart des maires n'engagent un investissement municipal que lorsque le financement a pu être bouclé, bien entendu de manière acceptable pour les finances de leur commune. Beaucoup de services locaux, d'outils indispensables à la vie sportive, culturelle et sociale, sont dépendants des contributions de notre Collectivité. Or les communes sont les premiers investisseurs locaux. Elles participent pour une part importante au chiffre d'affaires de nos artisans. Depuis la réduction drastique des dotations de l'État durant le mandat de François HOLLANDE, rénover une salle municipale ou une chaussée, réaliser un équipement de loisirs pour la jeunesse, sont devenus de véritables défis, voire des casse-têtes. Les moyens même pour mettre en route ces projets manquent souvent. Certes, par la mise en place des dotations de soutien à l'investissement local de l'État, comme la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) ou la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), l'État aide les collectivités locales. Mais là c'est lui, à travers les préfets, qui décide des priorités à soutenir.

Les communes peuvent aussi être considérées comme un acteur majeur dans la transition énergétique. La rénovation thermique des bâtiments publics, les mobilités, et plus particulièrement les voies cyclables en agglomération, le développement des énergies renouvelables, sont autant de domaines qui demain seront soutenus par la CeA.

Nous pouvons donc être aujourd'hui particulièrement heureux et fiers de pouvoir soutenir ces efforts des communes, intercommunalités, mais aussi associations, qui font la richesse de la vie locale dans nos villes et villages. Cela permet de maintenir un bon équilibre, le Président a parlé d'équité, dans l'offre de services et de garder aussi une bonne attractivité dans nos communes, tant du point de vue de l'habitat que de l'économie, où qu'elles se trouvent : plaine, piémont, vallée ou montagne. C'est un apport qui sera souvent décisif.

En tant que Maire moi-même, je dis merci à la CeA, et je voudrais aussi remercier très sincèrement notre Vice-présidente, Isabelle DOLLINGER, pour son engagement permanent en faveur des communes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Francis. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Ce rapport s'attache, vous l'avez rappelé, à la politique de contractualisation avec les territoires. Contractualiser avec les territoires, c'est œuvrer à la cohésion territoriale. Cet enjeu est évidemment une question majeure, bien plus vaste que notre seule Collectivité. Depuis quarante ans, l'assèchement des finances publiques nationales, décidé et organisé par votre famille politique, a privé l'État et les collectivités locales de moyens d'agir. Des services publics ont déserté des pans entiers de territoires, la course à l'attractivité a opposé les territoires entre eux, l'hégémonie du marché a appauvri les services publics et mis en concurrence les associations les unes avec les autres.

Notre Collectivité doit prendre sa part dans ce chantier immense. Pour que notre République soit une réalité du quotidien, nous devons agir aux côtés de l'État, de la Région, des intercommunalités, des communes et des associations. Notre groupe partage donc cet objectif de cohésion territoriale.

En revanche, nous relevons deux écueils importants dans ce rapport. Le premier est l'absence d'orientation politique pour un certain nombre des fonds qui sont mis en place. Cette absence d'orientation pose une question. La Collectivité européenne d'Alsace n'est pas une antenne du ministère de la Cohésion des territoires. La CeA ne peut pas remplacer seule un État défaillant, d'autant plus que la CeA est attendue, et vous le savez bien, sur les solidarités, sur les collègues, sur la protection de l'enfance. Les territoires ne seront forts

que si la CeA remplit déjà pleinement ses missions. Quel est le sens d'une contractualisation aussi volontariste, comme vous le dites, si cela se paye au prix fort, si pour cela il faut laisser des centaines d'enfants en attente de placement, s'il faut laisser 20 000 personnes hors de tous les radars de la solidarité, s'il faut priver les collégiens et les collégiennes de déjeuner faute de tarification solidaire ? La contractualisation ne doit pas se faire au détriment de nos politiques publiques, mais leur venir en soutien. Après avoir voulu à tout prix des nouvelles compétences, qui n'ont pas été financées, se sont bien à nouveau les Alsaciens et les Alsaciennes les plus précaires qui pâtiront de cette réorientation des budgets vers la contractualisation. Et c'est quand même, ne vous en déplaise, une des conséquences que l'on relève de la création de la CeA. Il n'y avait pas du tout ce penchant du temps du Bas-Rhin, et pourtant il y avait une territorialisation qui était en place, il y avait bien une contractualisation qui fonctionnait bien – le Bas-Rhin était d'ailleurs particulièrement reconnue pour cela –, mais cela ne se faisait pas en sacrifiant le reste. Alors, je m'interroge.

Le deuxième écueil est la question de l'équité territoriale – nous aurons l'occasion d'y revenir avec l'amendement –, la question de l'application territorialisée de la justice sociale. Je rappelle que le revenu médian de Strasbourg est de près de 4 000 euros inférieur à celui du reste de l'Alsace. Or cette contractualisation aujourd'hui, telle qu'elle est construite, telle qu'elle est proposée dans ce rapport, n'est pas faite pour des villes comme Strasbourg. Autrement dit, cette contractualisation risque de venir amplifier les inégalités déjà existantes. En plus de se détourner des fonds de l'objectif des solidarités, cette contractualisation est donc un vrai accélérateur des inégalités. Par un amendement, je propose donc a minima de rendre compte annuellement de cette question de l'équité territoriale.

Pour ces deux écueils, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il d'autres demandes prise de parole ? Oui, Jean-Louis HOERLÉ.

M. HOERLÉ – Merci. Je suis un petit peu surpris que, sur un rapport où je pensais qu'il y avait une unanimité, un engouement, on puisse revenir sur des considérations de politiques politiciennes. Je pense que ce genre de débat pourra être déplacé à l'Assemblée nationale, vu la nouvelle composition, et ça nous libérera un petit peu du débat ici.

Il est certain que cette contractualisation concerne les 880 communes alsaciennes, dont certaines de dimension très faible ont absolument besoin de ces aides, sans quoi elles ne pourraient pas faire un minimum d'investissement. Mais il est bien important, comme par le passé, que la CeA reste un partenaire privilégié des grandes agglomérations, comme elle l'a été et comme je le soutiens depuis que vous m'avez confié cette mission de Vice-président du secteur géographique de l'Eurométropole de la Ville de Strasbourg et aussi des trente-deux autres communes. Donc l'EMS, avec plus de 25 % de la population alsacienne, concentre la quasi-totalité des problématiques et contrastes alsaciens, avec une forte précarité et un tissu économique et industriel très développé. Je n'ai pas attendu aujourd'hui qu'on me le dise ; je le connaissais bien avant. L'EMS est un territoire où siège le Parlement européen, de nombreuses institutions européennes, la Région, l'EMS, la Préfecture de Région, etc.

Par conséquent se pose la question de la visibilité de la CeA, au regard des grandes institutions présentes sur ce même territoire. Sur l'EMS, la CeA est très fortement impliquée au titre de ses prérogatives en matière de nos politiques de solidarité, mais également au travers de nos politiques éducatives, avec l'effort historique à venir concernant les collèges publics. La CeA envisage d'investir pas moins de 160 millions d'euros sur le territoire métropolitain, et en particulier pour la construction de nouveaux collèges. Mais la CeA doit également rester présente et fortement investie pour conforter le rôle de Strasbourg, capitale européenne, et ce au travers des mobilités – nous le verrons

tout à l'heure –, avec la maîtrise d'ouvrage de la CeA, notamment sur la liaison COS-aéroport (liaison Contournement Ouest de Strasbourg), qui me semble primordiale, et au travers du contrat triennal : nous avons le soutien à des projets structurants. Je ne vais pas tous les évoquer, mais je parlerai du parc des expositions, de SIG Arena et de la restructuration du stade de la Meinau, qui sont trois projets emblématiques pour Strasbourg. Et c'est pour cela, Monsieur le Président, que nous devons accompagner l'Eurométropole, comme toutes les autres communes de toutes les dimensions de notre Collectivité européenne d'Alsace pour les projets qui permettent de consolider la place de Strasbourg et de l'Alsace au sein de l'Europe. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Louis. Est-ce qu'il y avait d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Charles.

M. SITZENSTUHL – Merci, Monsieur le Président. Je serai assez rapide, mais je pense que comme beaucoup de collègues dans cette Assemblée ce matin, je suis un peu étonné de la tonalité des interventions du groupe minoritaire. Moi je vous inviterais à beaucoup de modestie et d'humilité ce matin. Quand on prend les résultats électoraux d'hier (dimanche 19 juin 2022, résultats du second tour des élections législatives), vous (NUPES : Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale) êtes la quatrième force politique d'Alsace. Je vous invite à lire notamment les dernières nouvelles du jour, et je crois que les électeurs alsaciens hier ont conforté notre majorité avec treize députés sur quinze qui sont issus de la majorité alsacienne, que ce soit pour onze d'entre eux des candidats derrière le Président de la République, et il y en a quelques-uns dans cette Assemblée, ou que ce soit des candidats LR (candidats « Les Républicains »). Et votre force politique n'a remporté hier que deux sièges sur quinze en Alsace (victoires de Sandra REGOL dans la première circonscription du Bas-Rhin et d'Emmanuel FERNANDES dans la deuxième circonscription du Bas-Rhin), donc je pense que vous devriez méditer les résultats électoraux et faire preuve d'un peu plus de modestie et d'humilité dans vos propos ce matin. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Fatima.

Mme JENN – Merci Président. Je tiens juste à souligner que le cas de ces territoires précaires ou ces territoires urbains a été évoqué plusieurs fois d'ailleurs au sein de notre groupe, et que la réponse était que la déclinaison de cette territorialisation tiendra bien sûr compte de cette spécificité. Ces territoires, que ce soit Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Haguenau ou Saint-Louis, seront vraiment traités d'une manière spécifique dans cette contractualisation. Le Président, peut-être, le développera mieux que moi. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Je donne la parole à la rapporteure pour répondre aux expressions et je compléterai le cas échéant. Isabelle.

Mme DOLLINGER – Sur les différents points, je regrette un petit peu qu'on parle d'absence politique, ça a été dit aussi par les collègues, par rapport à la solidarité territoriale, Nathalie l'a rappelé aussi par rapport aux conférences que nous avons menées dans les sept territoires puisqu'il y a eu une concertation avec le Président, on a partagé avec les partenaires locaux, les élus, les associations. Je crois qu'aujourd'hui, vraiment, on répond avec ce projet de contractualisation, cette délibération, à une demande forte du territoire.

Et pour l'équité territoriale, je m'engage aussi à l'équité, parce qu'aujourd'hui nous avons les deux référents, Marie-Paule et Francis KLEITZ, qui seront donc à même aussi de valider, mais ça va d'abord passer en Commission territoriale, puisque tout se passe au niveau des territoires, avec Pierre BIHL qui aura aussi en charge l'équité territoriale. Donc je m'engage à cette équité.

Sinon, par rapport aux amendements, je pense qu'on reprendra la parole plus tard. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Quand même, une petite remarque : vous appartenez bien à NUPES, c'est ça ? Donc, sauf erreur de ma part, c'était Monsieur HOLLANDE qui a voté la baisse des financements des collectivités, qui a fait perdre un demi-milliard de recettes à notre Collectivité, cumulées, Haut-Rhin et Bas-Rhin – un demi-milliard. Ceux qui ont asséché, pardon, les collectivités et qui voudraient aujourd'hui donner les leçons sur la façon dont on doit accompagner les collectivités sont un petit peu mal placés pour faire un certain nombre de remarques. Et au-delà même d'un assèchement financier, il y a un assèchement juridique, puisque le pouvoir d'agir avec la loi NOTRe a réduit à sa portion la plus congrue notre capacité d'agir. Donc si j'étais à votre place, je ferais un tout petit peu amende honorable et je descendrais d'un ton. Première remarque.

Deuxième remarque : je pense que vous n'avez pas bien compris la contractualisation, Monsieur KOBRYN. Parce que la contractualisation, bien évidemment, c'est le lien privilégié avec les territoires et la solidarité avec les territoires, parce que nous sommes la Collectivité des solidarités territoriales. Donc que nous soyons présents pour accompagner les communes, les petites communes dans les territoires qui aujourd'hui, avec le coût de l'énergie qui explose, ne peuvent même plus assumer leur mission de base, mais aussi les grandes agglomérations, comme le disaient Jean-Louis (Jean-Louis HOERLE) et Fatima (Fatima JENN), la contractualisation c'est aussi une action ciblée sur des sujets particuliers, et notamment la lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui, on a des taux de pauvreté très élevés dans des villes comme Mulhouse et Strasbourg, mais aussi dans la ruralité : il y a malheureusement des communes comme Sarre-Union, comme Schirmeck, etc., où le taux de pauvreté est élevé et dans lesquelles il faut avoir un travail privilégié. Et la contractualisation, c'est ça. Ce n'est pas seulement aider les communes avec des financements. C'est faire un diagnostic de territoire, c'est ce que l'ADAUHR a fait, un portrait des territoires, avec les réalités de chaque territoire. Et nous, ensuite, on accompagne les territoires pour essayer de régler leurs problèmes de fragilité. Et quand la fragilité est un problème de pauvreté exacerbée, bien évidemment, nous y mettons des moyens adaptés, pour sortir les gens. Et notre objectif, ce n'est pas de verser des allocations pauvreté ; c'est de sortir les gens de la pauvreté, et c'est une démarche de fond. Et vous savez, quand on accompagne un projet structurant, on accompagne finalement des entreprises pour avoir des marchés, ce qui permet de mettre les gens en emploi. Nous, on est attachés au goût du travail. C'est quelque chose qui est essentiel pour nous, et on ne veut pas entretenir les gens et qu'ils restent à la maison ; on veut essayer de leur permettre de sortir de la pauvreté et de leur apporter une dignité. Et chaque fois qu'on accompagne un projet dans un territoire, on accompagne une entreprise artisanale, une entreprise commerciale, une entreprise agricole, ce qui va pouvoir générer de l'emploi. Et on voit bien aujourd'hui qu'un des problèmes de notre territoire, de notre pays, c'est que le taux d'emploi est trop faible. Aujourd'hui, donc, vous n'avez pas bien compris la contractualisation. La contractualisation, c'est de l'humain, c'est du collectif, c'est bien sûr la vie associative, c'est bien sûr la vie communale et intercommunale. Et ce n'est qu'ainsi qu'on pourra relever les défis de notre territoire.

Vous avez proposé deux amendements. Vous en avez tous été destinataires. Sauf qu'il y en a un qui est arrivé hier soir. Je pense que ce n'est pas forcément la meilleure façon de fonctionner quand on veut être efficace. Je pense que plutôt que déposer des amendements... Bien sûr, je comprends bien votre enjeu d'être identifié par les médias, et c'est ça finalement votre grande priorité. Mais on pourrait plutôt avoir ces amendements en Commission, pour qu'ils soient évoqués, pour que les choses soient claires en Commission et que les choses puissent être travaillées en amont.

Vous avez donc déposé deux amendements, dont un amendement pour un fonds de solidarité territoriale participatif : c'est celui-là qui est arrivé très tardivement, à ma connaissance. C'est tout simple : vous pensez qu'il faudrait que ce soit sous une logique de budget participatif. Écoutez, vous avez la liberté de le mettre en œuvre dans vos cantons et de faire vos preuves sur le sujet. Je ne crois pas qu'on ait besoin de le généraliser. Pour moi, c'était justement une volonté d'être souple dans sa mise en œuvre. Chaque binôme

de conseillers d'Alsace est en capacité de faire le bon choix. Moi je fais confiance à l'intelligence de chacune et chacun d'entre vous, et si à vos yeux c'est quelque chose d'important, je vous invite à le mettre en œuvre dans votre canton, et ça pourra peut-être inspirer les collègues s'ils considèrent la démarche pertinente. C'est une façon pour vous d'expérimenter les choses, mais je pense aujourd'hui l'enjeu ce n'est pas de rajouter de la lourdeur administrative et de la complexité à des fonds, mais plutôt d'être dans la souplesse. C'était le sens du FST (Fonds de Solidarité Territoriale), initié par Éric STRAUMANN, et qui a fait ses preuves dans le Haut-Rhin et que nous avons souhaité ouvrir à l'ensemble du territoire alsacien. Donc je vous propose de rejeter cet amendement. Qui est pour cet amendement ? Le groupe (groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »).

Intervention d'une élue.

Je pense que c'est quelqu'un qui a laissé son micro allumé. Qui s'abstient ? Donc l'amendement est rejeté.

Le deuxième amendement porte sur la solidarité territoriale. C'est pareil : vous êtes dans une logique d'usine à gaz dans le contrôle, etc. Par principe, vous voyez le mal partout ; moi pas. Moi je fais confiance aux territoires. Vous évoquiez la contractualisation départementale en disant du Bas-Rhin que c'était une référence. Ce qu'on propose aujourd'hui, c'est le même type de contractualisation, en s'enrichissant aussi des démarches haut-rhinoises pour que la contractualisation soit encore améliorée et renforcée. Donc je ne comprends pas l'enjeu de faire du contrôle, mais comme vous ne faites pas confiance aux gens, bien évidemment, vous êtes dans le contrôle abusif. Donc je propose qu'on passe au vote de cet amendement. Il y a aujourd'hui deux élus, Marie-Paule LEHMANN et Francis KLEITZ, qui sont les garants de cette équité. Je leur ai demandé d'y être très, très attentifs. Et vous pourrez contrôler par vous-même que l'équité est respectée, puisqu'à la fin de chaque année on aura une présentation. Du coup, je pense que ça ne se justifie pas de rajouter encore de la lourdeur administrative. Mais vous adorez la lourdeur administrative puisque vous m'abreuvez de courriers tous les jours et surtout à l'approche des réunions plénières. Je propose de voter cet amendement. Donc qui est pour cet amendement ? Le groupe (groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »). Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous pouvons du coup passer au vote du rapport, les amendements ayant été votés. Qui est contre ce rapport de contractualisation ? Qui s'abstient ? Le groupe (groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire ») s'abstient. Je vous remercie. Rapport adopté.

**CD-2022-3-2-4 - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) "
INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX DEDIES AU TOURISME DE
PROXIMITE "**

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », en vue de favoriser la réalisation dans les territoires d'aménagements touristiques qualitatifs, innovants et écoresponsables, qui répondent aux besoins des touristes et des habitants de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement et des savoir-faire locaux ;
- Approuve le règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », et ses annexes, joints en annexe à la présente délibération, précisant ses caractéristiques et ses modalités de mise en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant : appel à manifestation d'intérêt, investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité. Le rapporteur est Laurence MULLER-BRONN. L'occasion pour moi de la remercier, puisqu'elle a un gros travail d'échange avec les territoires qui se poursuit encore, je crois. Tu as vu – tu vas pouvoir le dire – un peu l'ensemble des rencontres. Pour avoir assisté à l'une d'entre elles, j'ai pu mesurer l'intérêt des offices de tourisme pour la démarche qui est engagée, d'écoute et de volonté de partenariats, pour un tourisme équilibré et harmonieux sur l'ensemble du territoire alsacien. Merci à toi, Laurence.

Mme MULLER-BRONN – Merci Président. Chers collègues. Dans la continuité de la stratégie d'accompagnement des territoires que vient de présenter notre collègue Isabelle DOLLINGER, j'ai le plaisir de vous présenter une stratégie d'accompagnement à l'investissement dans la thématique du tourisme innovant et de proximité sur tous les territoires.

Vous savez tous que l'Alsace est une région très attractive et fait partie des régions touristiques par excellence de notre pays, et que ce tourisme occupe une place majeure dans l'économie locale. C'est un moteur, il est pourvoyeur d'emplois non délocalisables, stratégiques, et c'est ainsi une source importante de développement pour l'ensemble de nos territoires alsaciens. Nous avons eu une première stratégie le mandat précédent, qui était commune aux deux départements, avant qu'ils ne deviennent la CeA, et le bilan de cette stratégie touristique 2017-2021 est plutôt positif puisqu'un des buts principaux était d'accroître la fréquentation en Alsace, de faire venir le plus de visiteurs possibles, et ça a été réussi. Je rappelle quelques chiffres : en 2019, on comptait 31 millions de nuitées passées sur tout le territoire alsacien, 23 millions de visiteurs excursionnistes et 15 millions de touristes qui ont passé au minimum une nuit en Alsace. On avait atteint, on peut dire, en 2019, des chiffres impressionnants. D'ailleurs, en observant et en entendant les propriétaires de sites, les collectivités ou les offices de tourisme, on a été confrontés à une autre problématique : c'est la rançon de la gloire finalement, avec peut-être trop de monde au même endroit. Nous avons des spots touristiques en Alsace, et c'est vrai que tout visiteur qui vient dans notre belle région ne va pas rater la cathédrale, le château du Haut-Koenigsbourg ou la route des vins. Mais nous avons aussi d'autres pépites, comme se plaît à dire le Président, plus discrètes, plus confidentielles, et que tous les élus et tous les habitants des territoires aimeraient aussi mettre en avant.

C'est un peu l'idée de cet appel à manifestation d'intérêt : aider à l'investissement, mais sur les lieux qui sont moins fréquentés et qui gagnent à être connus. C'est la démarche que nous vous proposons dans cet AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt). Il s'agit de renouveler l'image de l'Alsace pour un tourisme plus durable : on est dans cette idée-là ; le « slow tourisme » existe. D'ailleurs, quand vous choisissez vos vacances, vous regardez plus facilement une brochure où vous êtes tout seul sur la plage plutôt qu'au milieu d'un million de personnes collées les unes aux autres. On a tous envie d'être tout seul, et pourtant on est loin d'être tout seul quand on est à la cathédrale de Strasbourg ou au château du Haut-Koenigsbourg. Donc notre idée est celle-ci : aller au plus près des territoires, c'est ça, c'est l'essence de notre Collectivité ; rencontrer les élus de ces territoires, qui connaissent avec leur expert, qui est leur office de tourisme, qui est une compétence intercommunale, pour détecter les endroits qui gagneraient à être connus, et que nous avons nous aussi, élus de cette Collectivité, envie de mieux connaître ; et donner peut-être le coup de pouce à l'investissement – je dis bien à l'investissement –, ce qui va ensuite donner la possibilité à notre agence, bras armé de notre tourisme, de notre politique touristique, Alsace Destination Tourisme, de fédérer, communiquer, faire du marketing – vous savez que c'est son rôle – pour faire connaître ces destinations-là.

Pour savoir si cet AMI correspondait à l'idée qu'on s'en était faite, nous avons travaillé ensemble, élus, avec la Présidente de la Commission Catherine GRAEF-ECKERT, avec Nathalie KALTENBACH-ERNST, mes collègues qui sont dans le tourisme, et Présidente de l'ADT, nous avons travaillé avec Guillaume KLEINPETER pour la territorialisation,

Dominique LANGENBACH (Directrice du pôle Tourisme et Attractivité à la Collectivité européenne d'Alsace), Noémie METZINGER et Stéphanie LEIBEL-THEPOT pour mieux comprendre et proposer quelque chose. Et puis l'idée a été d'aller à la rencontre des territoires pour voir si on est dans le vrai avant de vous proposer cet AMI au vote. Donc moi j'ai vu jusqu'à présent une quinzaine de communautés de communes, puisque je m'adresse bien aux élus, mais en invitant les offices de tourisme pour entendre et pour avoir des discussions autour de leur stratégie à eux et de leur projet. Et c'est vraiment une belle expérience, parce qu'on se rend compte qu'on a un petit peu recorriger certaines orientations, mais nous sommes dans l'idée que se faisaient les territoires de l'orientation qu'ils doivent prendre aujourd'hui, c'est-à-dire que c'est fini le fait que tout le monde soit au même endroit. Je préfère le terme de voyageur à touriste : je n'entends pas la consommation quand on voyage, mais plutôt la rencontre, la découverte, et c'est ça que nous avons envie d'offrir à tous ceux qui veulent découvrir l'Alsace. C'est la rencontre, c'est l'authenticité, c'est la confidentialité, c'est là qu'on rencontre les vrais gens, qu'on rencontre les vrais paysages ou le vrai patrimoine. Donc on a senti cette envie de la part des communautés de communes qui ont déjà été rencontrées, de celles qui ont envie de visiteurs, qui n'en ont peut-être pas assez, mais aussi de la part de celles qui en ont trop. Quand je suis allée rencontrer l'EMS, et les élus en charge du tourisme, et des communes comme Riquewihr, Kaysersberg, Eguisheim ou même Obernai encore vendredi (17 juin 2022), on a entendu qu'on souffre de la quantité. Que faire de tous ces vélos qui débarquent ? On ne sait plus où les mettre. Que faire de tous ces visiteurs, puisque finalement la conséquence est négative ? Et aujourd'hui on voudrait s'attacher à une meilleure gestion des flux et garantir la qualité qui va passer par un ruissellement des visiteurs au fin fond des territoires.

Donc nous nous sommes basés sur les thématiques d'excellence qui avaient été identifiées lors du mandat précédent, que nous pratiquions tous, avec l'ADT. On avait identifié six thématiques, que je rappelle rapidement : découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce (c'est le vélo, la randonnée, le canoë) ; prendre de la hauteur en Alsace (c'est tout ce qui est politique montagne, quatre saisons) ; savourer les étoiles et millésimes d'Alsace (la gastronomie, les eaux de vie, les vins, les bières, tout ce qui est art de la table) ; vivre le fantastique des châteaux forts d'Alsace (c'est une thématique qui avait été prise en main par ma collègue Nathalie ERNST et qui vit aujourd'hui déjà fortement avec beaucoup d'événements sur la route des châteaux forts) ; l'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe. Nous avons tout en Alsace aujourd'hui, et c'est une particularité de notre région : l'Europe, mais aussi 1870 dans les terres de Nathalie MARAJO, les crêtes vosgiennes et les vallées pour la Première Guerre mondiale surtout chez nos collègues du Haut-Rhin, et puis tout ce qui est humanisme de la Seconde Guerre mondiale avec le mémorial d'Alsace-Moselle, le Struthof, mais aussi toute la ligne Maginot qui longe le Rhin. Donc nous avons sur tout le territoire des endroits, moins connus mais qu'il est intéressant de rendre attractifs et de valoriser. Nous nous sommes donc basés sur ces six thématiques. J'ai oublié le bien-être en Alsace et le tourisme de santé, très cher à notre Président, qui peut être un tourisme de solidarité aussi, un tourisme aussi qui touche au vieillissement de la population. On a de la marge et on peut faire de très belles choses aussi dans les territoires ruraux et au fin fond du rural. Donc nous nous sommes basés sur ces six thématiques d'excellence, en voulant les faire ruisseler dans tous nos territoires, tous les territoires que nous représentons ici, les uns et les autres.

La Collectivité européenne d'Alsace avait voté – c'était en 2021 il me semble, j'ai la date quelque part, voilà : le 26 mars 2021 – un budget de rebond pour un tourisme innovant et de proximité, et une autorisation de programme de 10 millions d'euros avait été votée en Décision modificative n° 1 du Budget primitif 2021. C'est sur ce vote du budget que nous nous basons pour vous proposer cet AMI, en plusieurs temps. Donc concernant cet appel à manifestation d'intérêt, aujourd'hui nous votons pour une date de limite de dépôt des projets le 30 juin 2023, pour 1 million d'euros sur cette première année, pour bien constater si la proposition que nous faisons au plus près des territoires correspond aux attentes. Selon le retour des projets, nous renouvellerons cet AMI pour l'année 2024, etc.

Il s'agit de proposer une aide, une participation de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur au maximum de 60 % des dépenses prévisionnelles éligibles, et cette subvention sera plafonnée à 100 000 euros. Les dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre du projet doivent être égales ou supérieures à 5 000 euros. Les projets peuvent être multiples : il n'y a pas de limites de projets.

M. LE PRÉSIDENT – Laurence, si tu veux bien conclure, parce que ça fait déjà 10 minutes.

Mme MULLER-BRONN – Je ne le savais pas. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Tu es passionnée, mais...

Mme MULLER-BRONN – Non, mais je ne savais pas trop jusqu'où je pouvais aller.

M. LE PRÉSIDENT – Là, c'est un peu trop.

Mme MULLER-BRONN – Un peu trop. Je pense que j'ai fait le tour. Je ferai encore des rencontres dans les semaines à venir. Et je suis ouverte à toutes les questions, remarques et réflexions. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Laurence. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme QUINTALLET – Au préalable, mes chers collègues, je voudrais rappeler que l'intimidation n'a pas sa place dans notre Assemblée – là je voudrais répondre à mon collègue Monsieur SITZENSTUHL –, et rappeler que chaque Conseiller et Conseillère d'Alsace a été élu et est donc légitime pour s'exprimer.

Cela étant dit, je souhaite réagir à cet appel à manifestation d'intérêt pour saluer ce projet, que nous trouvons tout à fait équilibré, et qui répond aux besoins du territoire. On voit que ce projet a été travaillé sur le territoire, avec les acteurs du territoire. Cela nous convient en tout cas tout à fait. Je salue aussi le fait que ces projets vont être présentés en commissions territoriales, donc chacun d'entre nous va pouvoir s'exprimer et les prioriser, les retenir ou pas. Donc il y a une certaine transparence. On s'éloigne de grands projets qui peuvent être destructeurs. Il s'agit au contraire de plus petits projets, qui vont être de nature à mettre en valeur des endroits de notre territoire encore méconnus, dans un souci aussi de protection.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Nathalie KALTENBACH.

Mme KALTENBACH-ERNST – Président, chers collègues. La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un outil de poids, vous le savez, avec son agence de développement touristique Alsace Destination Tourisme. Et pour mettre en œuvre la stratégie touristique dictée par la Collectivité européenne d'Alsace, il y a certains mots qui prennent sens et qui figurent dans cette délibération. Notamment, j'ai relevé terrain d'expérimentation, réactivité, efficacité. On l'a vu durant la crise du Covid : les acteurs du tourisme ont su faire preuve d'innovation et de flexibilité. Nous avons pu compter sur eux pour se renouveler et faire preuve d'inventivité aussi. Ces innovations sont prises de manière différente, et notamment à travers un livret, 108 expériences à vivre, qui s'appelle « Rêver d'Alsace », mais aussi au travers de la remise des trophées du tourisme. Avec les 450 kilomètres de la grande traversée des Vosges, le rectangle rouge du Club vosgien, labellisé « Leading Quality Trails – Best of Europe », le seul tracé de France à être labellisé de ce type, gage de qualité et d'offres de services, on pénètre bien l'intimité de nos montagnes vosgiennes, de leurs crêtes et de leurs vallées. À vélo aussi, avec les 2 500 kilomètres d'itinéraires cyclables, les trois véloroutes, les dix-neuf boucles régionales et cinquante-cinq boucles locales : toutes celles-ci lient les territoires entre eux et sont intégrées dans la communication faite sur les cartes et les sites internet dédiés au tourisme à vélo, via le

collectif Alsace à vélo notamment, présidé par ma collègue Laurence MULLER-BRONN.

Il est marqué ici, dans cet appel à manifestation d'intérêt, le soutien au tourisme de proximité. On parle de plus en plus de tourisme social et solidaire, mais aussi de tourisme vert ou de « slow tourisme », avec la mise en valeur de nos produits locaux et d'artisanat, mais qui permettent aussi à des territoires moins touristiques d'être mis en valeur. Outre le « slowUp » et ces communes accueillant des places festives, d'autres événements offrent une possibilité supplémentaire d'entrer concrètement en opération avec les communautés de communes et les communes traversées et souvent éloignées des flux touristiques majeurs. Je fais notamment référence à l'opération « Col'Attitude », qui va avoir lieu prochainement pour mettre en valeur notamment la planche des Belles Filles, le col du Calvaire, le Ballon d'Alsace ou encore le col du Valsberg, de Fouchy, etc.

L'ADT a su être entreprenante en 2013 en lançant le « slowUp » alors que certains n'y croyaient pas. Et aujourd'hui vous connaissez le système : une boucle allant de Bergheim à Dambach-la-Ville, passant par Sélestat, qui a attiré cette année près de 32 000 participants. Pour cette année, ce que nous vous proposons, et ce dès samedi, avec l'agence de développement touristique de la Collectivité européenne d'Alsace, c'est une nouvelle initiative avec « le Grand banquet », une belle manière de mettre à l'honneur notre gastronomie alsacienne, mais aussi de marquer l'année de la gastronomie tout en proposant un événement convivial en plein cœur de Strasbourg, place Kléber, et lui donner une couleur européenne.

Pour conclure, les paradigmes ont évolué et aujourd'hui ce n'est plus le tourisme de masse qui est recherché – ça a été dit et redit –, alors même que chacun d'entre vous a pu constater le retour en force des touristes lors des week-ends de Pâques, de l'Ascension et de la Toussaint, permettant de retrouver ainsi des chiffres à hauteur de 2019, qui était déjà une année l'excellence en termes de tourisme, et peut-être même plus pour cette année. Ce que les élus de la CeA souhaitent et qui est mis en valeur à travers son agence de développement touristique, c'est de faire rayonner l'Alsace, mais de la faire rayonner à travers les pépites – je réutilise ce terme – de chacun de ses territoires, à travers les spécificités des uns et des autres, du nord au sud de l'Alsace. C'est pourquoi nous rencontrons régulièrement tous les offices du tourisme, mais également les partenaires touristiques. Cet AMI est une aide supplémentaire qui va dans ce sens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nathalie. Je propose... Pardon, Catherine. Je n'avais pas vu que tu voulais t'exprimer.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci beaucoup pour ces interventions. J'ai envie de dire : vrais sites, vrais paysages, vrais habitants ; au final, c'est la vraie Alsace qu'on veut faire partager aux voyageurs qui viennent, pour reprendre le terme de voyageurs de Laurence, en Alsace. Je crois que ce qu'on a en partage, c'est cette volonté aussi d'un tourisme authentique. On n'a pas encore utilisé ce mot d'authenticité, mais je crois que c'est vraiment ce qui nous a guidés dans la construction de cet AMI qu'on vous présente aujourd'hui. Il est là aussi pour soutenir les acteurs du tourisme, qui je le rappelle occupent une place majeure dans notre économie, qui ont été secoués par la crise sanitaire, la crise économique. Donc je pense qu'il est intéressant d'être au rendez-vous, intéressant d'être au rendez-vous d'une autre façon, de reconstruire une nouvelle manière d'être à leur côté, puisqu'au final je crois que l'objet de cet AMI est de permettre à chacun, quelle que soit sa place et sa force aujourd'hui dans le paysage touristique, de pouvoir présenter son travail, de pouvoir le faire évoluer pour répondre à ces nouvelles attentes du tourisme. Et j'ai vraiment envie de vous dire que cette réponse qu'on a aujourd'hui répond à une vraie attente du territoire, et que je suis fière que notre Collectivité a réussi aussi à trouver les moyens financiers, parce qu'au final, si c'est possible, c'est parce qu'on a réussi à trouver ce million pour cette année à venir, et peut-être davantage, pour contribuer à cette valorisation de cette Alsace à laquelle on est vraiment attachés.

Et j'ai aussi envie de remercier tous ceux qui ont participé à ce travail, y compris notre opposition, et à travers les propos de Ludivine, on voit que c'est possible aussi d'être dans un vrai travail constructif, et je crois que ça doit nous servir d'exemple. Et on veillera tout particulièrement avec Laurence que les dossiers qui vont rentrer, on les étudiera ensemble en Commission, parce que je crois qu'il y a vraiment un intérêt collectif. Ça peut être un sujet consensuel qui peut prouver qu'on n'est pas toujours obligés d'être dans des joutes politiciennes, et ça, pour moi, c'est un signe positif que je veux garder de ce début de matinée, tous ensemble. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Je ne sais pas si Madame la rapporteure souhaite intervenir. Mais comme tu as déjà beaucoup parlé...

Mme MULLER-BRONN – Oui, j'ai déjà beaucoup parlé. Madame la rapporteure est ravie de se déplacer et de rencontrer nos élus et nos partenaires. Merci beaucoup pour cette belle mission.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Laurence. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-3-2-1 - BRIGADE VERTE - STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Acte le déploiement progressif de la Brigade Verte dans le Bas-Rhin du sud vers le nord,
- Prend acte de la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 40% du fonctionnement de la Brigade Verte pour toute l'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – On passe au rapport suivant sur la stratégie de déploiement des brigades vertes, et je donne la parole à Catherine pour sa présentation.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci beaucoup. Alors après le tourisme, on reste dans du vert, avec les brigades vertes, qui ont été initiées il y a plus de trente ans. Comme vous le savez, elles assurent des missions de police rurale au sens du code de la sécurité intérieure. Aujourd'hui 91 % des communes du Haut-Rhin adhèrent à la brigade verte, et chaque année de nouvelles communes s'y ajoutent encore. À présent on observe une forte demande dans le Bas-Rhin, avec 35 communes bas-rhinoises ayant déjà rejoint le syndicat.

Devant cet intérêt, pour ne pas dire cet engouement, il vous est proposé d'acter une stratégie de déploiement qui se veut progressive dans le Bas-Rhin, afin que les antennes nouvellement créées puissent s'appuyer sur des agents expérimentés des antennes adjacentes. L'ouverture d'une antenne nouvelle nécessitera l'adhésion préalable d'un ensemble suffisant de communes dans un périmètre géographique cohérent. Par ailleurs, au vu des difficultés et du temps de recrutement et de formation des nouveaux gardes champêtres, le déploiement se traduira par la création d'une antenne de quatre à six agents tous les dix-huit mois à deux ans, ce qui nous permettra d'avoir un déploiement cohérent, réfléchi, pragmatique à l'échelle de l'Alsace.

Et là aussi nous nous donnons les moyens de cette ambition, tout en maîtrisant notre budget, avec une contribution financière qui va être revue progressivement à la hausse pour arriver à une contribution autour de 2 millions d'euros à l'échéance du mandat, contre environ 1,5 million actuellement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur les

brigades vertes ? Oui, Karine.

Mme PAGLIARULO – Merci, Monsieur le Président. J'aimerais intervenir suite aux propos de Monsieur KOBRYN. Je pense qu'en matière d'environnement, on agit depuis longtemps, depuis plus de trente ans dans le Haut-Rhin. Mais dans le Bas-Rhin, je sais que c'est une situation qui existe également. Depuis plus de trente ans dans le Haut-Rhin, nous faisons la protection de la faune, de la flore, de l'environnemental, du végétal. C'est aussi la santé de nos concitoyens ; ça en fait partie intégrante. Je rappelle que c'est le droit local qui a imposé cela, avec un garde-champêtre par commune, et que c'est par ce biais-là que Docteur GOETSCHY, qui était également Président du Conseil général à l'époque et Sénateur, vétérinaire par ailleurs, a instauré ce syndicat de la brigade verte, qui aujourd'hui est cofinancé avec les communes, c'est un beau partenariat. J'aime bien le rappeler, parce que ça a vraiment une essence et ça a vraiment un enracinement dans notre Alsace. C'est sous l'égide également de la police des maires. Donc vous voyez qu'ensemble on peut faire des choses, de belles choses, jusqu'au fin fond de notre ruralité. Sous l'égide de la police des maires, cette brigade verte fonctionne 365 jours par an, 7 jours sur 7, de 8 h à 23 h en été, de 8 h à 21 h en hiver. Ce sont 78 gardes sur 360 communes aujourd'hui. Alors, c'est vrai qu'elle ne recouvre pas toute l'Alsace, parce qu'on a un problème de recrutement, qu'on ne peut pas se le permettre aujourd'hui.

Mais je profite de l'occasion pour lancer un appel à de futurs gardes cavaliers, parce que nous avons des gardes champêtres aujourd'hui, des gardes de la brigade verte, qui ont des chevaux et qui partent à la retraite, et on a vraiment besoin de les équiper avec des chevaux, parce qu'aujourd'hui ils ont des motos, ils ont des motoneiges, des VTT, des voitures 4x4, etc. Et ils sont obligés d'aller détecter les dépôts sauvages, toutes les pollutions, les infractions à l'urbanisme. Il s'agit aussi des problématiques de radars, des problématiques routières, parce qu'ils épaulent la gendarmerie, de la surveillance de la pêche et de la chasse, de la surveillance de nos étangs, de nos lacs, des moustiques tigres, qui est une compétence de notre Collectivité avec l'ambroisie aussi qui nous envahit et qui est aussi – je regarde Paul HEINTZ – un sujet qui lui tient à cœur, et d'énormes problématiques avec nos oiseaux. Donc ils ont, c'est vrai, une parfaite connaissance de nos zones rurales, avec un aplomb vraiment certain.

La proposition qui vous est faite aujourd'hui, c'est de maîtriser l'évolution de cette brigade verte, de la maîtriser surtout parce qu'on a un problème de recrutement, de formation. Et il s'agit également d'aller vers une écologie plus saine, plus efficace, plus efficiente. Et je rappelle que nous avons voté tout à l'heure – un peu rapidement mais nous l'avons votée – l'extension du Gerplan du 68 vers le 67 : ce sont des arbres, c'est de l'oxygène. Donc en matière d'écologie, on n'a pas de leçons à recevoir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. Victor, vas-y, je t'en prie.

M. VOGT – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Je crois que ce qui est magnifique dans cette question des brigades vertes, c'est son caractère exceptionnel en fait dans le paysage politique français. Et rien qu'à ce niveau-là on démontre que l'Alsace est une exception à plusieurs titres. On l'a dans d'autres domaines. On est à la pointe de la gestion de l'eau dans d'autres domaines. Et ici on est à la pointe, dans la police rurale, on va dire, pour lutter contre les atteintes à l'environnement. Effectivement, notre collègue l'a rappelé, je crois qu'il n'y a pas de monopole de la protection de la nature, et je pense qu'ici, en Alsace, on a un territoire vivant et innovant pour être à la pointe sur un certain nombre de sujets, dont celui-ci.

Le deuxième point, c'est que ces brigades vertes démontrent encore autre chose : c'est cette capacité demain à faire Alsace. Et faire Alsace, c'est justement de déployer des dispositifs dont les meilleures pratiques se retrouvent du nord au sud de l'Alsace. Encore une fois, nous démontrons l'intérêt qu'on a à ce niveau-là de progresser et d'avancer. Ensuite, vous le voyez dans la délibération, les montants qui sont mis sur la table sont

importants. Le fait de déployer ça sur toute l'Alsace est vraiment une chance pour notre avenir, mais aussi pour les élus locaux, pour combattre les incivilités qui existent, parce que finalement la protection de la nature c'est aussi lutter contre les incivilités.

Je voudrais dire aussi que j'en appelle à une accélération de notre ambition. Effectivement, en Alsace, nous faisons de l'écologie, nous n'en parlons pas. J'ai dit, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Charles.

M. SITZENSTUHL – Rapidement, pour aller dans le sens de ce que vient de dire Victor, on a un modèle unique en Alsace avec ces brigades vertes, donc c'est bien qu'on les encourage. Et surtout on sort d'une séquence électorale où je crois que les thématiques de sécurité ont été très évoquées par nos concitoyens. Ça fait partie des thèmes qui ont émergé, à titre personnel, dans les discussions que j'ai pu avoir avec les Alsaciennes et les Alsaciens de ma circonscription, donc il y a une attente très forte. C'est bien sûr une mission de l'État, même si je pense que là aussi en Alsace on est à la pointe, comme le dit Victor, pour montrer qu'une Collectivité départementale peut agir sur cette thématique qui touche directement nos concitoyens, et c'est très bien. Donc il faut l'encourager et moi je soutiens à 100 % ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Petite remarque avant le vote. Je crois que ce sujet amène un consensus. Je me souviens d'une expression : je crois que c'était Valéry GISCARD d'ESTAING qui avait dit à François MITTERRAND « vous n'avez pas le monopole du cœur ». Je pense que tes propos faisaient référence à cela, Victor. Certains voudraient laisser croire que nous ne portons pas l'écologie au cœur. D'autres n'ont pas non plus le monopole de l'écologie. Et au-delà de ça, je pense que nous sommes sans doute – il faudrait vérifier, mais – la première grande Collectivité en Alsace aussi investie sur l'écologie. J'en veux pour preuve ce rapport aujourd'hui, puisque nous sommes la première Collectivité en France à disposer d'une police environnementale. Elle se déploie, elle se décline, elle va évoluer, et j'entends bien évidemment la demande légitime de Victor que, petit à petit, on arrive à avancer le plus rapidement possible, pour couvrir l'ensemble du territoire. On le fait de manière intelligente, cohérente, mais effectivement j'entends cette demande. Nous sommes la seule Collectivité en France à être couverte de centres d'initiation à la nature et à l'environnement, de CINE (Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement), et nous avons la chance aujourd'hui d'avoir dix CINE sur le territoire alsacien. C'est un particularisme. Centres d'initiation, donc éducation à l'environnement dès le plus jeune âge, et je ne parle pas là de toutes les actions qui nous menons dans les collèges en direction des jeunes pour les sensibiliser, avec le service civil, etc., que nous menons. Nous sommes une des collectivités les plus engagées dans les espaces naturels sensibles, et nous aurons encore l'occasion d'y travailler au cours de cette année, pour encore parfaire la politique autour des espaces naturels sensibles. Nous avons agi et nous agissons pour développer et déployer un plan arbre dans nos forêts, parce que nous savons que ce sera l'arbre qui pourra sauver la planète. Nous sommes très attentifs et notre démarche depuis un an a déjà permis la replantation de 80 000 arbres en forêt alsacienne, ce qui permet d'absorber 2 155 tonnes de CO₂ par an. Donc on est vraiment investis. Nous sommes une des collectivités les plus investies aussi en matière de délégation des aides à la pierre. Quand cela sera complètement déployé dans le Haut-Rhin, nous aurons le territoire le plus important de France à avoir la délégation des aides à la pierre, avec un engagement énorme dans la rénovation énergétique, qui est pour nous une priorité majeure. Et nous sommes d'ailleurs dans un plan de production d'énergie renouvelable, avec le déploiement d'installations photovoltaïques sur notre patrimoine immobilier de la CeA, avec un plan pluriannuel d'investissement d'un montant de 17 millions, pour à la fois une autoconsommation d'électricité produite et de vente du surplus, notamment des collègues, en été. On agit sur les mobilités alternatives. Tout à l'heure, Nathalie et Laurence ont évoqué les pistes cyclables : ce sont 4 450 kilomètres d'itinéraires cyclables dont nous disposons en Alsace, ce qui fait aussi de nous une des collectivités les plus engagées en la

matière.

Donc je crois qu'il faut qu'on soit fiers, les amis, fiers, et qu'on assume, et qu'on le dise, parce que d'aucuns essaient de faire croire que nous ne serions pas investis sur le sujet environnemental. Il n'y a pas une seule politique publique de notre Collectivité dans laquelle nous ne nous interrogeons pas sur les enjeux environnementaux et la façon de réduire notre empreinte sur la planète. Donc soyez fiers de toute l'action que nous menons. Et aujourd'hui ce vote et ce travail pour déployer les brigades vertes, je pense que c'est remarquable. Et j'ai une pensée pour celui qui a initié ça, le Sénateur GOETSCHY, qui a été Président de cette Collectivité ici, qui a été un visionnaire, et auquel nous pouvons encore rendre hommage à travers le déploiement sur toute l'Alsace de ces brigades vertes. Merci à vous et moi je suis fier de notre action en matière d'environnement.

Je propose de passer au vote. Qui est contre le déploiement des brigades vertes ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-3-6-1 - MISSION D'EXPLORATION POUR LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve la création d'une mission d'exploration pour le déploiement d'une politique de culture scientifique, technique et industrielle dont l'objet est de contribuer à la définition des contours de la nouvelle politique de culture scientifique, technique et industrielle de la Collectivité européenne d'Alsace qui devra s'attacher à :

- Mettre le discours scientifique au cœur du débat public ;
- Valoriser les richesses de l'Alsace en la matière : musées scientifiques et techniques, lieux de médiation scientifique, tradition des savoirs faire techniques et industriels, réseau des établissements de recherche et d'innovation ;
- S'inscrire dans une dimension transfrontalière.

- Fixe la composition de cette mission comme suit :

- Un président désigné parmi les Conseillers d'Alsace par délibération,
- Un Collège « élus » composé de sept Conseillers d'Alsace désignés par délibération,
- Un Collège « société civile » composé de sept membres de la société civile avec une diversité de profils désignés par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, parmi lesquels sera choisi le rapporteur de la mission ;

- Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletins secrets pour désigner les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de la nouvelle mission précitée,

- Désigne, en conséquence,

- En qualité de Président de la mission : M. Raphaël SCHELLENBERGER,
- En qualité de membres du Collège « élus » : Mme Nicole BEHA, Mme Marie-France VALLAT, Mme Lara MILLION, M. Florian KOBRYN, Mme Christelle ISSELE ainsi que Mme Cécile DELATTE

- Précise que la mission d'exploration est chargée de produire un document final bilingue présentant un état des lieux et une liste de recommandations avant le 15/04/2023 ;

- Précise que pour mener à bien les objectifs qui lui sont assignés, à savoir contribuer à la définition des contours de la nouvelle politique de culture scientifique, technique et industrielle de la Collectivité européenne d'Alsace, la mission devra mener une série de visites et d'auditions sous forme de séances publiques et visioconférences, entre les mois d'octobre 2022 et de mars 2023, et pourra s'adjoindre dans ce cadre les conseils et compétences de personnes qualifiées ;

- Précise qu'en vertu des délégations dont elle dispose déjà, la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace est compétente pour délibérer sur les déclinaisons opérationnelles de cette nouvelle orientation de la politique culturelle de la Collectivité européenne d'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons continuer avec un élément aussi de réflexion important : la culture scientifique, technique et industrielle, qui fait partie aussi des richesses alsaciennes. Et je donne la parole à la rapporteure, Pascale SCHMIDIGER.

Mme SCHMIDIGER – Monsieur le Président, chers collègues. Parmi les nouvelles orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace, qui vous avaient été présentées il y a quelques semaines par Raphaël SCHELLENBERGER, figure l'ambition de déployer une politique de culture scientifique, technique et industrielle. Cette volonté s'inscrit dans le territoire alsacien et rhénan qui s'est affirmé au cours des siècles comme un espace de recherche, d'érudition, d'innovation et de savoir-faire techniques et industriels. En témoigne aujourd'hui encore la richesse des musées techniques, des lieux de médiation scientifique et plus largement des établissements d'enseignement et de recherche propres à l'Alsace.

Pour définir les contours de cette nouvelle politique, il est proposé de créer une mission d'exploration sous forme d'auditions, qui viendra alimenter la réflexion des conseillers d'Alsace dans la détermination d'un nouveau secteur de la politique culturelle. Il s'agira de mettre le discours scientifique au cœur du débat public, pour approfondir la connaissance des atouts et des opportunités de ce secteur. C'est aussi la volonté de s'adresser aux jeunes pour sensibiliser, éduquer et s'engager. Il s'agira également de valoriser les richesses de l'Alsace en la matière : musées scientifiques et techniques, lieux de médiation scientifique, tradition des savoir-faire techniques et industriels, réseau des établissements de recherche et d'innovation. C'est une façon aussi de promouvoir un secteur industriel toujours porteur et dynamique.

Nous nous inscrivons aussi dans une dimension transfrontalière. Pour rappel, cette dimension a été présentée le 11 mai dernier par notre Président. Cette dynamique participe à la construction de cette « Life Valley », cette plaine du Rhin. Il s'agit de faire du Rhin supérieur un espace de connaissances, d'engagement pour l'environnement et de préservation de la biodiversité.

La démarche de cette mission est participative et illustre le service public alsacien : un format original de consultation ouvert à la société civile et au grand public pour définir une stratégie pertinente. Un document bilingue final présentera un état des lieux et une liste de recommandations sera présentée au printemps prochain pour nourrir une stratégie 2023-2027. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pascal. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci Président. Chers collègues. Je pense que ce rapport vient insister sur plusieurs éléments de la stratégie et des orientations culturelles qu'on a arrêtées en février dernier. Et je veux vraiment insister lourdement, d'abord sur le respect de la question de l'histoire et de l'identité de l'Alsace. Je suis convaincu, y compris dans cette séquence électorale, qu'on a besoin de réexpliquer aux Alsaciens à quel point ils peuvent être fiers de leur territoire, fiers de leur histoire, fiers de ce que l'Alsace a contribué à faire pour la France, pour l'Europe, pour le développement dans le monde entier. Faut-il rappeler toute l'aventure industrielle de nos vallées, on peut particulièrement penser à celle de Mulhouse. Il se trouve qu'après on parlera peut-être de chemin de fer. Le premier chemin de fer construit en France, il a été construit par des privés en Alsace pour relier Thann à Mulhouse. C'est ça l'histoire industrielle de notre territoire. Mais l'histoire

industrielle un peu plus récente, c'est aussi l'invention de l'écran LCD à Mulhouse. Quel Alsacien se rappelle que l'écran LCD été inventé à Mulhouse ? Quel Alsacien est fier que la diffusion du savoir a commencé grâce à l'invention de l'imprimerie ici en Alsace ? C'est ça, cette politique de culture scientifique et technique qu'on veut mettre en avant. Et on veut la mettre d'autant plus en avant à une époque où la hiérarchisation des informations a complètement disparu, où l'éditorialisation de l'information n'existe plus, et où l'esprit critique est en train de s'essouffler. C'est ça le travail qu'on veut faire, et on ne veut pas le faire avec une méthode à l'ancienne où on vient appliquer de haut en bas ce qu'il faut penser, mais bien dans une logique de co-construction, même si c'est un terme que je n'aime pas toujours employer, pour faire émerger du terrain les acteurs les plus concernés, les perspectives à construire. C'est une politique que peu de collectivités territoriales explorent, celle de la culture scientifique et technique. On sera innovants en la matière et c'est pour ça qu'on vous propose cette manière innovante de travailler avec une mission d'exploration dans laquelle les spécialistes de la société civile auront leur place, mais dans laquelle aussi on fera une large part au Conseil de développement alsacien, pour là aussi lui donner du sens, lui donner un écho et donner à ces représentants de la société civile qui s'engagent dans nos territoires un vrai impact et une vraie mission dans leur engagement.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Raphaël. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Je suis honoré d'avoir été proposé pour participer à cette mission, en lien évidemment avec mes compétences professionnelles et mon intérêt politique pour cette question majeure de la place de la science dans notre société. J'apporterai mes contributions. Cette démarche, et cet état d'esprit, loin des caricatures, est déjà la mienne sur la question notamment de la maison alsacienne du 21^e siècle avec Sabine DREXLER que je salue, ou encore sur le droit d'interpellation dont nous parlerons tout à l'heure. Je salue également les agents du Vaisseau qui, depuis de nombreuses années, œuvrent à développer la culture scientifique sur notre territoire.

Cela dit, vous connaissez mon attachement premier aux solidarités et les électeurs m'ont élu pour agir sur ce volet. Il se trouve que jusqu'à présent, et je le regrette, je n'ai pas pu siéger dans les commissions territoriales RSA qui examinent les dossiers d'habitantes et d'habitants de nos cantons qui nous interpellent. Aussi, je vous demande, Monsieur le Président, si les élus de mon groupe et moi-même pourront désormais participer aux commissions territoriales RSA. Dans le cas contraire, et j'espère que vous le comprendrez, je serai contraint de décliner ma participation à cette mission d'exploration. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – L'expression commençait bien. Vous reconnaissez notre ouverture d'esprit. Ce n'est pas le même sujet. Je ne vois pas bien. On va regarder votre demande, mais ce n'est pas le sujet du rapport. En tout cas je constate que vous avez envie de venir dans cette Commission, et nous ouvrons bien évidemment votre possibilité d'y contribuer. OK pour cela. Pour la suite, on verra. Est-ce qu'il y a d'autres expressions sur le sujet ? Oui, Nicolas.

M. MATT – Merci Président. Très rapidement, j'interviens pour me féliciter de ce rapport parce que je suis extrêmement sensible à la culture scientifique, technique et industrielle, surtout dans le monde tel qu'il est aujourd'hui, où on se rend bien compte que les choix électoraux qui sont proposés à nos concitoyens trouvent une traduction le plus souvent issue des sciences et de la technique, qui sont le plus souvent malheureusement, soit partiellement, soit mal comprises, et dont les enjeux sont souvent mal cadrés par tous. Donc moi je trouve vraiment que c'est quelque chose d'extrêmement intéressant, et vraiment j'invite notre Collectivité, à travers « Le Vaisseau » (centre de culture scientifique, technique et industrielle situé à Strasbourg) mais à travers tous ses dispositifs

éducatifs, à être encore plus modèle dans l'apprentissage pour tous de la culture scientifique, technique et industrielle. L'enjeu est vraiment prégnant, parce qu'on ne peut pas demander à nos concitoyens d'avoir un avis éclairé sur nos propositions si les supports scientifiques à mettre en œuvre pour appliquer nos propositions ne sont pas un minimum maîtrisés. Donc là, c'est vraiment avant tout pour moi un outil de démocratie actif. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas pour ton expression. Moi je suis très heureux, très fier de la démarche que vous impulsez, Pascale, avec Raphaël, sur ce sujet. À chaque fois que je me rends notamment sur le territoire de l'agglomération mulhousienne, à la fois je sens l'empreinte historique sur ces questions et une grande richesse de notre territoire autour de ça, qu'il faut à mon sens encore plus valoriser. Donc il y a un vrai potentiel autour de notre histoire scientifique et industrielle, que tu évoquais rapidement Raphaël dans tes propos. Donc il y a un enjeu historique, culturel, touristique bien évidemment, parce qu'on a là des pépites de musées, qui sont encore à renforcer, avec un travail en collaboration que j'appelle bien évidemment de mes vœux et auquel notre Collectivité participe. Et puis il y a l'enjeu aussi de l'attractivité des métiers de l'industrie et des sciences pour les jeunes générations, parce que bien évidemment et heureusement l'industrie aujourd'hui, ce n'est pas ZOLA. Aujourd'hui, l'industrie, par contre, donne des perspectives à notre jeunesse. Je suis très heureux qu'il y ait, après « L'industrie magnifique » dans le Bas-Rhin, aujourd'hui la manifestation « J'aime » dans le Haut-Rhin, qui lie industrie et culture, et industrie et jeunesse. Je pense qu'aujourd'hui il y a un vrai potentiel d'emplois dans ces métiers. Donc vraiment je suis fier que notre Collectivité apporte aussi sa pierre à l'édifice. C'est une vraie réflexion qui a du sens. Bravo à vous d'en avoir eu l'initiative.

Du coup, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-3-15-1 - RD1066 DÉNIVELLATION DU PN22 À THANN - ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONCERTATION AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Pour l'opération de dénivellation de la RD1066 au niveau du passage à niveau n°22 de Thann (plan de situation joint en annexe) dans le but de fluidifier et de sécuriser l'axe routier qui irrigue la vallée de la Thur :

- décide d'engager la concertation publique préalable prévue par l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme concernant le projet de dénivellation de la RD1066 au niveau du PN22 à Thann,

- décide de mener la concertation dans l'objectif de :

- Présenter aux habitants, associations et autres personnes concernées, l'état d'avancement des réflexions,
- Apporter des éléments de réponse à leurs préoccupations et de prendre connaissance de leurs éventuelles observations,

- décide de mener cette concertation selon les modalités suivantes:

- Une exposition publique d'une durée de 4 semaines dans la commune de Thann avec mise à disposition de registres pour recueillir l'avis de la population,
- Une réunion publique (date et lieu à convenir ultérieurement).

M. LE PRÉSIDENT – Rapport suivant : la dénivellation du PEN 22 à Thann. Raphaël, tu en es le rapporteur.

M. SCHELLENBERGER – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. On parlait dans le rapport précédent de tout ce que le progrès a apporté à l’Alsace ou de tout ce que l’Alsace a apporté au progrès. Et cette ligne de chemin de fer a été la première ligne de chemin de fer de France construite par un privé – je le répète –, à l’époque où on se pose un certain nombre de questions sur qui doit porter la charge de l’innovation. Elle reliait Thann à Mulhouse. On n’imaginait pas, à l’époque où elle a été construite, que quelques décennies plus tard 28 000 véhicules et plus de 100 trains se croiseront en plein cœur de la Ville. Or depuis trente ans, ce croisement entre une centaine de trains et près de 30 000 véhicules jour pose de difficiles problèmes en plein cœur de la Ville de Thann, qui est cette pépite gothique et du Moyen Âge en plein cœur de la vallée, et crée des situations insupportables, évidemment pour les habitants de Thann mais surtout pour tous les habitants en amont de ce passage à niveau à Thann et de toute la vallée de Saint-Amarin. Ce qui conduit nécessairement une vallée qui, il y a trente ans encore était une grande vallée industrielle, à une dépression, une décroissance démographique, un manque d’attractivité, et finalement tous les problèmes se concentrent sur ces problèmes de mobilité et de desserte. Je me réjouis que la création de la Collectivité européenne d’Alsace, sur ce problème vieux de plusieurs décennies, puisse enfin offrir à nos concitoyens une perspective de sortie, parce que c’est bien de ça dont il s’agit : c’est bien le fait que ce soit la Collectivité européenne d’Alsace qui ait repris en compétence pleine les routes nationales qui permet aujourd’hui d’envisager une solution de sortie à ce problème du passage à niveau de Thann.

Comment ça a commencé ? C’est à ma demande que le ministère des Transports en 2018 a lancé une étude pour essayer de travailler à une solution peut-être plus raisonnable en termes de coûts et en termes de moyens techniques qu’une grande déviation qui aurait coûté plusieurs milliards d’euros et dont personne n’a le premier euro pour le financer. On a donc travaillé sur différentes solutions et la proposition c’est la dénivellation du passage à niveau de Thann. Aujourd’hui il y a deux solutions techniques, avec différentes variantes qui existent, et l’idée c’est de soumettre cela au public : c’est l’objet de cette délibération. Moi je me réjouis qu’un dossier comme celui-là, qui depuis trente ans n’a pas avancé, avance enfin grâce au fait que ce soit la Collectivité européenne d’Alsace qui est maintenant en charge de l’ex RN66, devenue RD1066.

Comment ça va se passer ? Aujourd’hui, je veux saluer vraiment toutes les collectivités qui font l’effort de participer à la discussion autour de ce projet, qu’elles soient locales, qu’il s’agisse de la Région ou même de l’État qui, dès aujourd’hui, considèrent que ce projet est prioritaire et actent le fait de travailler sur ce projet, y compris la Ville de Thann sur tout ce qui est foncier. Maintenant, quelles sont les étapes qui sont devant nous ? La première étape, c’est celle que nous allons proposer aujourd’hui : c’est celle de démarrer la concertation avec le public pour la réalisation d’une concertation publique. Comment ça va se passer ? Il y aura une exposition des projets qui sera disponible pendant un mois dans la Mairie de Thann, et puis une réunion publique au moins qui sera organisée sur le territoire pour pouvoir débattre avec nos concitoyens de ce projet qui aura un impact colossal, à la fois pour la vallée et pour les habitants de Thann.

Je veux vraiment saluer tout le travail qu’on mène depuis des mois avec Annick LUTENBACHER, parce que c’est ça aussi : c’est une capacité d’avoir, grâce à Annick, dans le début de la vallée et puis un bon dialogue avec le piémont aussi, su construire une solution d’ensemble, parce que ça n’est pas simple, dans une vallée comme celle-là, où les dynamiques sont parfois contraires, de réussir à mettre tout le monde d’accord sur un projet. C’est vraiment le cas de ce projet, avec le démarrage du barreau qui reliera Vieux Thann à Leimbach dès cet été et le lancement de cette concertation sur la dénivellation du PN 22 dès l’automne. Je crois vraiment que la CeA démontre dans la vallée de la Thur la pertinence de décentraliser, la pertinence de prendre au plus près les décisions qui concernent le territoire. Donc, Monsieur le Président, en mon nom et en celui d’Annick, un grand merci pour toute l’attention que tu portes à ce dossier depuis le début de ce mandat.

M. LE PRÉSIDENT – Merci à toi, merci à tous les deux. Je crois que Monsieur FREMONT souhaitait prendre la parole.

M. FREMONT – Notre groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire » est naturellement favorable à la réglementaire étape de concertation publique. Nous souhaitons qu'elle permette d'opter pour une solution qui à la fois garantisse la sécurité des usagers, qu'elle garantisse l'amélioration du cadre de vie des habitants et des habitantes, et qu'elle permette de favoriser les alternatives à la voiture individuelle, puisque c'est un des enjeux également, à l'image du service de tram-train déjà en place, et tout cela dans la nécessaire prise en compte des contraintes spécifiques de ce territoire dont nous avons bien conscience. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Chantal JEANPERT.

Mme JEANPERT – Monsieur le Président, chers collègues. La dénivellation d'un passage à niveau, ce n'est pas une mince affaire.

M. LE PRÉSIDENT – Tu sais de quoi tu parles.

Mme JEANPERT – Voilà. J'allais vous dire que je sais de quoi je parle, parce que nous avons dénivélé le PN 20 il y a maintenant quatre ans à Molsheim. Aujourd'hui, lorsque l'on circule et qu'on entre dans la Ville de Molsheim, on ne sait plus comment c'était auparavant. Mais nous nous souvenons, ceux qui l'ont vécu, de files d'attente, de bouchons, de 45 minutes, parfois jusqu'à 55 minutes, pour entrer dans Molsheim.

Je voudrais féliciter le travail qui a été fait, déjà par les conseillers d'Alsace du territoire, et puis par le regard bienveillant du Président et des vice-présidents sur ce sujet, parce qu'on ne réalise pas à quel point c'est un enfer pour les riverains de ces départementales et de ces quartiers, vécu au quotidien. Il y a deux enfers d'ailleurs qui sont vécus : c'est pour les riverains qui sont bien sûr habitants, mais aussi pour les usagers qui chaque matin vont travailler. Et puis aussi une autre notion très importante : la notion de danger, puisque nous avons sur cette multimodalité, et à Thann c'est pareil, des vélos, des voitures, des camions, enfin voilà, et des risques inconsidérés.

En tous les cas, ce que je voulais dire, c'est que le PN 20 de Molsheim ne se serait jamais fait sans l'intervention du Conseil départemental de l'époque. Aujourd'hui ça se fera grâce à la Collectivité européenne d'Alsace. Et pour cela je voudrais saluer, et je salue déjà par anticipation, le vote consensuel et unanime sur cette question.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Chantal. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Annick.

Mme LUTENBACHER – Merci Président. Juste un petit message d'humour. Raphaël disait que la situation dans la vallée est difficile depuis une trentaine d'années ; je dirais même beaucoup plus : plus de quarante ans, mais malheureusement Raphaël n'était pas encore né à cette époque, donc il n'a pas pu connaître cette période compliquée.

Pour répondre à Monsieur FREMONT, bien entendu dans le souci de préserver au mieux l'outil qu'on a, avec le TER et le tram-train qui va jusqu'à Thann, on a été obligé avec la Région Grand Est, qui est l'autorité organisatrice en matière de transport ferroviaire, de limiter le nombre de passages du tram-train et du TER, justement pour ne pas encore envenimer davantage la situation déjà catastrophique. Et le fait de mettre en œuvre un passage souterrain qui permettra une meilleure circulation au niveau de la voie ferrée permettra justement de conforter le réseau ferroviaire et puis d'accentuer cet outil qui est vraiment important pour une grande partie de la population, en particulier nos étudiants qui utilisent ce moyen de transport au quotidien. Donc on aura vraiment un double enjeu : préserver et améliorer la circulation routière, mais aussi et surtout préserver l'outil

ferroviaire qu'on a à notre disposition depuis tant d'années.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Annick. Effectivement c'est un goulot d'étranglement aujourd'hui, qui est dangereux. C'est la sécurité, la fluidité. Ça va changer la vie des habitants de la vallée et rendre une accessibilité renforcée, à la fois routière et ferroviaire. Donc franchement c'est un enjeu. Et puis ayant été Maire d'une commune qui était aussi traversée, avec un goulot d'étranglement, j'ai vu le bienfait de la déviation de Schirmeck en son temps. Là ce n'est pas une déviation, mais la dénivellation du PN va changer la vie je pense à la fois les habitants de Thann et de la vallée. Donc je pense que c'est vraiment un bel outil et je suis content qu'on puisse avancer sur le projet. On mettra tout en œuvre pour avancer le plus vite sur ce dossier, qui a beaucoup de sens pour le territoire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**CD-2022-3-7-1 - CONTRAT DE PLAN INTERREGIONAL ETAT-REGION (CPIER)
MASSIF DES VOSGES 2021-2027**

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les termes de Contrat de Plan Interrégional Etat-Région (CPIER) 2021-2027 annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à le signer.

PREND ACTE que les contributions de la CeA seront valorisées au travers des projets inscrits dans les politiques territoriales ou les politiques sectorielles : ainsi, aucune enveloppe spécifique complémentaire n'a été réservée dans le budget de la CeA.

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant : le contrat de plan interrégional État-Région. Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Mes chers collègues. La situation du massif des Vosges, sur plusieurs territoires, ne peut être portée, ne peut favorablement évoluer qu'au prix d'un contrat de plan. Ce contrat de plan est essentiel, puisqu'il fait converger à la fois des moyens de l'État, des moyens régionaux et des moyens des départements et de notre territoire. Ce contrat de plan, celui qu'on connaît, se termine et nous sommes à l'aube du nouveau contrat de plan interrégional 2021-2027.

En effet, la situation de la montagne ne cesse d'évoluer et l'ensemble des acteurs engagés se reconnaît dans les trois piliers essentiels qui soutiennent en tout cas le développement et le soutien à la montagne. Il s'agit à la fois d'un pilier autour de l'eau et de la biodiversité, pour préserver à la fois la ressource en eau, avoir un usage sobre de la ressource en eau, et également soutenir une sylviculture durable. Le second pilier, c'est l'activité économique autour des prairies et des forêts, à la fois sur la filière bois et également sur l'agriculture de montagne. Et enfin le troisième, c'est l'activité traditionnelle autour du tourisme et de la nature, pour à la fois porter une diversification des activités dans ce domaine-là, autour du tourisme de montagne, de l'activité artisanale et commerciale en montagne, et aussi adapter l'offre de service de montagne également, et notamment permettre de mieux former les uns et les autres autour d'une activité saisonnière.

Un certain nombre de projets sont déjà retenus. Je n'en citerai que quelques-uns, mais qui évoquent bien sûr tous les engagements qui sont pris, notamment, et la CeA en est maître d'ouvrage, la mission d'étude des sites de montagne d'Alsace. Sur le syndicat mixte du Markstein, la réhabilitation de la friche Touristra. Pour la commune de Wildenstein, le sentier de découverte patrimoniale. Pour la commune d'Orbey, l'amélioration pastorale. Et

notamment pour la commune de Dolleren, l'aménagement de la ferme du Grader.

La maquette financière qui soutient ce dispositif, ce sont trois tiers : un tiers financé par l'État, un tiers financé par la Région et un tiers financé par le Département et donc la Collectivité européenne d'Alsace, qui est très engagée dans ce contrat puisque la répartition des moyens engagés se fait également au prorata du pourcentage de la population concernée par le massif, et nous sommes à 53 % de la population concernée sur l'ensemble des dénombremments qui sont faits autour du massif des Vosges, et donc l'engagement de la CeA, ce sont pratiquement 11 millions d'euros, contre 8,15 dans la précédente programmation.

C'est la raison pour laquelle bien sûr je vous demande de soutenir notre engagement dans cette démarche-là, et je tiens aussi à saluer l'engagement de nos collègues élus directement sur ces sites des territoires de montagne, qui portent les projets et qui sont également ces interlocuteurs de proximité, qui ont l'expertise du quotidien sur la durée, et qui sont véritablement nos personnes ressources pour porter ces dossiers pour le développement de la politique montagne, pour l'évolution également des stratégies publiques et de celles de la Collectivité européenne d'Alsace, pour que ces territoires soient et restent attractifs et permettent également d'avoir une économie viable, durable et une utilisation raisonnée de ce beau massif des Vosges sur lequel nous sommes pleinement engagés. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean Philippe. Il y avait des demandes de prise de parole. Je vois Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Chers collègues. Il nous est proposé en ce mois de juin 2022 l'adoption du contrat de plan interrégional État-Région pour la période 2021-2027. Il s'agit d'un outil financier entre l'État et les collectivités du massif des Vosges, comme vous venez de le dire, destiné à financer, je cite, « des projets contribuant à l'adaptation du massif au changement climatique, à la préservation des ressources et de la biodiversité ». Il est précisé en page 5 de ce contrat « à chaque fois que cela est possible, les projets soutenus répondront à des critères transversaux spécifiques : respect de l'environnement, enjeux de la transition climatique et écologique, etc. » Il est question, je cite toujours de « répondre aux grands enjeux de développement durable et de transition écologique des territoires de montagne ». En bref, ce contrat a de séduisants reflets teintés de vert, qui ne manquent pas de nous séduire, et qui semblent compatibles avec les préconisations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat). D'ailleurs, je note, Monsieur le Président, que vous venez ce matin de vous autoattribuer le diplôme de Département le plus écologiste de France. C'est pourquoi je tiens à rappeler par ailleurs le contexte.

M. LE PRÉSIDENT – Non, j'ai dit un des plus investis.

M. FREMONT – C'est pourquoi je tiens à rappeler par ailleurs le contexte de défiance – c'est une réalité – grandissante vis-à-vis des politiques, avec un taux d'abstention qui s'est élevé encore à plus de 53 % lors du scrutin législatif d'hier. C'est donc une réalité : de moins en moins de crédit est accordé à la parole des élus.

Pour en revenir au rapport, j'en déduis qu'en adoptant ce texte, par souci de cohérence entre l'affichage public et l'action politique réelle, l'exécutif de la CeA n'aura aucune difficulté à annoncer clairement son renoncement à construire un téléphérique au mont Sainte-Odile, qui viendrait par ailleurs défigurer nos paysages. Ce projet serait complètement contradictoire avec l'engagement pris dans ce contrat interrégional. À ce sujet, vous aurez l'occasion en fin de séance de soutenir le vœu de notre groupe pour favoriser les alternatives écologiquement responsables pour l'avenir du mont Sainte-Odile. De même, l'ensemble des projets de la politique montagne, tels que l'avenir du Champ du feu, sujet qui vous est cher Monsieur le Président, répondront naturellement à un besoin

de préserver notre patrimoine naturel, notre environnement, sans artificialisation des sols, sans pour autant priver les Alsaciens et les Alsaciennes de l'accès au massif. Car nous en sommes convaincus, nous pouvons protéger le massif vosgien, soutenir les territoires, tout en faisant le choix d'une politique de la sobriété. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? La parole est au rapporteur. Tu voulais réagir, Jean-Philippe ? Ah non, j'ai vu Annick. Annick, tu voulais t'exprimer ? Avant le rapporteur, Annick. Je t'en prie.

Mme LUTENBACHER – Merci Président. Je voudrais vraiment souligner l'importance de ce contrat de plan État-Région pour le devenir de la montagne en général. Chaque massif est couvert par un contrat de plan. C'est un travail qui se fait dans le bon sens et dans le pragmatisme entre différents interlocuteurs. Il n'y a pas que des élus. On travaille au sein de la Commission permanente – j'y siége avec Émilie HELDERLE. C'est un travail de profondeur qui est mené en permanence, et un travail qui est vraiment concret et au plus proche des réalités du terrain. On s'est tous rendu compte après la crise sanitaire de 2020 de l'importance de la montagne, qui est devenue un peu la zone de récréation pour nos publics de proximité. On sait qu'il faut préserver cet outil. Tout est fait au niveau des intercommunalités, des communes et des syndicats mixtes concernés pour essayer de pallier à ces différentes problématiques et de les prendre en compte. Je crois que l'outil qu'on a là avec des moyens de l'État, des moyens de la Région, des moyens des différents départements, est un outil primordial et important sur lequel il faut qu'on se base. On fait un travail énorme avec le commissariat de massif, qui est en charge de la gestion de cette politique montagne, et toujours dans le respect du terrain et dans le respect de la montagne. Je crois que l'importance aujourd'hui, c'est de valider ce rapport et de s'inscrire dans une démarche très positive pour l'environnement et pour la montagne.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Annick. Jean Philippe, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole.

M. MAURER – Très brièvement, concernant l'intervention de Monsieur FREMONT, je pense pour l'essentiel de son propos vient en appui, en soutien de ce contrat de plan. Concernant des points particuliers comme celui du mont Sainte-Odile, il faut quand même dire qu'il y a des élus sur ce territoire-là qui sont en expertise, qui travaillent ce sujet-là, et je pense qu'ils sont très largement qualifiés pour faire les bons choix le moment venu. Permettez-moi de dire que, quand il s'agit du mont Sainte-Odile, il y a toujours un esprit d'élévation, et donc on verra sous quelle forme il se concrétisera. Je suis aussi très touché que c'est un dossier qui finalement, qu'on soit urbain ou rural, de Strasbourg ou d'ailleurs, concerne un peu tout le monde. Mais comme je le disais, il y a sûrement un état d'esprit particulier autour du mont Sainte-Odile. Donc je suis certain que ce sera la meilleure solution pour tout le monde qui interviendra.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Je reviendrai plus tard sur le mont Sainte-Odile, puisqu'il y a une question particulière qui s'y prête, mais peut-être de manière un petit peu plus générale, sans élargir le débat, je tiens à dire quand même que nous avons aujourd'hui sur les patrimoines de montagne des outils juridiques de protection environnementale qui sont très importants. Si je ne prends rien que le Champ du feu, celui que je connais le mieux, c'est une zone Natura 2000, une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, il existe un schéma régional de cohérence écologique, et c'est une réserve biologique domaniale. Donc autant vous dire que les outils juridiques de protection sont nombreux et complémentaires. Aujourd'hui, sur les inquiétudes que vous pourriez avoir, Monsieur FREMONT, je pense que les outils sont tellement importants que les risques que vous craignez sont à mon sens pour la plupart d'entre eux évités grâce à cet arsenal juridique. Je tiens à le rappeler, parce que nos concitoyens, parfois, qui veulent toujours plus de textes écologiques, ne soupçonnent pas l'ampleur aujourd'hui des textes. Et sur un certain nombre de sujets environnementaux, je pense que nous avons le droit le plus exigeant de la Terre. J'aimerais bien que d'autres pays, y compris proches de chez nous,

soient dans le même niveau d'engagement environnemental que la France.

Préserver la vie, c'est aussi préserver l'emploi. Donc l'équilibre est toujours à prouver, sur le patrimoine de montagne, pour qu'on permette quand même à nos concitoyens de vivre dans nos vallées et dans nos montagnes. Je pense que ce rapport y contribue.

Il y a des attentes aussi fortes de pratiques sportives. Je pense notamment au Champ du feu. Je pense qu'il y a largement aussi la possibilité aujourd'hui de préserver à la fois l'environnement et la pratique sportive. C'est le parti-pris qu'il y a eu au Champ du feu, d'éloigner le projet de déploiement du ski nordique de toutes les zones à enjeu environnemental, puisque le projet tel qu'il est imaginé prévoit finalement de s'éloigner de la zone Natura 2000, de la SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), de la réserve biologique domaniale, et justement de protéger ces zones naturelles sensibles qu'il faut bien évidemment sauvegarder. Je tenais à faire ces précisions.

Pour revenir au contrat de plan, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-6-15-2 - 5A3F CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES DE PROJET ET DES TRAVAUX SNCF POUR L'ELARGISSEMENT DU PONT-RAIL AU DROIT DE LA RD 105 A SAINT-LOUIS

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Valide les études d'avant-projet pour le doublement du pont-rail situé sur la RD 105 à Saint-Louis, réalisées par SNCF Réseau ;
- Approuve le plan de financement des études de projet et des travaux pour l'élargissement du pont-rail situé au km 134,920 de la ligne 115 000 STRASBOURG - SAINT-LOUIS, dont le montant sera intégralement pris en charge par la Collectivité européenne d'Alsace, à hauteur de 17 159 009 € courants, aux conditions économiques de réalisation et hors éventuels écarts de besoin de financement non prévisibles ;
- Approuve les termes de la convention, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure avec SNCF Réseau relative à la phase de l'opération concernant le seul financement des études de projet et des travaux et autorise le Président à la signer ;
- Approuve le principe de la prise en charge, par la Collectivité européenne d'Alsace, d'un versement libératoire à verser à SNCF Réseau, en contrepartie des frais de maintenance à opérer sur le futur ouvrage d'art une fois les travaux terminés, évalué à 3 187 537 € HT, soit 19,44 % du coût estimé de la phase travaux de l'opération ;
- Précise que les dépenses afférentes à ce projet seront imputées au programme P068, opération O026, enveloppe P068E01, tranche T05 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant, sur les travaux SNCF pour l'élargissement du pont-rail au droit de la RD105 à Saint-Louis. Nicolas.

M. JANDER – Merci, Monsieur le Président. On est toujours dans la série « la CeA agit pour les territoires », et c'est bien au-delà d'un slogan une réalité, comme on a pu déjà le voir avec l'examen des précédents rapports. Il s'agit pour ce rapport-là du projet 5A3F, « aménagements pour l'amélioration des accès autoroute-agglomération (5A) des trois frontières (3F) ». Il s'agit donc de la voie de contournement au nord de l'agglomération bâloise, la RD105, qui supporte un trafic de transit important dans un secteur à fort enjeu de développement. C'est une route bidirectionnelle qui est en réalité la plus chargée d'Alsace. Parallèlement, l'échangeur avec l'autoroute A35 est déjà très saturé aux heures de pointe, et engendre des remontées de file sur l'A35, augmentant donc le risque d'accident, quel que soit d'ailleurs l'avenir du projet « Unibail », sur ce qu'on appelle le

Technoport. Pour ceux qui connaissent, qui sont sur l'autoroute et qui sortent avant la frontière Suisse, qui veulent aller à Saint-Louis ou en direction du Sundgau, on risque sa vie quand on est à cet endroit-là, à tel point qu'au lieu de tourner à gauche il est préférable de tourner à droite, d'aller chercher un rond-point 500 mètres plus loin et de remonter. C'est vraiment un endroit stratégique et très, très accidentogène.

Donc le but des 5A3F, c'est de sécuriser cet échangeur A35-RD105, d'améliorer bien sûr les conditions de circulation, de prendre en compte le développement urbain, notamment la zone du Technoport, de conserver le rôle structurant de la RD105 pour le trafic de transit de l'ensemble du secteur et/ou de l'agglomération trinationale de Bâle-Trois frontières, et de garantir les transferts modaux possibles en faveur des transports en commun existants ou à venir, et vers des modes doux avec la création notamment d'une passerelle enjambant l'autoroute et interconnectant la transverse est-ouest.

C'est, Monsieur le Président, chers collègues, un projet d'un montant de 65 millions d'euros TTC, mais qui est largement cofinancé puisque Saint-Louis Agglomération en finance 15 millions, l'État par le contrat CPER (Contrat de Plan Etat-Région) en finance également 2,5 millions, et puis la Confédération helvétique vient d'accorder un cofinancement suisse de l'ordre de 18 millions de francs suisses.

Pour ce qui concerne ce rapport, il a pour objet de valider les études d'avant-projet et d'approuver la convention pour l'élargissement du pont-rail sur la ligne ferroviaire Strasbourg Saint-Louis, au droit de la RD105 précisément. Ce rapport est relatif au financement des études de projet, sachant que ce sont des travaux qui seront réalisés par SNCF Réseau, pour un montant de 17 159 000 euros hors taxes, aux conditions économiques de juin 2018, est-il précisé. La validation de ce rapport permettra d'assurer la continuité des études réalisées par la SNCF.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Encore Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire » ne peut pas soutenir un projet de multiplication des voies automobiles, donc d'appel à toujours plus de trafic, dans un contexte également de desserte de projet de méga zone commerciale, pas en 2022. Nous soutenons par contre toute réflexion qui pourrait être menée pour une politique d'alternative modale (TER, vélo, transport en commun). Donc nous voterons contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord, très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? J'ai cru des mains, mais non, ça n'est pas le cas. Ah pardon Pascale, je n'avais pas vu, excuse-moi. Vas-y.

Mme SCHMIDIGER – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Il ne s'agit en aucun cas d'augmenter le trafic, mais surtout de le fluidifier et de désengorger effectivement tous les bouchons, enfin toute la circulation qui est extrêmement dense. Il est vrai que c'est un projet qui a fait l'objet d'une multitude de délibérations déjà. Aujourd'hui, il s'agit de rendre ce projet plus opérationnel avec cette étude d'avant-projet sur le doublement du pont-rail, qui est absolument nécessaire. Il existe donc de fortes attentes pour un projet dont les enjeux dépassent largement Saint-Louis et son agglomération. Vous vous rappelez que le travail frontalier passe sur cet axe nord-sud. Nous avons près de 34 000 frontaliers qui passent au quotidien sur l'axe. Il s'agit vraiment pour nous de sécuriser tout d'abord cet important carrefour. Sachez que nous déployons aussi beaucoup d'efforts pour diminuer le trafic des voitures, pour faire de ce secteur un carrefour multimodal, et nous développons les transports en commun, mais aussi bien sûr l'usage du train et du vélo. Il s'agit donc d'efforts importants. Et je salue les Suisses, qui contribuent effectivement, par le biais de l'Aggloprogramme, au financement de ces infrastructures. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Thomas.

M. ZELLER – Merci Président. En complément aux propos de Pascale et de Nicolas, c'est un projet qui est également complémentaire à l'aménagement de la plateforme douanière qui se situe quelques centaines de mètres plus loin. Là aussi, on est très heureux, très fiers que la CeA ait récupéré la compétence route et autoroute l'année dernière pour pallier aux manques et aux travaux de l'État sur ces trente dernières années sur l'autoroute et sur cette plateforme douanière. Comme l'a précisé Nicolas, c'est un endroit extrêmement dangereux, principalement le lundi matin. Je me rappelle que le Président est venu faire « le Tour d'Alsace » tout au début, puisque c'est dans notre secteur qu'il est venu en premier. Il n'était pas tout à fait anodin qu'on t'ait fait venir un lundi matin sur l'autoroute, non pas pour te souhaiter un accident, je te rassure, mais pour que tu puisses te rendre compte de la dangerosité de cet endroit, qui est vraiment la porte vers la France et vers la Suisse dans l'autre sens, un point très dangereux pour énormément de frontaliers qui n'ont d'autres choix pour l'instant que de prendre la voiture pour aller de l'autre côté de la frontière. Bien évidemment, nous travaillons aux connexions intermodales, comme le disait Pascale. Mais c'est un enjeu structurant pour des dizaines de milliers d'usagers au quotidien et pour sécuriser leur travail, leur trajet et le transport de nos entreprises également, qui ont besoin de fluidité dans ce secteur. En tout cas, merci de soutenir le projet.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Thomas. Dani.

M. ADRIAN – Merci Président. Je souhaite dire quelques mots, sans rallonger le débat, pour venir en appui à mes deux collègues du canton voisin, plutôt à nos collègues, excuse-moi Nicole. Je trouve qu'il est vraiment dommage que vous votiez contre. Que vous vous absteniez, je voudrais bien le comprendre, peut-être en raison d'un manque de précisions ou d'informations sur le sujet. C'est aussi ce travail qui est mené dans le travail transfrontalier, où nous travaillons depuis une dizaine d'années avec un appui très fort, et un partage très clair aussi de nos collègues suisses par rapport à ce qui a été dit par Pascale SCHMIDIGER (Maire de Saint-Louis) sur l'Aggloprogramme. Et il est important qu'on ait un soutien et un appui dans ce sens-là. Je crois que c'est vital aussi pour ce coin-là. Vous avez peut-être peur par rapport à l'augmentation des voitures, mais ce n'est pas ça, c'est aussi ce travail multimodal, cette réflexion multimodale qui est menée et qui manque beaucoup à cette agglomération. C'est un appel que je vous fais. Que vous vous absteniez, ok. Contre, non. Ce n'est presque pas possible. Merci, chers collègues. Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT – Ne voyez pas là une tentative d'intimidation de la part de Dani. Oui, je t'en prie.

M. ADRIAN – Hier, au bureau de vote à Landser, à 15 kilomètres de Saint-Louis, j'ai été interpellé par rapport à cette problématique. Samedi, journée citoyenne dans ma commune, j'ai été interpellé par cette même problématique sur Saint-Louis, où vraiment presque tous les matins – ou a parlé du lundi, mais c'est presque tous les matins –, Thomas, il y a ce souci de dangerosité. Les gens prennent la voie d'urgence, ressortent de la voie d'urgence entre les camions, et ça c'est tous les matins. Je crois que ça mérite réflexion et attention.

M. LE PRÉSIDENT – Bruno.

M. FUCHS – Merci, Monsieur le Président. Pour renforcer ce que vient de dire Dani, je pense que notre responsabilité aujourd'hui, principalement après les élections d'hier, et le message adressé, c'est d'être capable de travailler en commun, beaucoup plus qu'on ne l'a fait avant et de trouver ensemble des modalités de travail beaucoup plus larges. On a un sujet névralgique, qui n'est vrai qu'en France : les Allemands l'ont résolu ; côté suisse, ça fonctionne bien. Il faut qu'on résolve ce problème, qui est un problème d'environnement principal, parce que le bouchons, c'est du CO₂, c'est du temps perdu, c'est de l'énergie, c'est un problème d'environnement autant qu'économique ou de sécurité. Pour ceux qui

passent le matin ou le soir, c'est insupportable. Et la principale question est bien sûr celle de la sécurité, parce qu'on ne peut pas laisser nos concitoyens. C'est un problème de responsabilité politique, de responsabilité publique que d'offrir à nos concitoyens des modalités de transport les plus sûres. Cette question n'est pas la résolution principale. On sait très bien que cette question des bouchons et du déplacement vers la Suisse est une question multimodale qui se résout avec d'autres facteurs qu'uniquement la voiture. Mais cette solution à mettre en place est indispensable. Et j'en appelle peut-être, comme vient de le faire Daniel, à une façon de travailler plus collaborative sur des sujets précis, techniques, à notre responsabilité politique large. Et maintenant, après le message des électeurs hier, il s'agit de trouver des modalités de collaboration différentes. C'est peut-être un sujet sur lequel on peut commencer à le faire.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Bruno. Je propose de passer au vote. Mais il est vrai, Thomas, que c'était bien joué, parce que j'ai pu mesurer la dangerosité et les problèmes de fluidité ces dernières fois où j'y suis passé. Avant, j'y passais quand même très rarement, sauf pour aller en Italie, en passant par la Suisse. C'est pour ça que je pense que Monsieur FREMONT, qui est bas-rhinois comme moi, n'a pas l'habitude de pratiquer ces espaces-là. Vous voulez rajouter quelque chose, Monsieur FREMONT ?

M. FREMONT – Oui, je voulais remercier les collègues pour les précisions apportées. J'ai le sentiment qu'on est d'accord sur le constat. Ce sont les solutions mises en place sur lesquelles on a un désaccord, puisque créer plus d'espace pour les voitures est un appel d'air pour les voitures, que ce soit sur le sujet qu'on aborde aujourd'hui ou sur tous les sites de façon globale. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. On passe au vote. Ah, Bruno, tu voulais répondre. Vas-y.

M. FUCHS – Oui, juste un mot. Ça, c'est une position qui m'apparaît dogmatique. Aujourd'hui, il y a trop de voitures par rapport à l'espace, donc il faut l'élargir. Et ensuite on va travailler sur l'accès par le train, l'ouverture de la frontière peut-être de façon plus large côté suisse. Enfin il y a pas mal de leviers sur lesquels on peut jouer. Mais là on est sur une position qui, de mon point de vue – je suis dans la discussion –, est dogmatique, parce que, dans la réalité, élargir une voie, ça va fluidifier, donc ça va permettre d'avoir, pas plus de voitures, mais un meilleur passage, une meilleure fluidification des trajets et plus de sécurité, et moins de CO₂ si on fait un résumé ou un bilan de fin de journée.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. On passe au vote. Qui est contre ? Ils (membres du groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire ») n'ont pas réussi à t'écouter complètement, Dani, je suis désolé. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pierre BIHL a dû s'absenter quelques minutes pour aller signer un document à la Préfecture, donc il présentera le projet à son retour.

**CD-2022-6-10-1 - RÉNOVATION THERMIQUE DU COLLÈGE TOMI UNGERER DE
DETTWILLER - PROPOSITION D'APPROBATION DE L'AVANT-
PROJET DEFINITIF**

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve l'Avant-Projet Définitif validé techniquement par la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux et joint en annexe à la présente délibération ;

-Arrête le budget de cette opération comme suit (estimation globale prévisionnelle maximale de l'opération) :

- travaux : 3 782 164 € HT valeur 06/2019 ;

- prestations intellectuelles : 555 257 € HT ;
- mobilier : 0 € HT ;
- divers : 895 912 € HT ;

représentant un coût global d'opération de 5 233 333 € HT (6 280 000 € TTC), en sachant qu'une AP de 6 280 000 € - (opération P200O004 - enveloppe P200E01) a d'ores et déjà été votée pour le projet. - Fixe le coût prévisionnel des travaux à 3 782 164 € HT, valeur 06/2019.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de poursuivre du coup avec le rapport sur la rénovation thermique du collège Tomi Ungerer de Dettwiller, et la rapporteure en est Michèle ESCHLIMANN.

Mme ESCHLIMANN – Monsieur le Président, chers collègues. Concernant ce rapport, la CeA agit pour nos collégiens. Ce rapport s'inscrit dans nos objectifs de maîtrise de l'énergie et de production d'énergie renouvelable, ainsi que dans le cadre des interventions de notre Collectivité en matière d'amélioration du cadre éducatif, mais aussi patrimonial, de nos collèges publics alsaciens. Les prestations visées concernent l'isolation de l'enveloppe des trois bâtiments, le remplacement du système de production d'énergie (sachant qu'actuellement le chauffage est assuré par des radiateurs électriques et la solution validée pour ce collège est le chauffage par pompe à chaleur), l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture (il était prévu au départ 60 panneaux en base, et sont rajoutés aujourd'hui 156 panneaux supplémentaires), la mise en sécurité et l'accessibilité des bâtiments ouverts au public, ainsi que la restructuration ponctuelle de certains espaces de l'externat et de la demi-pension. À l'issue de l'opération, les dépenses énergétiques des bâtiments devraient être divisées par cinq et les émissions de gaz à effet de serre réduites de 80 %.

L'objectif de ce rapport est donc tout simplement l'approbation de l'avant-projet définitif de l'opération de rénovation du collège Tomi Ungerer à Dettwiller, établi par le groupement de maîtrise d'œuvre pour un montant d'opération globale de 5 233 333 euros hors taxes, soit 6 280 000 TTC. Les travaux devraient démarrer au printemps 2023 pour se terminer fin d'année 2024.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. On a eu un certain nombre de rapports équivalents qui ont aussi été présentés dans notre Commission territoriale. Je salue ici le travail qui a été fait sur la rénovation des collèges. Il y a donc les deux dispositifs, vous l'avez rappelé, Madame ESCHLIMANN. Il s'agit de l'objectif de réduire la consommation énergétique, donc c'est l'objet de ce rapport, et il y a aussi tout un plan photovoltaïque pour recouvrir un certain nombre de besoins énergétiques de nos bâtiments avec des énergies renouvelables. On a pu avoir en Commission territoriale une présentation par les services et ensuite une présentation dans nos collèges, puisqu'au sein de nos cantons respectifs il y a un collège à chaque fois qui a été nouvellement équipé de panneaux photovoltaïques, avec une présentation auprès des chefs d'établissement, des équipes et des élus en place.

J'avais une question. Je voulais profiter de ce rapport pour poser une question un peu technique. À l'occasion du déploiement du plan photovoltaïque, une partie de l'électricité qui est produite, en moyenne à peu près la moitié, n'est pas consommée par l'établissement, puisque l'établissement est fermé à certaines périodes de l'année notamment. Donc je voulais savoir si les fonds qui sont récoltés à cette occasion par la CeA sont fléchés prioritairement vers des projets particuliers, notamment évidemment des projets environnementaux. Donc c'était pour savoir un peu, dans le cadre de cette réflexion-là sur la rénovation de nos bâtiments, si ça nous permet ensuite de porter des

projets supplémentaires par l'investissement qu'on réalise. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Il y a d'autres demandes de prise de parole. On répondra aux questions après. Jean-Claude BUFFA.

M. BUFFA – Merci Président. Chers collègues. Je voudrais juste préciser que ces travaux ont fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration le 25 avril, et ils ont été reçus avec beaucoup d'enthousiasme par le personnel éducatif et les parents d'élèves. D'autre part, il y a, toujours à Guebwiller, un projet de rénovation du complexe sportif, pour lequel nous proposons un financement par l'intermédiaire du fonds d'attractivité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Claude. J'ai vu qu'il y avait aussi Marie-France.

Mme VALLAT – Merci, Monsieur le Président. Juste un petit mot par rapport à ce plan photovoltaïque, dont l'origine est une délibération de 2019 au Conseil départemental du Bas-Rhin. Aujourd'hui, je crois que ce qui est intéressant, c'est de dire qu'effectivement, et cela a été dit, il y a plus de panneaux qui ont été mis en place tout simplement parce que les contraintes sont différentes de ce qu'elles étaient précédemment. Aujourd'hui, les installations peuvent atteindre 500 kilowatts-crête, alors qu'elles ne pouvaient atteindre que 100 kilowatts-crête précédemment, et donc ça permet aujourd'hui d'ajouter des panneaux supplémentaires et donc de produire davantage d'électricité. Jusqu'à présent, c'est à peu près 30 % d'électricité qui était consommée. Demain, puisqu'il y aura plus de production, la quantité d'énergie autoconsommée sera plus faible. Mais aujourd'hui, je crois qu'il faut qu'on se pose effectivement une question très importante, et c'est le sens également de la politique que vous souhaitez que nous menions dans le domaine des énergies renouvelables : il est important que nous produisions au maximum et que nous optimisons au mieux les investissements que nous faisons, et il est important de produire des énergies renouvelables telles que celles produites par le photovoltaïque. Alors il est vrai que l'énergie ne peut pas être consommée, parce que, concernant les collèges, non seulement il y a les vacances scolaires mais il y a aussi les week-ends, et il y a aussi les jours où il n'y a pas de place. Donc forcément, l'autoconsommation du collège lui-même ne peut pas être totale. Ça ne peut pas être une autoconsommation totale. Ensuite, comment fait-on et comment réfléchit-on ? Je crois à la manière de pouvoir produire de l'électricité et de l'autoconsommer dans des bâtiments publics aux alentours, par exemple. En tout cas il y a toute une réflexion à mener, qui sera menée dans le cadre de l'orientation générale de cette production d'énergie renouvelable sur notre territoire. Il y a le photovoltaïque, il y a l'hydraulique, il y a encore d'autres choses qui peuvent être réfléchies. Et je crois que l'objectif c'est justement de voir comment produire davantage en optimisant au mieux les investissements que nous devons faire pour que cette production soit optimisée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas souhaitait s'exprimer.

M. MATT – Merci Président. Effectivement, ces installations de panneaux photovoltaïques sur les collèges, on va dire, commencent, entre guillemets. Donc il faudra déjà constater dans les faits la production supplémentaire et le gain supplémentaire qu'il y aura à en tirer en termes financiers. Il nous faudra sans doute un peu de temps pour avoir une visibilité sur l'énergie supplémentaire réellement produite. On peut s'attendre à ce que ce soit sur des mois de juillet et les mois d'août. Président, vous aviez tout à l'heure raison de préciser que notre Collectivité est non seulement exemplaire, mais volontaire, volontariste, dans sa manière de s'engager dans le développement durable – les panneaux photovoltaïques, pour 17 millions d'investissements, en sont la preuve –, mais aussi dans le plan d'investissement dans les collèges de 630 millions d'euros, avec la rénovation énergétique des collèges, qui sera complétée en quelque sorte d'un plan d'urgence pour les collèges- passoires qui seront identifiés, puisque nous avons acheté le logiciel qui nous permettra de faire l'audit qui va bien. Donc tout ça, on le prend en compte pour mettre le plus rapidement possible en place cette volonté qui est la nôtre de transition énergétique

appliquée aux collèges. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Marie-France, tu voulais ajouter un point ?

Mme VALLAT – Oui, merci. C'est peut-être quelque chose que j'ai oublié de dire et qui me paraît bien sûr extrêmement important : c'est la question de la sobriété, la sobriété aussi bien dans l'usage de l'énergie nécessaire dans nos bâtiments, mais dans la mobilité, etc. Donc la question de la sobriété est une question primordiale aujourd'hui, à laquelle il faut que l'on s'attache tous.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je rappelle bien évidemment que nos priorités dans les bâtiments dont nous avons la responsabilité, et les collèges, nos 147 collèges, sont essentielles. C'est d'abord de ne pas avoir besoin d'énergie, donc du coup c'est la sobriété énergétique qui est notre premier impératif. D'ailleurs, au-delà des rénovations de bâtiments que nous engageons, nous sommes en train de travailler aussi pour améliorer les comportements. Et ce qu'on propose, ce qu'on va proposer aux établissements, c'est que là où ils font des économies sur la dépense énergétique, une partie de l'économie réalisée grâce à leur comportement soit réinvestie, ils puissent la réinvestir dans les actions éducatives. Du coup je pense que c'est un système qui est doublement gagnant.

Ensuite, sur la production d'énergie, on est effectivement aujourd'hui plutôt dans une démarche de vente du surplus. Mais je rappelle qu'en parallèle, on va avoir un coût de l'énergie pour nos collèges, au regard de l'augmentation du coût, qui va nous impacter à hauteur de 3,6 millions en projection. Du coup ça va alimenter le surcoût lié au coût énergétique qui a fortement augmenté. Mais au-delà de ça, à terme, notre ambition, parfois à partir des collèges, pas toujours mais parfois, c'est ce qu'on avait fait notamment à Brumath – je regarde Étienne WOLF –, ce sont des réseaux de chaleur que nous initions à partir d'établissements scolaires et qui profitent aux équipements publics, mais qui peuvent aussi profiter selon le positionnement géographique aux zones d'activité et à l'habitat sur le territoire. Mais notre objectif, et je l'ai rappelé dans les rencontres aussi avec les municipalités, dans la contractualisation, c'est aussi d'essayer de faire en sorte qu'à terme, dans chaque territoire d'Alsace de proximité, on ait des réseaux de chaleur qui garantissent une production énergétique renouvelable adaptée aux besoins des habitants et du développement des territoires. Étienne, tu fais bien de le rappeler. Et nous avons un outil qui s'appelle « Alsace Énergie », qu'on a créé il y a maintenant un an, un an et demi, qui est en train de monter en puissance pour justement accompagner les territoires dans ces projets de réseau de chaleur à énergie renouvelable, qui peuvent ne pas être forcément photovoltaïques. Dans le nord de l'Alsace – je regarde Paul HEINTZ –, il y a bien sûr la géothermie profonde qui peut être un acteur. Dans d'autres endroits, ça peut être bien sûr le bois, dans toutes les communes forestières on a ce patrimoine de proximité, ou l'hydrogène à d'autres endroits. En tout cas, ce qui est important, c'est qu'on fasse – permettez-moi l'expression – feu de tout bois sur les possibilités de déployer des réseaux d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire. Voilà dans quel esprit on inscrit cette démarche.

Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**CD-2022-3-5-2 - PROPOSITION D'APPROBATION DES TARIFS DE LA
RESTAURATION 2023 POUR LES COLLEGES BAS RHINOIS ET
L'ENSEMBLE DES AGENTS TECHNIQUES DES COLLEGES**

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le maintien au 1 janvier 2023 les tarifs les tarifs en vigueur sur le territoire bas-rhinois à savoir :

- Un tarif minimum de 3,26 € par repas pour les collégiens ;
- Un tarif minimum de 4,95 € par repas pour les commensaux ;
- Un tarif unique de 3,51 € par repas pour le personnel de catégorie C et assimilés, pour les agents des services de l'Etat (notamment surveillants et emplois aidés).

- Approuve de fixer les tarifs applicables aux Agents Techniques des Collèges (ATC) dans les restaurants scolaires des collèges publics disposant d'une cuisine de production ou télérestauré au montant suivant :

- Un tarif unique harmonisé de 2,51 € par repas pour les personnels agents techniques des collèges et les agents occupant des emplois aidés relevant de la Collectivité et travaillant dans un établissement disposant d'une cuisine de production ou télérestauré.

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons poursuivre avec le rapport sur les tarifs de restauration justement des collèges, et je donne la parole à Nicolas MATT.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. La politique des tarifs appliquée dans les restaurants scolaires alsaciens fera l'objet d'une harmonisation au courant de l'année 2023. La convention-cadre signée avec les établissements haut-rhinois lors de l'acte 2 de la décentralisation des agents, techniciens, ouvriers et de services, prévoit la délégation de cette compétence aux conseils d'administration des collèges. Chaque établissement est donc libre de fixer le tarif d'accès des usagers au restaurant scolaire. S'agissant des collèges bas-rhinois, une délibération votée en assemblée plénière avant la fin de l'année scolaire définit le tarif plancher appliqué aux collégiens et aux personnels État, ainsi que le tarif fixe pour les Agents Techniques des Collèges, les ATC. L'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace permet aux familles de payer moins de 50 % du coût réel des repas. Le vote du cadre tarifaire 2023 des restaurants scolaires des collèges s'inscrit dans un contexte d'accélération de l'inflation qui impacte durablement le pouvoir d'achat des familles alsaciennes. Malgré l'envolée des prix des denrées alimentaires à laquelle doivent faire face cantines scolaires, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite maintenir pour l'année 2023 le cadre tarifaire actuel des établissements bas-rhinois sans mesure de revalorisation des tarifs dans un contexte de préservation du pouvoir d'achat. Il est entendu que le cadre tarifaire des établissements haut-rhinois n'est pas soumis à évolution non plus de la part de la Collectivité. Concernant les ATC, et dans une approche qui s'inscrit dans une logique d'équité de traitement et de préservation du pouvoir d'achat de ceux-ci, une première mesure d'harmonisation à l'échelle de l'Alsace des prix des repas est proposée par la fixation d'un tarif unique basé sur le tarif 2022 pratiqué dans le cadre tarifaire bas-rhinois sans mesure de revalorisation en 2023. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non, ça n'a pas l'air d'être le cas. Si, pardon. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Nous saluons le maintien des tarifs de la restauration scolaire de 2022 en 2023. Mais dans cette délibération vous soulignez également le contexte inflationniste. Donc on comprend bien que la mesure en elle-même de maintien est insuffisante pour les familles les plus précaires. Je vais vous rappeler quelques chiffres. Dans l'Eurométropole, ce sont 20 % des habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté. On a également un taux d'obésité en Alsace qui de 16 %. C'est un taux important et cette maladie peut être régulée par une alimentation saine et équilibrée. Donc l'idée c'est vraiment de permettre à un maximum de familles de pouvoir offrir la cantine à leurs enfants. C'est pourquoi nous regrettons que, dans votre proposition tarifaire, les moyens des familles les plus précaires ne soient pas pris en compte. Et nous continuons de penser que la tarification solidaire constitue un bon levier pour aider ces foyers les plus précaires.

M. LE PRÉSIDENT – Avant que je redonne la parole au rapporteur, est-ce qu'il y a d'autres

demandes de prise de parole ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Si, Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Juste pour compléter les propos de ma collègue Madame QUINTALLET, effectivement nous avons déjà pu parler à l'occasion du Budget primitif de cette nécessité de la tarification solidaire. C'est un sujet qui est extrêmement récurrent dans un certain nombre de collèges. C'est tout l'intérêt pour nous de siéger dans les conseils d'administration des collèges, puisque nous sommes régulièrement interpellés, que ce soit par les personnels de direction qui sont en difficulté financière face à ça, mais également par les parents d'élèves évidemment qui ne manquent pas de s'interroger sur l'orientation politique de la Collectivité sur ce sujet. À défaut d'avoir ce retour de terrain, Madame QUINTALLET a rappelé un certain nombre de faits, de chiffres du terrain, il y a également, vous le savez tous à travers la presse, en France, à peu près 10 % de la population, 8 millions de personnes, qui sont à l'aide alimentaire. Je vous demande de bien vouloir réfléchir ce que représente pour ces familles qui vont à l'aide alimentaire un budget d'au moins 150 euros par mois pour mettre leurs enfants à la cantine, pour peu qu'ils soient donc une famille de deux enfants scolarisés dans un de nos collèges. Et si ce n'est pas par la presse, peut-être qu'un certain nombre de livres aussi peuvent permettre de vous éveiller sur cette question-là. Je citerai Édouard LOUIS, qui dans son livre *Qui a tué mon père* explique que la réforme des APL, la réduction de 5 euros des APL, qui a tant fait parler d'elle, a enlevé la nourriture de la bouche de son père. Moi, personnellement, je ne suis pas élu à la CeA pour qu'on ait un comportement similaire au niveau des collégiennes et des collégiens. Donc vous l'aurez compris, la tarification solidaire n'est pas de l'idéologie ou je ne sais quoi ; c'est une nécessité pour les familles les plus précaires, et donc je vous demande, Monsieur le Président, si vous pouvez nous indiquer aujourd'hui si vous vous sentez concerné par ce sujet et si vous allez mettre en place prochainement, et à quel horizon, une tarification solidaire dans nos collèges. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas.

M. MATT – Merci Président. Concernant cette délibération et le prix des repas, pour les collégiens, les familles, et je vous ferai remarquer aussi, pour nos agents, les ATC, qui sont des citoyens et des personnes comme les autres et dont nous sommes aussi soucieux du pouvoir d'achat, nous nous engageons, nous les protégeons. Nous n'augmenterons pas le prix des repas, la quote-part CeA, pour l'année 2023, dans un contexte d'inflation. Ça signifie que c'est une mesure forte de préservation du pouvoir d'achat pour nos agents comme pour les familles des enfants qui ont la chance de pouvoir aller dans nos restaurants scolaires. Je vous ferai remarquer mes chers collègues, je l'ai dit dans le résumé, que c'est un peu plus de 50 % du prix des repas qui est déjà pris en charge par la CeA, ce qui est quand même un geste plus que significatif. C'est une vraie volonté de notre Collectivité.

Enfin, un autre élément de réflexion : vous parliez de l'obésité, qui est un fléau. Évidemment, derrière, vous pointez tous les aspects liés à la malnutrition, sous-entendant, dans votre expression, et je vous rejoins pour partie, que les collégiens sont mieux dans nos restaurants scolaires pour prendre un repas équilibré que parfois chez eux. Je pense que je résume bien votre pensée ; on est d'accord. L'expérimentation nationale qui a été menée des tarifs de restauration scolaire à 1 euro n'a finalement que très peu changé les habitudes, n'a pas ramené beaucoup plus d'élèves vers la restauration scolaire. Chacun peut avoir son interprétation. La mienne, je vous la livre : c'est manifestement dû à un défaut d'équipements. Il faut peut-être plus de restaurants scolaires, mieux disposés.

Par rapport à ça, je vous interpelle comme élu du secteur de l'Eurométropole de Strasbourg, quand je pense à l'argent et à l'investissement que nous prévoyons de réaliser au collège Solignac à Strasbourg, je trouve très dommage que les négociations avec la Ville de Strasbourg soient au plus bas et que le projet d'une restauration scolaire commune qui aurait pu permettre de faire une offre de restauration pour nos collégiens soit plombé par une décision de la Ville de Strasbourg de jouer solo et de faire pour elle-même une

restauration scolaire pour l'école qui est juste à côté, sans penser à dialoguer avec nous, malgré nos appels et notre insistance pour construire un espace commun de restauration. C'est très dommage, vous voyez, parce que c'est justement ce défaut d'équipement qui permettrait peut-être à des enfants de familles en difficulté de manger mieux, de manger équilibré, à des tarifs somme toute très respectables et très honorables. Donc vous voyez, ça aussi je pense que c'est un des nœuds du problème : l'équipement. Et c'est bien dommage que les grandes villes et les grandes métropoles qui ont les moyens de nous aider ne le fassent pas au bénéfice des familles qui habitent ces territoires. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – En complément des propos de Nicolas, quand même deux ou trois éléments d'information supplémentaires. Vous savez qu'on est en train de travailler sur une démarche pour faire de l'Alsace « capitale européenne de la gastronomie », et contrairement à ce que certains nous reprocheraient sur les réseaux, on n'est pas là dans une démarche pour soutenir les grands pontes de l'agroalimentaire, mais bien pour valoriser à la fois ce qui fait notre richesse culturelle, mais aussi la qualité de la gastronomie, et une alimentation saine dans notre territoire. Et dans ce cadre-là, la volonté autour de cette année, c'est justement, que ce soit dans les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ou dans les collèges, de faire toute une démarche autour de l'alimentation, parce que malheureusement je partage votre analyse sur l'évolution de l'obésité, qui est un vrai sujet de société. Donc on a cet enjeu-là de sensibiliser nos concitoyens à tous les âges de la vie sur une alimentation saine, et nous y mettrons des moyens de communication et d'information.

En parallèle à ça, on est sur un travail d'analyse de notre stratégie alimentaire dans nos collèges. Cela concerne le business-model de nos cuisines, mais aussi l'organisation d'une tarification ou non. Aujourd'hui la réflexion est lancée ; il y a des avantages et des inconvénients aux différents systèmes, ce qui ne nous permet pas encore à ce stade de trancher définitivement, sachant qu'aujourd'hui il y a un fonds d'État dont dispose l'Éducation nationale pour accompagner les familles plus en souffrance ou plus déshéritées, et ainsi leur permettre d'assumer le coût de la restauration. Je tiens quand même à rappeler qu'aujourd'hui, l'effort de la Collectivité va encore être renforcé puisqu'aujourd'hui le coût des matières premières va augmenter, mais nous voulons maintenir une tarification adaptée pour nos citoyens, et plus de la moitié aujourd'hui du coût est assumée par notre collectivité. C'est quand même un engagement de 24 millions d'euros par an que nous consacrons pour compenser le delta entre le coût réel de la préparation du repas et le coût assumé par les familles. Donc on est vraiment dans une situation de soutien au pouvoir d'achat, parce qu'on aurait pu répercuter ces augmentations sur le coût de la restauration : c'est ce que nous ne ferons pas. Par contre, nous continuons aussi nos réflexions sur le parti-pris à avoir en matière de tarification. Les tarifications de la restauration telles qu'elles sont faites aujourd'hui à la Ville de Strasbourg, c'est très lourd à gérer, ça demande aussi beaucoup de personnels, etc. Donc c'est un coût de gestion pour un résultat, comme l'évoquait Nicolas, qui peut encore être interrogé. Voilà à ce stade ce que je pouvais dire sur cette question.

Je propose de voter ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**CD-2022-3-2-3 - AÉROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM - AVANCE EN COMPTE
COURANT D'ACTIONNAIRE ET CONTRIBUTION 2022 AU
FINANCEMENT DE LA BAISSE DE TAXE D'AÉROPORT**

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Accorde une avance en compte courant d'actionnaire au bénéfice de la Société de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, destinée à la réalisation du programme d'investissement de l'aéroport 2022 - 2026, d'un montant total de 2 050 000 €.
- Approuve la convention relative au financement de cette avance jointe en annexe à la présente délibération, en portant sa durée à 5 ans, et autorise le Président à la signer,
- Prélève les crédits correspondants en investissement sur l'opération n° P048O007, chapitre 26, nature 261 et fonction 855 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Approuve la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au financement de la baisse de taxes de l'aéroport au bénéfice de la Société de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, en application du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2021-2023, pour un montant total de 1 210 000 € pour l'année 2022 et autorise le versement de la subvention correspondante en une seule fois, par dérogation au règlement budgétaire et financier,
- Approuve la convention partenariale correspondante, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président à la signer,
- Prélève les crédits correspondants sur l'opération P048O007, chapitre 65, nature 65748, fonction 855 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Rapport suivant : c'est le rapport sur l'aéroport. Je vous propose, les collègues, qu'on arrête à 13 h pour aller déjeuner et qu'on poursuive au fil de l'eau les rapports. Jean-Louis HOERLE, sur l'aéroport de Strasbourg. C'est Catherine, pardon. Il y a eu un petit loupé. On m'avait dit Jean-Louis. Vas-y Catherine. Je pense que Jean-Louis interviendra, puisque c'est aussi un expert de l'aéroport.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci beaucoup, Monsieur le Président. L'aéroport de Strasbourg est un vecteur majeur de l'attractivité de Strasbourg l'Européenne, et doit faire face dans les prochaines années à un programme massif d'investissement évalué à plus de 51 millions d'euros, destiné à permettre la poursuite de ses activités et de moderniser ses infrastructures, dont par exemple la réfection de la piste qui aura lieu en avril prochain. Pour financer ces investissements, la société de l'aéroport sollicite ses actionnaires, dont la CeA, pour une avance en compte courant d'actionnaire, au prorata de leur part dans la société. Le rapport qu'on vous présente ce jour a pour objet de valider différentes conventions financières : la première relative au financement de cette avance en compte courant d'actionnaire à hauteur de 2 050 000 euros pour une durée de cinq ans – c'est une précision qui n'était pas dans le rapport : donc la durée de cette convention est de cinq années – ; la deuxième convention financière dans ce rapport est relative au financement de la baisse des taxes d'aéroport pour l'année 2022 à hauteur de 1 210 000 euros, tel que prévu dans le contrat triennal de Strasbourg capitale européenne 2021-2023. Et ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable, tant par la Commission territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg que par la deuxième Commission. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le dossier ? Ça n'a pas l'air d'être le cas, donc je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Une voix contre (Michel LORENTZ, conseiller d'Alsace du canton de Bischwiller). Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-3-13-1 - ROCADE OUEST DE COLMAR - PHASE 2 VALIDATION DES ETUDES AVANT-PROJET ET CONVENTION FINANCIERE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve les études d'avant-projet 1 du projet d'aménagement de la rocade ouest de COLMAR ;
- Précise que les crédits seront imputés au chapitre 23 nature 2315 et fonction 843 dans

l'AP de l'opération n°P068O052 ;

- Lance la suite des études d'avant-projet 2 qui constitueront le dossier de consultation publique;
- Approuve les termes de la convention annexée au présent rapport, relative à la fixation des modalités financières pour la réalisation sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace de la phase 2 de la rocade Ouest de Colmar, dont le coût global, estimé à 46 000 000 € TTC (valeur février 2018), soit un montant HT de 38 333 333,33 € (valeur février 2018) est réparti entre la Région Grand Est, Colmar Agglomération et la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cette convention, et le cas échéant à y apporter des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

M. LE PRÉSIDENT – Je peux te donner tout de suite la parole, Pierre, pour le rapport sur la rocade ouest de Colmar. Ça s'est bien passé à la Préfecture ?

M. BIHL – Au préalable, je souhaite vous informer que la Commission de recensement des votes a validé les résultats des élections hier soir. Donc bravo à nos collègues élus : ce sont les collègues du 68.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien.

M. BIHL – Donc j'ai remplacé Lucien MULLER qui, je ne sais pas si tu l'as signalé, a fait un malaise ce matin et qui a dû être hospitalisé. Je crois qu'il souhaitait intervenir aussi sur ce rapport. Je vais donc vous en faire un résumé.

C'est un rapport qui concerne la Commission de l'agglomération de Colmar et qui décrit les principes d'aménagement de la rocade ouest de Colmar au stade des études d'avant-projet. La validation de ces principes permettra de poursuivre la concertation, avec notamment la présentation publique d'établissement du dossier de Déclaration d'Utilité Publique, la DUP. Le rapport a également pour objet d'approuver les termes de la convention à conclure avec la Région Grand Est et l'Agglomération de Colmar, qui définit leur participation financière respective au projet de la phase 2 de cette rocade.

J'ajouterai juste que c'est un dossier qui est ancien. Les premières réflexions ont démarré en 2005. C'est un dossier qui est important, pour à la fois les élus, les riverains et tous ceux qui empruntent cet axe. Vous trouverez le détail des aménagements qui sont prévus et qui sont programmés dans le rapport : les objectifs de cet avant-projet, la teneur de la convention financière à signer avec la Région Grand Est, Colmar Agglo, et on espère aussi une participation de l'État sur ce projet, qui a été réévalué : on est à un peu plus de 49 millions d'euros, suite à une estimation qui a été faite en août 2021.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Pierre. J'ai vu qu'il y a plusieurs demandes de prise de parole. Monsieur FREMONT, et ensuite Martine DIETRICH.

M. FREMONT – Je prends à nouveau la parole lors de cette session plénière à la mesure du nombre de projets de construction routière de la CeA. En cohérence avec les recommandations du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), notre groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire » s'oppose à tout projet visant à favoriser, à développer la circulation automobile. Les deniers publics doivent être mis au service des alternatives à la voiture individuelle. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur FREMONT. Martine.

Mme DIETRICH – Merci Président. Merci chers collègues. Moi je me félicite, effectivement, de l'avancement et de la validation des études d'avant-projet concernant la rocade ouest de Colmar. Comme l'a souligné Pierre BIHL, c'est un projet qui est attendu depuis plus de

quinze ans par les habitants de ce secteur-là. C'est vrai : il y a de gros points noirs, comme notamment le passage à niveau entre le carrefour d'Ingersheim et le carrefour Ligibel, où avec la Région Grand Est il y a eu de sérieuses discussions par rapport au fait de faire un passage par au-dessus, un passage par en-dessous, sous cette voie ferrée qui est quand même fréquente et fréquentée. Toutes les demi-heures, il faut savoir que cette barrière se ferme. Des ouvrages d'art sont à revoir par rapport au cours d'eau du Logelbach et par rapport à une voie de transit desservant une zone commerciale. Et je ne peux que confirmer la saturation du trafic, avec des bouchons aux heures de pointe allant jusqu'à une demi-heure pour faire 5 kilomètres, et ceci est dû au passage de la 2 fois 2 voies à une 2 fois 1 voie. Il est vrai que pour faire 5 kilomètres, il faut patienter une demi-heure. Il est vrai que pour améliorer cette fluidité, moi je suis totalement pour, et il est vrai que c'était une étude et des projets attendus de la plupart des concitoyens du secteur.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Martine. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur cet équipement ? Ça n'a pas l'air d'être le cas, donc je propose de passer au vote. En tout cas, pour l'avoir empruntée à plusieurs reprises, j'ai vu combien c'était, comme tu le dis très justement Martine, saturé. Et je pense que ça va être une bouffée d'oxygène, de fluidité et de sécurité pour tous ceux qui sont amenés à être sur cette voie d'accès à Colmar, qui est quand même une entrée, une accessibilité qui est essentielle à la vie économique et à la qualité de vie des habitants. Oui, Martine ?

Mme DIETRICH – C'est la voie de contournement de Colmar, effectivement. Donc soit on engorge tout le centre-ville de Colmar, soit on passe par cette voie de contournement : il n'y a pas 36 000 solutions en venant du sud ou du nord.

M. LE PRÉSIDENT – Brigitte, tu voulais compléter, je pense ?

Mme KLINKERT – Juste rajouter, parce que c'est un moment important en effet pour ce territoire, que je pense que l'ensemble des habitants vont se féliciter de cette décision, que ce projet puisse enfin avancer, puisque, comme ça a déjà été dit, le trafic est très, très important. Donc merci pour le vote de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Brigitte. Je vous propose du coup de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-3-1-4 - EXPERIMENTATION DU DROIT D'INTERPELLATION CITOYENNE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

-Approuve l'expérimentation d'un droit d'interpellation citoyenne au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, selon les modalités d'exercice définies au sein du règlement joint en annexe à la présente délibération ;

- Approuve sa mise en œuvre à compter du deuxième semestre 2022 ;

- Donne délégation, par dérogation à la délibération n° 2021-6-0-4 du 1er juillet 2021, et en tant que de besoin, à la Commission permanente pour adapter le cadre, les modalités d'exercice et la procédure de ce droit d'interpellation citoyenne.

M. LE PRÉSIDENT – On peut encore faire un rapport, et après on ira déjeuner, si vous en êtes d'accord. Le rapport suivant, c'est l'expérimentation du droit d'interpellation citoyenne, et c'est Isabelle DOLLINGER qui le présente.

Mme DOLLINGER – Président, chers collègues. Nous sommes tous des usagers du service public. La modernisation majeure que souhaitent les Alsaciens, c'est un virage vers une administration à l'écoute des usagers, des problématiques quotidiennes et de leur

expérience vécue. Un besoin renforcé aussi par un sentiment d'éloignement des services publics : fermeture des hôpitaux, guichets SNCF, bureaux de poste, CPAM, Carsat, trésorerie. Tout cela est en rupture avec la valeur d'égalité d'accès au service public. La modernisation du service public dans laquelle nous nous sommes lancés doit être guidée par deux grandes ambitions : l'accessibilité pour l'usager et l'écoute des besoins du territoire. Pour redonner du sens à l'action, nous voulons laisser place à l'écoute de ceux qui font le service public : les habitants. L'expérimentation du droit d'interpellation, c'est très concrètement la possibilité de s'impliquer dans les débats, faire remonter les attentes, faire des propositions d'intérêt général aux élus. Le droit d'interpellation, c'est un nouvel outil d'implication citoyenne une bouffée d'oxygène supplémentaire, et j'en suis fière.

Merci aux équipes et notamment à Jean RETIF et Gabriel GALLAND pour le travail déjà réalisé et à venir sur ce sujet. Je sais pouvoir compter sur eux.

Croyez-moi : notre volonté ne s'arrête pas là. Pour regagner la confiance des usagers, nous avons engagé un chantier ambitieux pour un fonctionnement des services publics plus compréhensible et plus accessible. Simplifier le langage et les modes de communication de notre administration par la simplification des courriers : avec le Président BIERRY, nous avons souhaité en finir avec le langage trop juridique, peu empathique, en finir avec les réponses standardisées, prenant peu en considération les situations concrètes des Alsaciens.

Je rappelle également ce que nous portons pour la démocratie d'implication : la création du Conseil de développement, « le Tour des territoires en quatre-vingts jours », la grande consultation sur le retour à la Région Alsace, mais aussi la mise en place du groupe des testeurs de politiques publiques et le développement des comités d'usagers.

Le droit d'interpellation, en quelques mots, sera ouvert à l'ensemble des citoyens qui habitent en Alsace, qui sont âgés de plus de 16 ans. Les interpellations pourront également être déposées par un collectif ou une association. Pour les critères, il s'agit de répondre à l'appel d'intérêt général des Alsaciens et de porter sur le champ des compétences de notre Collectivité. Chaque porteur pourra faire usage de ce droit à raison d'une fois par an. Concernant le recueil des signatures, il faut au minimum 2 000 soutiens après deux mois de publication. Le recueil des signatures pourra donc se faire directement sur la plateforme entre-vos-mains ou par courrier. Concernant l'engagement de la Collectivité, l'interpellation est ensuite transmise au Président et la Collectivité a six mois maximums pour y répondre.

Voilà pour la présentation sur le droit d'interpellation. Nous avons travaillé longuement en Commission.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Isabelle. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. En tant que rédacteur de la motion sur le droit d'interpellation que mon groupe et moi-même avons déposée en octobre et qui a été votée en mars dernier et qui est à l'origine de ce rapport, je tiens à saluer ici à nouveau la qualité du travail qui a été réalisé dans la Commission présidée par Madame DOLLINGER. Ce sujet a été mis à l'ordre de trois commissions, ce qui est suffisamment exceptionnel pour être relevé, et a fait l'objet d'un travail d'orientation politique très en amont du rapport. Ces orientations ont permis de souligner la volonté partagée par vraiment l'ensemble des collègues d'envisager un dispositif simple et accessible afin que ce droit soit effectif. Vous l'avez longuement rappelé et je m'associe à ces prises de parole. Je tiens également à saluer le travail prospectif qui a été réalisé par notre collaborateur de groupe, Monsieur Jérémie BERTHELOT, ainsi que par Monsieur RETIF, comme vous l'avez évoqué, de votre Cabinet, Monsieur le Président.

Ainsi, demain, un nouveau droit, historique, verra le jour en Alsace avec ce droit d'interpellation. Si ce dispositif existe ailleurs, celui que nous nous apprêtons à mettre en œuvre en Alsace est tout particulièrement ambitieux. Il s'adresse bien sûr aux majeurs mais aussi aux jeunes de 16 à 18 ans. Autre particularité : pour qu'une interpellation soit validée, nous avons opté pour un seuil de 2 000 signatures, seuil particulièrement bas par rapport aux autres collectivités et qui témoigne de notre envie de rendre ce droit effectif. Le Conseil de développement aura toute sa place dans le déploiement et la mise en œuvre de ce droit. La publicité pourra également se faire peut-être à travers le magazine *Toute l'Alsace* qui pourrait se faire l'écho du dispositif et des pétitions en cours. Une information peut-être auprès de l'ensemble de nos structures partenaires et des maires pourrait également permettre un déploiement du dispositif au plus proche du terrain.

À notre sens, l'interpellation citoyenne est essentielle dans notre démocratie du 21^e siècle. La démocratie en effet ne se limite pas aux élections. Elle doit être présente partout et s'imposer au cœur d'institutions politiques trop souvent refermées sur elles-mêmes. L'histoire des luttes sociales et des nouveaux droits l'a largement prouvé. Ce sont les mobilisations de terrain, les engagements de collectifs, d'hommes et de femmes sur le terrain, qui font avancer les droits. Par ce droit d'interpellation, nous leur donnons un pouvoir direct afin que ce qu'ils et elles portent sur le terrain puisse être mis à l'ordre du jour ici, dans l'enceinte du Conseil d'Alsace.

Bien loin des caricatures dans lesquelles certains collègues ici souhaiteraient nous enfermer, ce droit d'interpellation et ce rapport proposés aujourd'hui reflètent ce que mon groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire » porte dans cet hémicycle, une opposition certes ferme et résolue, mais aussi force de propositions constructives au service des Alsaciens et des Alsaciennes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur le sujet ? Oui, Denis.

M. SCHULTZ – J'ai bien entendu, mais je voulais juste poser une question. Je ne vais pas être long. Est-ce qu'il y a la même chose au niveau de l'Eurométropole ? Je ne sais pas si on sait ça.

M. LE PRÉSIDENT – Isabelle, tu as peut-être des éléments ?

Mme DOLLINGER – Effectivement, il y a ce dispositif, mais aucun droit d'interpellation, en tout cas droit de pétition, n'a abouti, parce qu'il n'y avait pas assez justement de signatures.

M. LE PRÉSIDENT – Combien ils demandent de signatures, eux ?

Mme DOLLINGER – Je crois que c'est 5 000.

M. LE PRÉSIDENT – Je vois ta petite arrière-pensée, Denis. Ça ne s'appelle pas ZFE (Zone à Faibles Emissions) ? 5 000 signatures, a priori, concernant l'Eurométropole.

S'il n'y a plus d'autres demandes de prise de parole... Nathalie. Pardon, je n'avais pas vu.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Juste une petite phrase pour dire ce que j'avais déjà dit en Commission. Je trouve l'âge intéressant, 16 ans. Je pense qu'à cet âge-là ils n'ont pas encore de moyen de s'exprimer, parce qu'on ne peut pas voter. Ça peut peut-être former les citoyens de demain. Ils vont peut-être plus s'en saisir parce qu'ils n'ont pas d'autres occasions. Je trouve ça intéressant d'entendre aussi ces jeunes-là, de 16 à 18 ans.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Juste un petit mot. Vous savez, c'est comme les votations suisses, c'est-à-dire qu'on s'approche de cette démarche. Il y avait la votation

quand nous avons impulsée pour la sortie de l'Alsace du Grand Est. J'aurais aimé d'ailleurs que vous soyez dans une logique beaucoup plus ouverte à la démocratie dans cette démarche démocratique que nous avons engagée et que vous n'avez pas forcément accompagnée comme on aurait pu le souhaiter si vous aviez été peut-être dans une logique d'ouverture comme nous l'avons été nous sur l'expérimentation du droit d'interpellation citoyenne. Pour moi c'est bien, parce qu'il y a l'expression nationale. Dans la votation suisse, il y a l'expression populaire, il y a l'expression locale et il y a l'expression fédérale, et moi je trouve intéressant que dans notre démocratie il y a l'expression de la population, de la volonté de la population, qu'on ouvre à travers à la fois le droit d'interpellation citoyenne et le Conseil de développement. Il y a eu nos choix d'interpellation sur des sujets importants pour notre Collectivité, que nous pourrions renouveler sur d'autres démarches. Et puis il y a bien évidemment la capacité de l'État de mener des référendums. Ce que je peux vous dire c'est que, pour avoir discuté avec les collaborateurs directs du Président de la République, la votation qu'on a mise en œuvre sur notre territoire, c'est une référence au niveau national, et je crois que ça pourra peut-être inspirer pour l'avenir les projets du gouvernement.

Très bien. On passe au vote. Qui est contre cette expérimentation du droit d'interpellation citoyenne ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je crois qu'on a bien mérité d'aller déjeuner. On ne fait pas la photo, c'est ça ? Un certain nombre de collègues n'ont pas pu être présents, etc. Donc on fera plutôt la photo en septembre. Vous serez tout beaux, tout bronzés, et reposés.

La séance est suspendue.

La séance reprend.

M. LE PRÉSIDENT – L'opposition rejoignant ses espaces, nous allons pouvoir démarrer. On disait que ça fait une demi-heure qu'on attend l'opposition et on est quand même très respectueux : la preuve, on n'a pas démarré. Je vous propose du coup de démarrer.

Je vais donner la parole à Lara MILLION, bien évidemment, en la remerciant encore sur tout le suivi budgétaire, qui lui demande beaucoup d'engagement et d'énergie. Mais elle en a à revendre, alors tout va bien. Donc on va aborder, si vous en êtes d'accord, comme on l'avait dit, en même temps le compte administratif, les décisions modificatives, les autorisations de programme et le lien avec le rapport d'activité. Lara, si tu veux bien, et puis on passera aux votes individuels bien évidemment, mais je pense que c'est bien de les présenter collectivement. Merci à toi.

Mme MILLION – Très bien, merci Monsieur le Président. Effectivement, il s'agit de quatre rapports en un seul, avec un PowerPoint qu'on va vous afficher.

Tout d'abord, le compte administratif 2021. Ce sont les réalisations qu'on nous avons justement faites, et c'est la preuve par l'action de notre activité, les élus autour du Président, l'administration et tous nos agents, malgré encore une année 2021 compliquée par rapport à la crise sanitaire. Deux ou trois éléments. J'ai entendu en préambule de la séance de ce matin que nous avons oublié les missions historiques des départements. Encore une fois, c'est la preuve par l'action, et la preuve par les chiffres, parce qu'il est toujours simple et facile peut-être de dire que nous ne réalisons pas ce que nous promettons ou ce que nous envisageons. Là vous le verrez parce que, sur un montant de 1 862,8 millions d'euros de dépenses réelles, en fonctionnement et en investissement, il s'agit de l'accompagnement des plus fragiles, de l'insertion et de la protection de l'enfance – ce sont donc bien nos missions historiques – et c'est presque 1 milliard d'euros de réalisation.

Donc le PowerPoint se faisant attendre, j'en profite pour dire autre chose. J'ai aussi entendu

ce matin que nous butinions, ou peut-être que le Président butinait, et je me suis dit que c'était sympathique de butiner, parce que c'est une comparaison à une abeille, cher Président. Les abeilles permettent l'évolution des plantes et des fleurs et ont garanti la survie. Donc oui, nous sommes une ruche, une ruche au travail et une ruche dans l'action. Voilà.

Applaudissements.

Le PowerPoint n'arrivant toujours pas, je continue. Il est là. Il s'agit de 1 862,8 millions d'euros pour accompagner les Alsaciennes et les Alsaciens. C'est évidemment par rapport à nos orientations politiques, parce que nous avons bien des orientations politiques, rappelez-vous : nous les avons déclinées dans nos orientations budgétaires, nous les déclinons aussi dans le compte administratif et dans le budget. Là c'est bien le compte administratif 2021. C'est l'accompagnement des plus fragiles (445,4 millions d'euros) : c'est quand même 254,5 millions d'euros pour les personnes en situation de handicap, 190,1 millions pour les personnes âgées, 500 000 euros pour les actions de prévention sanitaire et 200 000 euros pour la lutte contre la tuberculose. Le rapport d'activité fait mention de ces actions, des actions importantes, et là aussi il est important de rappeler ces chiffres : 21 800 bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile, 15 361 bénéficiaires de l'APA en établissement, et surtout nous avons créé en 2021 le nouveau Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie Alsace, et nous avons déployé plus de 230 actions en prévention pour les personnes vivant à leur domicile, on a fait des ateliers de sensibilisation au bien vieillir, des séances d'activité physique et 200 actions organisées en EHPAD. Ça c'était pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées. Ce sont 9 203 bénéficiaires de prestations de compensation de handicap et 103 établissements pour personnes handicapées, soit 3 326 places. C'est un vrai engagement de notre Collectivité. C'est aussi un vrai engagement pour la santé publique. Et pour vous donner encore une fois un chiffre, ce sont 17 544 consultations et actes réalisés dans le cadre de la lutte contre la tuberculose et 177 cas de tuberculose signalés. Ce sont quelques exemples.

Soutenir l'insertion : 312,9 millions d'euros, avec une baisse de près de 10 % en un an du nombre de foyers allocataires du RSA. Comment ? Déjà, bien entendu, avec notre politique de « juste droit », mais aussi le dynamisme de cette politique avec l'insertion, la volonté de rapprocher ces bénéficiaires de l'emploi, et c'est ça qui est important. Nos orientations, c'est l'insertion, l'action sociale de proximité. Ce sont 610 professionnels, dont 342 travailleurs sociaux, et 115 sites d'accueil au public.

C'est également la protection de l'enfance. Quand j'entends certains dire que nous ne faisons pas suffisamment, bien sûr on peut toujours faire mieux, mais quel développement déjà, en quelques années, sur cette thématique : 239,6 millions d'euros, dont 231 millions pour la protection des mineurs, 4,4 millions d'euros pour la protection des majeurs et 4,2 millions d'euros pour la santé, la protection maternelle et infantile. Alors, c'est quoi la Collectivité européenne d'Alsace ? Ce sont 4 082 mineurs confiés, 13 857 bilans en école, 3 385 aides éducatives à domicile et actions éducatives, tout ça en un an. Alors oui, nous n'oublions pas nos compétences de solidarité.

Investir pour la jeunesse : 93,1 millions d'euros. Ce sont 147 collèges publics, ce sont également 91 000 collégiens dans le public et le privé, et c'est surtout la mise en place d'un plan de transformation des collèges publics visant à améliorer l'attractivité des collèges. Je rappelle le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) en faveur des collèges de 600 millions d'euros de 2022 à 2030. Voici des exemples de travaux. Les travaux sont achevés dans trois collèges (Guebwiller, Lingolsheim, Val-de-Moder), trois nouveaux chantiers ont été lancés (Reichshoffen, Strasbourg, Kayserberg), et cinq chantiers sont en cours (Brumath, Hoerdt, Mulhouse Kennedy, Saint-Amarin, Wintzenheim). Donc oui, nous investissons pour la jeunesse.

Mais nous investissons également pour la mobilité : 144,3 millions d'euros. Rappelons les chiffres : 6 410 km de routes, 2 578 ouvrages d'art, 4 450 kilomètres d'itinéraires cyclables et 126 aires de covoiturage proposant 2 856 places. Alors oui, là aussi, bon nombre de travaux ont été réalisés, vous le voyez, en 2021 : la déviation de Châtenois, le transport en site propre, l'A35/RD83 Ensisheim, les 2x3 voies A36 Mulhouse, Grünwald-Guebwiller, et la plateforme douane sud. Voilà les actions de 2021 qui ont commencé ou qui se sont achevées.

Pour la transition énergétique, là ce n'est pas, rappelons-le, une compétence propre : c'est une compétence partagée. Tout ce qui est solidarité est une compétence évidemment obligatoire et propre. Là on parle bien de compétence partagée, partagée avec les autres collectivités territoriales, donc tout ne peut pas reposer sur nous. Elle est partagée également avec l'État. Ce sont quand même 36 millions d'euros pour la Collectivité européenne d'Alsace pour s'engager dans la transition énergétique, pour l'environnement, pour l'habitat. Ce sont 1 226 logements réhabilités dans le parc privé, 846 logements réhabilités dans le parc social, 254 ménages en difficulté relogés grâce à l'accord collectif départemental, et 200 maisons alsaciennes réhabilitées. C'est également la création du fonds « Alsace Rénov' » pour le soutien à la rénovation énergétique. Sur ces éléments, nous montrons l'exemple. Nous avons également accompagné sur l'environnement 236 400 personnes touchées par les animations d'éducation à l'environnement, financées par la CeA – 236 400 personnes touchées. Et ce sont également, dans l'eau et l'énergie, 5,5 millions d'euros pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la CeA, donc nous montrons l'exemple, nous voulons être exemplaires ; ce sont 60 millions de mètres cubes restitués chaque année aux rivières et 16,3 millions de mètres cubes d'eau retenue par 10 barrages de montagne.

Accompagner nos territoires, on l'a vu ce matin, c'est une compétence facultative, mais que nous exerçons, et que nous exerçons pleinement. Il s'agit d'accompagner nos territoires et nos partenaires. Bon nombre de départements ont arrêté cet accompagnement, cette contractualisation. Nous, nous sommes évidemment en force et nous voulons investir sur cet accompagnement. 42,5 millions d'euros : ça c'est la contractualisation en 2021. Il y a bien entendu également le service d'incendie et de secours. J'en profite pour encore remercier en votre nom les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires. Je crois que le colonel et le général doivent être encore dans l'assistance. Il s'agit aussi de 12,5 millions d'euros d'aide au tissu économique et au tourisme, 6,1 millions d'euros pour l'urbanisme et 3,6 millions d'euros pour nos montagnes. Oui, les chiffres clés sont assez éloquents : une régénération de 144 hectares de forêts dans le cadre du dispositif forêts d'avenir, correspondant à plus de 60 000 plans dans 43 communes, plus de 85 000 analyses réalisées par le laboratoire alsacien d'analyses, et également 2 869 associations soutenues. Quand j'entends dire certains – mais personne ne peut le dire – que nous pourrions ne pas assez soutenir les associations, la preuve en est par les chiffres : 53,5 millions d'euros pour le soutien aux associations et 2 869 associations soutenues, 500 communes soutenues et 96 établissements publics soutenus par la Collectivité.

Affirmer nos nouvelles compétences et notre culture : ce sont 28,3 millions d'euros. Là aussi, rappelons-nous, nous sortions de la crise sanitaire, c'était compliqué, les gens et les citoyens avaient peur d'aller de nouveau dans les lieux de culture. Qu'avons-nous fait ? Nous avons acheté 75 000 billets et nous les avons redistribués, et c'était consacré aux solidarités entre générations. Il fallait un binôme de moins de 18 ans et un adulte, et nous avons redistribué ces billets. Il s'agit de 75 000 billets que nous avons achetés. Ce sont également 19 châteaux partenaires et aussi 3,4 millions d'aides pour la création et la diffusion culturelles et 400 salariés dans les bibliothèques du réseau des bibliothèques d'Alsace, et on remercie en même temps les 3 000 bénévoles.

C'est tout ça, le compte administratif, et la réalisation en chiffres du compte administratif en 2021.

Mais c'est surtout quelque chose dont nous pouvons être fiers. Nous avons réalisé 87 % des dépenses prévues. Il s'agit du taux de réalisation. Et je pense que nous pouvons vraiment remercier l'administration, les collègues de l'administration, sous la houlette bien entendu du DGS et des DGA, parce que ça a été un travail sans relâche en 2021, et on espère que ça va continuer en 2022, par rapport à cette réalisation, à souligner, de 87 %, c'est-à-dire 263,5 millions d'euros de dépenses réelles d'investissement en 2021, malgré les retards de chantier.

Ensuite, nous avons maîtrisé les dépenses de fonctionnement. Là aussi, la réponse, ce sont les chiffres. Regardez le compte administratif 2020, regardez le compte administratif 2021 : nous pouvons évidemment remarquer qu'il y a une diminution des charges de structures et une diminution des AIS (Allocations Individuelles de Solidarité), suite bien sûr à ce travail de « juste droit » et à cette proximité que nous réalisons à chaque instant.

Ensuite, un accompagnement des ressources humaines : 17,7 millions d'euros. Ce sont tous les investissements, auprès de notre personnel, parce qu'il est important aussi d'accompagner notre personnel. Il y a eu bien entendu une harmonisation du référentiel métier, mais Pierre BIHL pourra en parler mieux que quiconque. Il y a aussi eu des adhésions supplémentaires pour le personnel, parce qu'il faut aussi pouvoir les remercier pour leur engagement à chaque instant.

Nous avons réussi tout ça grâce à nos recettes, en augmentation. Évidemment, ça ne sera peut-être pas chaque année comme cela, mais aujourd'hui nous avons des recettes en augmentation, comme les droits de mutation (+115,4 millions d'euros). Vous voyez aussi différentes taxes qui sont en augmentation. Grâce à ces recettes en augmentation, nous avons investi, investi sur l'avenir, investi dans nos bâtiments, mais aussi investi dans notre fonctionnement et dans l'humain, parce qu'investir dans l'humain, c'est important.

Nous n'avons pas réalisé d'emprunts en 2021. Donc encore une fois, nous nous sommes désendettés, et je le rappelle, ce n'est pas un désendettement voulu, c'est un désendettement grâce à la bonne gestion. Et je vous l'ai dit, nous vous l'avons dit avec le Président lors du BP et lors des Orientations budgétaires : nous voulons nous endetter, parce que je pense qu'aujourd'hui il faut accompagner les territoires, et pour accompagner, nous nous endetterons. Mais en 2021, nous nous sommes désendettés, parce que nous sommes arrivés, grâce à l'augmentation des recettes que je viens de vous montrer, à financer toutes les actions réalisées ;

Je pense que nous devons être fiers, nous devons être fiers de cela, n'est-ce pas Monsieur le Président ? Nous sommes notés par une agence : c'est l'agence Moody's. Et nous avons la meilleure note possible pour une collectivité locale. Vraiment, je pense que nous pouvons être fiers de cette notation, toutes et tous, tous les conseillers d'Alsace, autour du Président, autour de l'administration, car cela correspond à une solide performance opérationnelle et à une capacité d'absorption aux chocs, à une liquidité solide, à un poids de la dette faible et stable, et surtout à la gouvernance financière. Donc je pense encore une fois que nous pouvons toutes et tous être fiers de cette superbe notation. On ne peut pas avoir mieux de l'agence Moody's.

Donc voilà le compte administratif en chiffres, en vraies actions, vous le voyez maintenant, comme vous l'avez reçu dans vos documents avec les explications, avec les dépenses et les recettes, en section de fonctionnement en section d'investissement. Dans la diapo suivante, vous voyez que nous avons un excédent cumulé en section de fonctionnement de 309,9 millions d'euros, un déficit cumulé d'investissement de 66,4 millions parce que nous n'avons pas fait d'emprunts et parce que c'était un choix évidemment budgétaire, et un résultat net de l'exercice 2021 cumulé de 243,5 millions d'euros, que nous affectons à 195,2 millions d'euros en investissement, et nous laissons 48,3 millions en fonctionnement. Voilà pour le compte administratif.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour cette belle présentation, avec en perspective l’impact concret du budget sur les actions de notre Collectivité. Merci à toi. Tu peux continuer sur l’évolution du budget.

Mme MILLION – Là on vient de voir le compte administratif, ce qui a été réalisé en 2021. On se rappelle qu’en début 2022, on a présenté le budget. Les choses évoluent et aujourd’hui on doit modifier ce budget, bien entendu. C’est pour ça qu’on fait cette décision modificative, que vous allez voter. La volonté du gouvernement mais aussi et surtout la volonté du Président de la Collectivité européenne d’Alsace, c’est d’accompagner et de valoriser les métiers du social. On le sait : c’est un travail difficile, pénible, et nous avons aussi aujourd’hui des difficultés de recrutement. Donc il faut de l’attractivité. Pour être attractif, il faut aussi augmenter bien entendu leurs salaires.

Je vous ai fait faire un tableau assez simple, avec les mesures nationales, en année pleine, et ensuite notre initiative locale. Les mesures nationales, attention : elles ne sont financées qu’à 66,6 % par l’État, c’est-à-dire que nous prenons en charge un tiers de ces mesures nationales. Vous voyez une revalorisation avec l’avenant 43 des aides à domicile : ce sont 9,5 millions d’euros en année pleine et 2 850 emplois concernés. Le « Ségur de l’enfance » et du handicap : ce sont 14,1 millions d’euros et 3 300 emplois concernés. La « loi Taquet », c’est +3,7 millions d’euros. Et surtout, il s’agit des initiatives locales, de la volonté du Président et des élus d’étendre le « Ségur » pour les agents de la CeA, des métiers du social bien entendu, et cela concerne 900 ETP (Equivalents Temps Plein), 2,5 millions d’euros. C’est-à-dire qu’en année pleine, c’est un total de 29,8 millions d’euros – on va dire 30 millions d’euros. Cette année, parce que ce n’est pas une année pleine, je vous demande donc une modification : la décision modificative, ce sont 18,3 millions d’euros. Mais l’année prochaine, évidemment, ce sera en année pleine : 30 millions d’euros.

Voilà sur ces décisions modificatives et cette valorisation. Il s’agit aussi des ajustements, vous l’avez vu dans la DM (Décision Modificative), avec les évolutions d’infrastructures, l’immobilier pour plus de 4,4 millions d’euros, mais aussi des dotations de fonctionnement des collèges. Nous avons pris en compte l’évolution des dépenses de viabilisation, ce qui n’est pas rien. Nous les avons pris en compte, donc nous l’intégrons déjà dans la décision modificative parce qu’il va y avoir une augmentation du chauffage, de l’électricité, compte tenu de la crise en Ukraine. Donc bien entendu nous intégrons ces montants-là dans la DM1. Et puis vous voyez des subventions un peu complémentaires. Voilà sur la DM1. Sachez également que les augmentations d’autorisation de programme sont en lien avec la DM1. Vous les avez et je peux bien sûr répondre à vos questions.

J’en profite, et ça sera la dernière slide, pour vraiment remercier le service des finances et sa Directrice, Claire DAHLEM, la DGA, Madame TACHON, le payeur départemental qui était là, qui a peut-être déjà disparu, mais qui nous aide à chaque instant, il faut le dire. Il s’agit de remercier tout le monde, parce que c’est ensemble que nous y arriverons. Et c’est surtout pour une Collectivité habile, réactive, humaine, pour s’adapter au contexte et accompagner toujours mieux, toujours plus haut, toujours plus fort les Alsaciennes et les Alsaciens. Merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo.

Mme MILLION – Ce n’est pas la peine.

M. LE PRÉSIDENT – Tu poursuis ?

Mme MILLION – Non, c’est fini.

M. LE PRÉSIDENT – Et les autorisations de programme ?

Mme MILLION – Je l’ai dit.

M. LE PRÉSIDENT – Ah, mince.

Mme MILLION – Pour une fois qu’il me dit de poursuivre. Vous noterez quand même que ce n’est quand même pas tous les jours.

M. LE PRÉSIDENT – Je sors pour le vote.

Mme MILLION – Il faut peut-être rester pour le débat. Toi, tu penses qu’il n’y aura pas de débat.

M. LE PRÉSIDENT – J’avais un doute. Je me demandais si j’avais le droit de participer au débat. Je pensais que j’aurais un petit quart d’heure tranquille, mais non. Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Ce qui est très bien dans la présentation de Lara, c’est qu’elle a mis aussi en perspective concrètement les actions qui sont menées, et bien évidemment des sujets comme l’accompagnement des travailleurs sociaux et la revalorisation des métiers du social, qu’on abordera aussi dans le rapport suivant. Nous écoutons Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame MILLION, pour ce lyrisme et cette énergie que nous partageons. Je prendrai la parole en deux temps : d’abord sur le compte administratif, ensuite sur la décision modificative.

Tout d’abord sur le compte administratif, vous l’avez dit, c’est un moment historique puisqu’il s’agit du vote du premier compte administratif de la Collectivité européenne d’Alsace. Et c’est un moment historique parce qu’il permet aussi de mettre en évidence deux choses sur lesquelles je souhaiterais revenir, qu’on a en partie déjà évoquées et auxquelles vous avez en partie répondu également. La première, c’est la volonté, avec la création de la CeA, d’avoir de nouvelles compétences, qui sont très intéressantes par ailleurs, mais sans avoir pu négocier en amont un seul kopeck supplémentaire pour les réaliser. Autrement dit vous avez, avec ces nouvelles compétences, alourdi la barque de la CeA sans jamais ajouter de flotteurs supplémentaires. Pour faire demain du transfrontalier, du bilinguisme, du tourisme vous allez devoir aller gratter sur tout le reste, c’est-à-dire toutes les missions historiques du Département sur lesquelles nous nous devons d’agir. C’est d’ailleurs déjà largement ce qui se passe, puisque les solidarités, hors les dépenses d’allocation du RSA, qui sont évidemment liées au nombre d’allocataires, baissent de 12 millions d’euros par rapport au budget initial. Ce choix que nous avons dénoncé dès l’automne n’est pas le bon. Si le Département se désengage des solidarités, qui pourra prendre le relais ?

Le deuxième point sur lequel j’aimerais revenir, c’est votre choix de gérer la Collectivité comme une entreprise. Je prendrai deux exemples qui en disent bien long. En 2020, la CeA avait mis de côté 100 millions d’euros. En 2021, ce sont 143 millions d’euros qui se rajoutent et qui constituent à la fin un petit pactole de 243 millions d’euros qui ont été soigneusement mis sous le tapis. Mais la CeA serait-elle devenue la Caisse d’épargne d’Alsace ? Une Collectivité a-t-elle vocation à constituer des réserves pareilles au détriment de tout le reste ? Vous comprendrez que cette gestion rend ensuite vos propos sur les choix budgétaires peu audibles, quand il y a dans les caisses autant d’argent.

Le second point sur lequel j’aimerais revenir, c’est votre détermination – et vous avez mis en avant assez fortement le résultat de l’agence de notation – à agir plutôt pour les agences de notation que pour les habitantes et les habitants. Vous avez économisé – vous l’avez montré aussi – 500 millions d’euros sur le dos des Alsaciens. Rien que sur 2021,

195 millions d'euros auraient dû être empruntés pour préparer l'avenir et ne l'ont pas été. Bien sûr, et vous l'avez très largement expliqué, il y a eu des ressources absolument exceptionnelles qui sont rentrées dans les caisses de la CeA, mais ça on le sait au fur et à mesure de l'année. Sur les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) notamment, on a une visibilité à deux mois qui nous permet de pouvoir piloter. Et il me semble qu'on n'est pas dans le meilleur des mondes en Alsace et qu'il y a un certain nombre de choses que nous pouvons porter encore en territoire. Si nous avons des ressources en plus, et ça a été le cas, c'était une chance, l'année dernière, nous aurions dû à notre sens mobiliser ces ressources supplémentaires pour porter de nouveaux projets. On en a évoqué déjà un certain nombre : les 20 000 personnes qui sont en-dehors de tous les radars de la solidarité, les jeunes qui sont sans ressources, des collègues qui sont sans cantines, la bifurcation écologique qui nécessite effectivement de travailler avec nos partenaires, mais sur laquelle on peut avoir un levier d'impulsion assez fort. Nous connaissons toutes et tous le terrain et nous savons que les urgences sont là. Personnellement, et c'est l'avis également des élus de mon groupe, je ne suis pas là pour les agences de notation, mais bien pour répondre et agir en responsabilité pour les Alsaciens et les Alsaciennes.

Voilà pour terminer ce que j'avais à vous dire sur le premier compte administratif de la CeA. C'est parce que nous sommes pour des collectivités qui ont une vision à long terme, pour des élus qui sont attachés à répondre aux besoins pour lesquels la Collectivité est attendue que nous voterons contre ce compte administratif, qui dit tout l'inverse.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Il y a plusieurs demandes de prise de parole.

M. KOBRYN – Juste, pour terminer, je souhaitais intervenir sur la décision modificative. Peut-être qu'on fait d'abord le débat sur le compte administratif ?

M. LE PRÉSIDENT – Si vous voulez, vous faites globalement. Pardon. Allez-y, finissez.

M. KOBRYN – Sur la décision modificative maintenant, elle vient comme d'habitude amender à la marge le budget primitif voté en mars dernier. Nous saluons un certain nombre de mesures et vous y êtes revenu aussi Monsieur le Président : les revalorisations pour un certain nombre de nos agents et des établissements dont nous sommes partenaires, l'application enfin de la loi concernant la protection de l'enfance, et bien évidemment l'harmonisation des barèmes de prise en charge. Tout ça, nous le saluons et nous le soutenons.

Mais il y a de très nombreuses choses qui manquent et que nous avons déjà évoquées par le passé. Je vais en reprendre quelques-unes, sans être bien sûr exhaustif. La lutte contre le non-recours au droit du RSA, pour ne laisser personne au bord de la route : il n'y a rien. Des moyens financiers mobilisés pour l'égalité professionnelle femmes-hommes au sein de notre propre Collectivité : il n'y a rien dans cette décision modificative. Des budgets conséquents pour engager la bifurcation écologique du territoire : rien non plus. Un budget équitable pour permettre aux groupes politiques d'avoir les moyens de faire leur travail : rien de nouveau. Le recrutement d'agents pour l'accompagnement du Conseil de développement par les services et non par votre cabinet : ça n'y figure pas non plus. Des expérimentations envers des publics oubliés des solidarités comme les jeunes de 18-25 ans : rien non plus. La tarification solidaire – on en a largement parlé – pour ne laisser aucun collégien et aucune collégienne le ventre vide : ça n'y figure pas. La lutte enfin contre la précarité menstruelle dans nos collègues : il n'y a pas d'élément non plus.

Les urgences, nous les connaissons toutes et tous. La CeA a tardé trop longtemps à agir sur tous ces sujets. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette décision modificative. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Maintenant, il y a des demandes de prise de parole. Robin.

M. CLAUSS – Bonjour à tous, bonjour à toutes. Merci Président, merci Lara pour ce rapport. Je suis toujours autant surpris par la faible connaissance du milieu économique élargi de notre opposition. Non, nous ne travaillons pas pour les agences de notation. Mais si vous connaissiez justement le milieu de l'entreprise auquel vous comparez notre Collectivité, vous sauriez qu'une agence de notation nous permet d'avoir des avantages au moment de négocier des prêts. On obtient avec une meilleure notation des taux plus bas, et ça c'est au service des Alsaciens. On fait réduire les charges financières. Je pense que vous, en tant qu'anticapitalistes, antimondialistes, anti beaucoup de choses, vous êtes particulièrement sensibles au fait d'éviter de surrémunérer des banques qui nous feraient des prêts. Au contraire vous devriez vous réjouir de réduire nos coûts financiers.

Ensuite, si on revient sur le compte administratif en lui-même, je voudrais revenir sur le taux d'exécution. Donc on a un taux d'exécution de 95 %. De manière générale, on vise 100 %, mais ce qu'il faut bien distinguer, c'est qu'on a certains points sur lesquels on est en-dessous, et ce sont de bonnes nouvelles. Sur le RSA, on a un taux de 93,6 %, c'est donc une réussite : ça veut dire qu'on a réussi à dépenser moins pour le RSA que ce qu'on avait prévu, ça veut dire qu'on a eu plus de bénéficiaires du RSA qui sont retournés vers l'emploi que ce qu'on avait prévu. C'est donc une réussite, en demi-teinte – nous ne nous jetons pas non plus des fleurs -, soyons modestes. Mais c'est donc une réussite dans une certaine mesure de notre politique d'insertion. Bien sûr, on dépense encore trop d'argent et je sais que c'est un sujet qui tient beaucoup à cœur à Lara et à notre Président, sur lequel on travaille pour essayer de réduire encore ces coûts.

Sur le personnel, on a un taux d'exécution de 97 %. C'est compliqué, ça a été dit. On a augmenté malgré tout notre enveloppe, nos dépenses d'une année sur l'autre, mais le fait qu'on n'arrive qu'à 97 % montre qu'on a un certain nombre de postes non pourvus. C'est le cas, oui. On parle régulièrement des assistantes sociales, de plein d'autres milieux, de plein d'autres domaines, dans lesquels on n'arrive pas à recruter. Mais là ne nous flagellons pas non plus pour rien : ce n'est pas dû à notre Collectivité. On est dans une situation en Alsace qui est extrêmement tendue. Il ne se passe pas une semaine sans qu'on rencontre tous et toutes ici dans nos cantons des entreprises, dans tous les domaines, que ce soit l'hôtellerie, la restauration, l'industrie, les services à la personne, qui sont en recherche d'emplois, de main-d'œuvre. Le problème est global et aujourd'hui la première question qu'on nous pose quand on rencontre des chefs d'entreprise est : comment pouvez-vous nous aider, on a de grosses difficultés ? Donc 97 % sur le personnel, c'est insatisfaisant, mais c'est compliqué dans la conjoncture actuelle de réussir à faire mieux.

Sur l'investissement : 86 %. Là aussi, la conjoncture est difficile et va sûrement empirer en 2022, puisque les marchés s'allongent, les délais d'approvisionnement s'allongent, les entreprises sont surchargées, sont débordées, elles n'arrivent pas non plus là à embaucher. On a de plus en plus – vous pouvez le voir peut-être dans vos communes également – de marchés qui reviennent infructueux, des entreprises qui ne souhaitent plus rentrer dans des procédures longues avec les aléas des matières premières. Donc il s'agit de surveiller comment évolue cet investissement. Mais une année avec un taux de 86 % en période Covid reste globalement satisfaisante.

Donc voilà les points que je voulais aborder. Merci à tous, merci à Laura pour le travail, et puis continuons à travailler ensemble sur l'optimisation de nos dépenses. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin pour cette excellente analyse. Victor.

M. Victor VOGT – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Je voulais également remercier et féliciter Lara pour sa présentation, qui était très claire et menée d'une main de maître.

Avant d'aller dans les détails de mon intervention, plutôt que d'être géomètre ou

mathématicien, du point de vue des finances locales, comme lors de la présentation du budget, vous essayez surtout de faire de la magie, au niveau de l'opposition (groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »). Je n'ai jamais vu ça. Dans la première partie de votre intervention, vous expliquez que la Collectivité n'a pas d'argent pour financer ses nouvelles missions. Ensuite, à la fin de l'intervention, vous dites : « mais c'est terrible, vous avez un résultat de 250 millions » – je grossis à gros traits – « et vous ne l'utilisez pas ». Donc vous nous dites « vous n'avez pas d'argent », « vous avez de l'argent ». C'est la première chose. Déjà la dernière fois il n'y avait pas de lecture d'un budget primitif ; là il n'y a pas de lecture d'un compte administratif. Ensuite, quand on vous écoute à la fin, c'est dépenser, dépenser, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien.

Je vais d'abord vous donner un peu une analyse budgétaire financière de base. Quand on prend notre budget, on a une épargne brute, qu'elle soit retraits ou pas, qui est située entre 370 millions d'euros et 309 millions d'euros. Premier élément : c'est en progression depuis 2020, alors que dans toutes les collectivités françaises la moyenne est en diminution. Ce qui fait qu'on a une CAF (Capacité d'Autofinancement) nette qui est située entre 11 % et 14 %, alors que la moyenne française est à 4,57 %. La capacité d'autofinancement nette, c'est la capacité de financer nos projets, c'est-à-dire l'effet de levier : pour 1 euro de CAF nette, on est en capacité d'en dépenser 10. D'accord ? Donc ça veut dire qu'on a une capacité très réactive d'agir et de dépenser. C'est la première chose : on a une solidité pour réagir à n'importe quoi, et c'est effectivement ce qui a été vu par les agences de notation, sinon on ne serait pas aussi bien notés.

Le deuxième chiffre important, c'est de savoir quelle est notre capacité à nous endetter de manière supplémentaire. Quel est l'élément qui sert à lire ça ? C'est la capacité de désendettement. L'année dernière, on était à 3 ans et demi ; on est passé sous les 3 ans alors qu'en fait la moyenne nationale en 2021 est de 5,4 années. Donc là encore une fois on est bien au-dessus de toutes les collectivités du même niveau. D'accord ?

Vous allez me dire on a la capacité de répondre aux chocs, on a la capacité de rembourser notre dette, on a la capacité de réinvestir, on a une épargne brute qui est intéressante. Premièrement, on a, un, la capacité à mener toutes les politiques publiques en fonctionnement, on a la capacité de lever les investissements qu'il faut pour financer nos missions. Donc finalement oui, il y a de l'argent. Mais l'argent ce n'est pas fait simplement pour le dépenser à tire-larigot. Un, il faut une Collectivité qui a une capacité de produire. Aujourd'hui, quand on voit les taux de réalisation – Robin l'a rappelé –, on est en phase avec ce qu'on est capable de faire, et on ne dépense pas pour dépenser. Voilà. Alors s'il y a une différence philosophique entre vous et nous, effectivement, c'est bien celle-ci : c'est que nous on cherche à investir l'argent là où il le faut.

Et puis finalement, pour répondre à la remarque du début de votre intervention, qui était de dire « mais on n'a pas les moyens de gérer nos nouvelles compétences », si, en fait, on a les moyens de gérer nos nouvelles compétences, et même de les faire monter en puissance. Donc à partir de là, soit vous faites une intervention correcte, vous l'analysez, vous la faites point par point, d'accord, et vous nous faites une intervention qui enlève un peu d'idéologie, d'accord, soit vous partez sur une intervention comme celle-ci, sans aucun fondement, sans analyse des finances publiques. On pourrait ouvrir un petit livret, un petit fascicule sur le site de la direction générale des collectivités territoriales, parce que ce sont des informations qui sont ouvertes à tous. On a tous internet, on peut tous apprendre pour savoir lire ces ratios.

Donc, un, on a les moyens, on a les moyens de monter en puissance. Après, Lara a raison de rester prudente. On a eu une année extraordinaire l'année dernière sur les DMTO à plus de 100 millions d'euros. D'accord ? Donc, un, on fait, un, on réalise, deux, on peut monter en puissance. Donc on est une Collectivité avec une saine gestion, une gestion que les Alsaciens adorent, en tous les cas que moi j'aime bien, et qui est très bien suivie par Lara, qui est très bien suivie par les services, et j'en profite pour les féliciter, tant pour la qualité

du travail que pour la qualité des rendus et des présentations sur les questions budgétaires.

Dernier point, sur la différence entre un budget primitif et un compte administratif. Je voudrais conclure. Le budget primitif, oui, est un outil politique qui est une autorisation budgétaire, sur laquelle on débat d'un certain nombre d'orientations sur lesquels on se positionne. Un compte administratif est celui qui retrace les recettes et les dépenses en investissement et en fonctionnement. Ne pas voter le compte administratif, c'est dire à l'ensemble des fonctionnaires qui sont au service des finances « votre compte administratif n'est pas sincère ». Voilà. Et sur ça, je tombe encore une fois de ma chaise. Donc pour l'année prochaine, on prend date, d'accord, vous travaillerez les questions financières et vous arrêterez un peu de faire de l'idéologie. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Sinon je redonne la parole à Lara. Pardon. Françoise. Excuse-moi.

Mme BEY – Merci, Monsieur le Président. Moi je vais me féliciter de la bonne santé de la Collectivité, parce que quand je suis arrivée en 2014 on n'était pas du tout dans la même position, puisqu'on a un peu rasé gratis, je dirais entre guillemets, sur toutes les subventions qu'on donnait à droite à gauche aux associations. Et heureusement qu'on est revenu en arrière, sans quoi notre tissu associatif serait tombé bien bas.

En tout cas, moi ce que je vois dans ce compte administratif, c'est aussi une capacité peut-être pour la Collectivité d'aller plus loin sur certains sujets. Je pense au travail sur la transition énergétique, puisque c'est un petit peu mon dada aussi. J'étais il n'y a pas longtemps au collège Érasme, qui est une vraie passoire thermique. Il n'est pas prévu encore que ce collège soit rénové, mais on dépense beaucoup d'argent là-bas sur la consommation énergétique. On connaît aujourd'hui l'augmentation de l'énergie, surtout dans ce quartier qui est chauffé peut-être en réseau de chaleur, mais c'est du gaz qu'il y a derrière encore, ce n'est pas encore de l'énergie renouvelable. Je pense qu'il y a des orientations à prendre assez rapidement sur ces sujets-là. Donc il y a déjà celui-là.

Et je me félicite bien sûr sur tout ce qui est petite enfance. Mais j'ai aussi été alertée. J'ai été au conseil d'administration de l'EHPAD Diaconesses, et ils m'ont alerté. Eux sont en capacité de faire face, parce que c'est un grand groupe, mais ils m'ont alerté sur les petits groupes, les petites associations en fait qui gèrent des EHPAD, parce qu'avec l'augmentation de toutes les dépenses et le prix finalement de la journée qui a très peu augmenté pour eux – c'est aussi l'État en grande partie –, il y a des EHPAD qui risquent de se retrouver dans des déficits assez importants. Et je pense que la Collectivité a un rôle à jouer aussi là-dessus. Il me semble qu'ils ont écrit une lettre au niveau de l'État sur le sujet, et je trouvais bien qu'un EHPAD qui n'aura pas forcément ces difficultés prenne aussi le problème à cœur, parce que ce sont nos aînés qui sont dans ces EHPAD, et si ces petits EHPAD, qui sont des EHPAD de proximité, venaient à fermer, je pense que... Voilà. Donc là il y a aussi quelque chose à faire. C'est quand même du domaine de la Collectivité, même si ce n'est pas elle qui finance tout, mais voilà, il y a des choses à faire.

Sur le RSA, moi j'espère que ce que l'État a promis, que toutes les personnes qui ont droit aux allocations n'ont plus à les demander, sera le cas, parce que pour le RSA, ce sera justement une avancée pour certains bénéficiaires. Il y a des choses intéressantes qui sont faites. Je pense qu'on pourrait encore aller plus loin, parce qu'on remarque sur le RSA qu'on a beaucoup de personnes qui aujourd'hui sont en incapacité de travailler. Donc c'est bien de vouloir remettre les gens au travail, mais on a des gens en incapacité de travailler, pour des problèmes de santé, beaucoup de choses, qui font que leur vie a été chaotique et qui sont au RSA aujourd'hui. Alors est-ce que c'est l'allocation qui est la bonne ? C'est aussi un problème, je pense, au niveau de l'État, auquel il faut réfléchir. Ce n'est pas forcément la solution de les laisser dans le RSA, parce qu'on sait qu'ils n'auront pas d'activités. Et ils ne peuvent pas encore avoir d'allocations autonomie, parce qu'ils sont entre deux. Donc je pense que là on a un vrai problème à regarder. Comment on peut faire

aussi pour travailler avec les associations sur le secteur ? Il s'agit donc aussi peut-être de mettre un petit peu d'argent sur ces sujets-là. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. Il n'y a plus d'autres demandes de prise de parole, à ma connaissance. Donc Lara, si tu veux bien, et je compléterai ton propos.

Mme MILLION – Merci, Monsieur le Président. Merci également à Victor et à Robin pour ce que vous avez dit et les explications que vous avez données. Cinq points, rapidement, par rapport à ce qui a été dit.

Concernant la diminution de l'accompagnement de solidarité, c'est faux, parce qu'en fait on compare un Compte administratif à un Compte administratif, et pas un Compte Administratif à un Budget primitif, parce que ça n'a pas de sens. Donc je pense que Monsieur KOBRYN, quand il a comparé, il a comparé le budget, une prévision, avec une réalisation. Il faut toujours comparer quand même ce qui a été fait les années d'avant et ce qui est fait par la suite. Et on peut d'ailleurs, en comparant CA et CA, en ajoutant les deux CA, puisque que c'est la première fois que c'est un CA effectivement de la Collectivité européenne d'Alsace, voir qu'il y a une augmentation de l'accompagnement des solidarités, on le voit bien, par toutes ces mesures incitatives et d'accompagnement, mais qu'il y a une diminution évidemment du RSA, grâce au « juste droit », grâce au travail et à l'insertion que nous menons. Donc il faut bien expliquer ces choses.

Deuxième point : l'excédent. Monsieur KOBRYN, j'en suis persuadée, le sait, sinon ce n'est pas possible : vous avez des recettes en augmentation de 249 millions d'euros ; les recettes sont en augmentation de 249 millions d'euros ; on fait un excédent de 243. La preuve en est. Donc on ne thésaurise pas. Mais comme nous suivons mois après mois ce qui se passe, on se dit à un moment donné qu'on a plus de recettes que prévu. Donc qu'est-ce qui se passe ? On ne va pas faire d'emprunt. Vous ne faites pas d'emprunts, comme vous n'avez pas de dépenses d'investissement supplémentaires en face. Et effectivement, je pense qu'une dépense, ça se prévoit. Vous n'êtes que dans le court terme. Vous savez, je dis toujours gérer c'est voir, faire de la politique c'est prévoir. Le souci c'est, pour faire de la communication, il ne faut pas tout faire tout de suite, tout faire tout de suite et tout dépenser. Parce que là on est dans la com'. Nous, on n'est pas dans la com' ; on est dans la gestion, on est aux affaires. Quand on est aux affaires, on est dans une gestion et c'est important de bien gérer une Collectivité, parce que ce n'est pas notre argent, c'est l'argent public, c'est l'argent des citoyens. Donc quand on gère l'argent des citoyens, on le gère bien et on a une vision pluriannuelle, on a une vision d'avenir. On ne va pas tout dépenser en un an et ensuite, quand on aura tout dépensé, pleurer en disant « on n'a pas assez de recettes ». Non. Ça se gère ; on sait et on fait. Et c'est ce que l'on fait, parce qu'à côté nous avons un plan pluriannuel d'investissement de 3,3 milliards d'euros et il faudra bien le financer. Et pour ça, il ne faut pas tout dépenser tout de suite et il faut avoir une vision avec un sens. On n'est pas dans les à-coups non plus en politique. On a des orientations budgétaires, qu'on a votées ensemble. On sait où on veut aller. On ne se dit pas « ah tiens, on pourra faire ça en plus ». Bien sûr, quand il y a des soucis, quand il y a un vrai problème actuel, on peut bien entendu venir aider les populations. Mais il faut avoir une vision, il faut avoir une ligne de conduite, et c'est ce qu'on a.

Autre point : l'agence de notation. Mais j'espère que les collectivités pour lesquelles vous êtes aussi engagés, que les autres collectivités ont le courage de se faire noter. C'est un courage d'avoir une agence de notation. D'ailleurs regardez qui a une agence de notation, qui ose le faire. Une agence de notation, qu'est-ce que c'est ? Plusieurs fois, le service des finances est interpellé par l'agence de notation. Moi j'ai passé des heures et des heures à répondre aux questions de cette agence de notation, pour que justement elle puisse analyser. On leur a donné les documents objectivement. Ils nous ont mis sur le grill, parce qu'ils ne veulent pas nous faire plaisir, ils ne sont pas là pour nous faire plaisir. Si on est mauvais, ils nous le disent. Là on est bons, et ils nous l'ont dit et on est contents. Ça, je pense que c'est bien. Donc voilà, gérer c'est prévoir et c'est ce qu'on fait. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Quelques mots en complément, même si Lara, Robin et Victor ont fait une analyse très pertinente de la situation. Je voudrais quand même revenir sur quelques points.

Aujourd'hui il y a des collectivités qui n'arrivent plus à emprunter, avec le taux d'usure aujourd'hui, parce qu'elles ne sont pas bien notées. Donc aujourd'hui nous avons collectivement fait le choix d'avoir à la fois un accompagnement fort des territoires, pour une solidarité des territoires, un accompagnement fort à travers nos plans prévisionnels d'investissement sur nos collèges, sur nos routes, sur nos bâtiments. Il est important de pouvoir le mettre en œuvre, ce plan prévisionnel d'investissement, parce que derrière ce sont des emplois aussi sur le territoire pour nos concitoyens, c'est l'attractivité, c'est la dynamique de notre territoire qui est en jeu. Si nous sommes mal notés par l'agence de notation, nous ne pourrions pas et nous ne pourrions pas mettre en œuvre l'ensemble de notre programme. Parce que même avec des rentrées qui aujourd'hui ont été positives, plus positives qu'on ne l'avait imaginé avec les Droits de Mutation à Titre Onéreux, on n'a aucune garantie sur les DMTO sur les six ans à venir. Les DMTO, je rappelle, sont les droits de mutation sur les ventes de biens, qui peuvent évoluer positivement comme négativement. Il se trouve que ces quatre, cinq dernières années, elles ont évolué plutôt positivement, mais le contexte me laisse penser que les recettes risquent de baisser à l'avenir. Donc ce n'est pas une ressource pérenne. Donc attention à ne pas dilapider l'argent alors même que nous n'avons pas de garantie sur des recettes supplémentaires. Vous l'avez dit : on a eu des compétences supplémentaires sans recettes supplémentaires. On a quand même la possibilité avec la taxe poids lourds d'avoir une recette complémentaire pour les mobilités. Mais il est vrai que par ailleurs on n'a pas eu forcément les recettes attendues.

J'entends, Françoise, ce que tu dis sur le non-recours. Mais j'ai fait les calculs. Imaginons que les prévisions soient réelles : ce sont 100 millions à peu près de dépenses supplémentaires pour le RSA, pour notre Collectivité. Il faut s'assurer que là on ait bien les contreparties de l'État si c'est mis en œuvre, parce que sinon moi je ne sais pas comment faire. Et dans les bénéficiaires du RSA, je suis assez d'accord avec ton analyse : il y en a une partie qui ne peuvent pas travailler, qui sont plus proches à mon sens de l'allocation adulte handicapé que du RSA. Là il y a peut-être des choses à faire évoluer. Mais il y a quand même je pense un bon tiers de bénéficiaires du RSA qui aujourd'hui ont les conditions requises pour travailler. Et si on arrivait à avoir ce tiers en moins, ce sont aussi 90 millions de dépenses en moins qui pourraient être réaffectés à nos compétences et à nos engagements. Et c'est pour ça aussi aujourd'hui qu'on se bat pour que les gens retrouvent le goût du travail, surtout qu'il y a beaucoup d'emplois à pourvoir. On a vécu des contextes où le nombre d'emplois à pourvoir était réduit, donc forcément ce n'était pas évident. Mais aujourd'hui on a beaucoup d'emplois dans tous les territoires non pourvus, et parfois des emplois accessibles, et souvent des emplois accessibles à beaucoup. Donc c'est là que c'est un petit peu frustrant.

Sur les EHPAD, j'ai proposé au Président de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie qu'on ait un travail en commun, l'Assemblée des départements de France et la CNSA, pour la loi grand âge, qui j'espère verra le jour. Parce que sans loi grand âge, avec le cinquième manche, on ne pourra pas assumer l'évolution démographique et le vieillissement, et toutes les conséquences du vieillissement. Donc ça c'est un vrai sujet important. Mais je suis content qu'on puisse le porter avec la CNSA, parce que je pense qu'ensemble on sera en capacité, avec l'expertise des départements, avec l'expertise de la CNSA, de faire des propositions en s'appuyant aussi sur le rapport Libault (rapport Libault, du nom de Dominique Libault, - ancien directeur de la Sécurité Sociale -, sur la Concertation « Grand Age et Autonomie), rapport auquel j'ai pu participer, qui était plutôt de très bonne tenue. Donc on a là des enjeux forts.

Donc on sait qu'on va avoir des besoins. En plus, avec la crise et toutes les transitions

auxquelles on doit faire face, climatiques, démographiques, énergétiques, digitales, alimentaires, foncières, on voit bien aujourd'hui qu'on va avoir devant nous de nouvelles difficultés à affronter. Du coup, avoir un peu de réserve financière pour y faire face, je pense que c'est prudent, et c'est essentiel.

Et puis une partie des investissements qui n'ont pas pu être mis en œuvre ne dépendent pas de nous. Je rappelle que, comme une partie de nos investissements sont liés aux partenariats que nous avons avec les collectivités, communes et intercommunalités, si elles n'ont pas pu mettre à temps leurs projets en route, bien évidemment, pour nous, en attendant, puisqu'on a accordé des subventions, cet argent est forcément thésaurisé, mais c'est de l'argent qui sera à un moment donné dépensé au service des territoires.

On a toujours été, c'est vrai, dans une logique de gestion saine, avec cette volonté d'être très attentif aux dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre d'investissement, pour accompagner le développement des territoires. Mais je dois avouer qu'on est aujourd'hui dans un contexte un peu différent, parce qu'aujourd'hui on a aussi conscience que, si on ne revalorise pas un certain nombre de métiers qui sont absolument indispensables à la qualité des services publics qu'on vous rend, si on ne revalorise pas ces métiers, on ne sera plus en capacité de les mettre en œuvre, ces métiers. Et on le vit aujourd'hui, notamment sur le sujet de la protection de l'enfance. Mais c'est vrai aussi dans les métiers du social de proximité, dans le travail avec les assistants sociaux, c'est vrai dans les EHPAD, où on a énormément de mal à recruter. Et aujourd'hui il est absolument indispensable de revaloriser ces métiers. Et c'est le choix que nous faisons dans la décision modificative. Je suis intervenu d'ailleurs dans ce sens-là auprès de l'ancien Premier ministre, avec François SAUVADET, pour élargir le « Ségur » aux « métiers du lien ». C'est une somme, du coup, importante. C'est vrai aussi dans le soutien aux structures d'aide à domicile, parce qu'on constate que, de plus en plus, on a du mal à assurer, notamment dans la ruralité, les services d'aide à domicile, car on ne trouve plus de personnes. La dernière fois, quelqu'un me disait qu'en une semaine ils avaient fait intervenir sept personnes différentes chez une personne âgée, parce qu'ils n'arrivaient pas à consolider un accompagnement. Donc on voit bien qu'on va être dans des situations de plus en plus complexes pour les métiers du lien. Donc moi je suis très fier qu'on ait fait ce choix de renforcer le soutien à nos professionnels. Ce sont quand même 6 000 agents, parce qu'il y a 900 agents chez nous, plus les maisons d'enfants à caractère social, les maisons du handicap que nous accompagnons, ce sont 6 000 agents qui vont bénéficier du « Ségur », grâce à notre action – 6 000 agents, au service de l'action sociale. Donc quand on nous reproche de ne pas être dans une démarche d'engagement fort sur nos compétences régaliennes, je ne peux bien évidemment que m'inscrire en faux, parce qu'au-delà d'ailleurs de ces dépenses pour les personnels, il y a aussi toutes les actions que nous menons, notamment sur le champ de la protection de l'enfance, où on a créé plusieurs nouveaux dispositifs, et on s'apprête à organiser des assises de la protection de l'enfance à l'automne, donc on est vraiment dans une démarche, comme on s'était engagés à le faire, d'implication forte sur nos compétences régaliennes.

Et contrairement à ce que vous dites, Monsieur KOBRYN, on est à fond sur nos dossiers, sur ces sujets-là. Vous dites régulièrement que je ne m'occupe que de l'Alsace. Bien évidemment, il est normal qu'en tant que Président de la Collectivité européenne d'Alsace, je m'occupe de l'Alsace. Mais je peux vous assurer que je suis autant investi, même parfois plus, sur la protection de l'enfance, sur le vieillissement, sur le handicap. Il y a quelques jours, on a assisté à une action autour de l'innovation, autour des personnes pour le maintien à domicile. J'ai rencontré le foyer de l'enfance à Colmar et j'ai rencontré des jeunes du foyer de l'enfance, avec des éducateurs. J'ai rencontré les assistants familiaux pour leur remettre les diplômes et pour faire un débat avec eux. Tous les jours, si vous voulez, pour les missions qui sont de notre responsabilité, nous sommes avec les collègues dans le moteur de la machine. Et je ne suis qu'un élu parmi les quatre-vingts. L'ensemble des collègues, dans les missions qui leur incombent, sont impliqués sur ces sujets. Je vous assure que c'est quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur. Et nous aurons à

cœur de faire évoluer ces politiques sociales qui font aussi notre fierté. Moi je suis fier que nous soyons la Collectivité des solidarités territoriales et des solidarités sociales.

Moi je m'en vais, puisque je n'ai pas le droit de participer au vote. Serge, pardon, je n'avais pas vu que tu voulais intervenir par visio. Vas-y, je t'en prie Serge.

M. OEHLER – Est-ce que vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT – Oui, on t'entend bien.

M. OEHLER – Tu ne participeras pas au vote, mais je voulais quand même te dire qu'on avait suivi les commissions de finances de Lara MILLION et ça nous avait déjà convaincu, avec Françoise, de voter pour, et tes commentaires ne font que le confirmer. Donc voilà, je tenais juste à préciser qu'on votera pour. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Serge pour cette explication de vote. Et moi je quitte la salle pour que vous puissiez voter le compte administratif.

CD-2022-3-8-1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Prend acte du départ du Président de la salle de l'Assemblée lors du débat et du vote.

Pour le **budget principal** de la Collectivité européenne d'Alsace (annexe 1),

- ☐ Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 243 531 126,93 € :
 - dont -66 409 578,51 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 309 940 705,44 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement
- ☐ Approuve le compte de gestion,
- ☐ Décide d'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 309 940 705,44 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 66 409 578,51 € (nature 1068),
- ☐ Décide d'affecter le solde, soit 243 531 126,93 €, en dotation complémentaire en section d'investissement à hauteur de 195 219 238,30 € (nature 1068) et en excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 48 311 888,63 € (nature 002).

Pour le budget annexe du **Vaisseau** (annexe 2),

- ☐ Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 70 065,43 € :
 - dont 29 751,06 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 40 314,37 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- ☐ Approuve le compte de gestion,
- ☐ Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 29 751,06 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- ☐ Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de

fonctionnement d'un montant de 40 314,37 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Parc Véhicules et Bacs Rhénans** (annexe 3),

- ☐ Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 6 095 096,57 € :
 - dont 2 329 160,76 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 3 765 935,81 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement.
- ☐ Approuve le compte de gestion,
- ☐ Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 2 329 160,76 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- ☐ Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 3 765 935,81 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe de la **régie de production d'électricité** (annexe 4),

- ☐ Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 568 272,47 € :
 - dont 560 415,55 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 7 856,92 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- ☐ Approuve le compte de gestion,
- ☐ Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 560 415,55 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- ☐ Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 7 856,92 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Laboratoire vétérinaire d'Alsace** (annexe 5),

- ☐ Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 55 786,59 € :
 - dont 30 621,15 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 25 165,44 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- ☐ Approuve le compte de gestion,
- ☐ Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 30 621,15 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- ☐ Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 25 165,44 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe de la **Cité de l'enfance** (annexe 6),

- ☐ Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 1 385 652,05 € :
 - dont 1 344 517,63 € pour l'investissement,
 - dont 41 134,42 € pour le fonctionnement.
- ☐ Approuve le compte de gestion,
- ☐ Décide de reporter un montant de 41 134,42 € au compte 110 de l'exercice 2021

- à imputer sur la nature 002 (inscrit en DM1 2022),
- ☐ Décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 1 344 517,63 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Pour le budget annexe du **Foyer de l'enfance** (annexe 7),

- ☐ Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 1 247 359,06 € :
 - dont 1 056 821,85 € pour l'investissement (en intégrant le report des exercices antérieurs de 802 751,01 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 934 449,10 €),
 - dont 190 537,21 € pour le fonctionnement,
- ☐ Approuve le compte de gestion,
- ☐ Décide que l'excédent de 190 537,21 € au titre des résultats 2021, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2021, repris lors de l'affectation 2022 des résultats 2021, compte 110.0 millésime 2021,
- ☐ Décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 1 056 821,85 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Pour le budget annexe du **Parc d'Erstein** (annexe 8),

- ☐ Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 1 890 140,32 € :
 - dont 391 363,44 € pour le solde d'exécution de la section d'investissement,
 - dont 1 498 776,88 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- ☐ Approuve le compte de gestion,
- ☐ Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 391 363,44 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- ☐ Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 1 498 776,88 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.
- ☐ Approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2021 conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T., selon l'annexe jointe : bilan des acquisitions immobilières réalisées en 2021 (annexe 9),
- ☐ Donne acte au Président de la CeA de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale (annexe 10).

Monsieur le Président quitte l'hémicycle.

M. BIHL – Nous prenons donc acte du départ du Président, qui vient de quitter la salle. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose d'approuver le compte administratif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Qui est-ce qui s'y oppose ? Il y a quatre oppositions (Damien FREMONT, Florian KOBRYN, Fleur LARONZE, Ludivine QUINTALLET du groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »). Qui est-ce qui souhaite s'abstenir ? Donc le compte administratif est approuvé.

Je poursuis par la décision modificative n° 1 du budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

CD-2022-3-8-2 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 à +35 068 068,18 €, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 2 292 857 039,90 € (Annexe 1),
- Approuve la liste des restes à réaliser 2021 du budget principal (Annexe 2),
- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à +2 232 459,36 € pour le Parc d'Erstein, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc d'Erstein à 6 448 140,32 € (Annexe 3),
- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à + 2 031 508,06 € pour le Foyer de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Foyer de l'enfance à 18 112 932,06 € (Annexe 4),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2021 en dépenses de fonctionnement à concurrence de 2 141,67 € pour le Laboratoire vétérinaire d'Alsace (Annexe 5),
- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à + 55 786,59 € pour le Laboratoire vétérinaire d'Alsace, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Laboratoire vétérinaire d'Alsace à 2 582 016,59 €, en tenant compte des restes à réaliser (Annexe 6),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2021 en dépenses de fonctionnement à concurrence de 263,65 € pour le Vaisseau (Annexe 7),
- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à +71 365,43 € pour le Vaisseau, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Vaisseau à 816 565,43 €, en tenant compte des restes à réaliser (Annexe 8),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2021 en dépenses à concurrence de 162 245,10 € en fonctionnement et 1 247 087,64 € en investissement pour le Parc des Véhicules (Annexe 9),
- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à + 6 245 826,72 € pour le Parc des véhicules, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc des véhicules à 18 502 928,72 €, en tenant compte des restes à réaliser (Annexe 10),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2021 en dépenses de fonctionnement à concurrence de 2 632,34 € et en investissement à hauteur de 83 121,98 € pour la Cité de l'Enfance (Annexe 11),
- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à +1 421 652,05 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 891 457,58 € en tenant compte des restes à réaliser (Annexe 12),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2021 en dépenses de fonctionnement à concurrence de 9 647,57 € pour la Régie de Production d'Electricité (Annexe 13),
- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à + 488 431,81 € pour la Régie de

production d'électricité, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Régie de production d'électricité à 840 272,47 €, en tenant compte des restes à réaliser (Annexe 14),

- Décide de réviser, pour la Cité de l'Enfance, le montant de la dotation globalisée 2022 à hauteur de 4 425 794 €
- Décide de réviser, pour le Foyer de l'Enfance, le montant de la dotation globalisée 2022 à hauteur de 16 553 084 €
- Adopte le Règlement budgétaire et financier modifié et joint en annexe au présent rapport (Annexe 15).
- Arrête les tarifs 2022 des produits encaissés par le Vaisseau dans le cadre de la régie de recettes billetterie du Vaisseau, comme ci-dessous.

- Spectacle + entrée Vaisseau :	12,00 €
- Nuit au Vaisseau :	28,00 €
- Exposition temporaire/entrée Vaisseau :	11,00 €
- Exposition temporaire seule :	5,00 €
- Activités enfants/entrée Vaisseau :	10,00 €

Les autres tarifs adoptés par délibérations n°CD-2021-8-8-6 du 6 décembre 2021 et CD-2022-2-8-5 du lundi 28 mars 2022 restent inchangés.

Je vous propose de l'approuver. Qui est-ce qui souhaite s'y opposer ? Qui est-ce qui souhaite s'abstenir ? Nous avons donc quatre abstentions (Damien FREMONT, Florian KOBRYN, Fleur LARONZE, Ludivine QUINTALLET du groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »). Et c'est bon.

Monsieur le Président reprend place dans l'hémicycle.

On a donc quatre votes contre pour le compte administratif et quatre abstentions pour la décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT – On poursuit sur les autorisations de programme, qui avaient aussi été présentées par Lara.

CD-2022-3-8-3 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget principal à 256 638 272,25 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer en DM1 2022 du budget principal à – 36 540 462,02 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer en DM1 2022 du budget annexe du Parc Erstein à – 2 504 372,09 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget annexe du Parc Erstein à 408 563,16 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget principal à 2 372 848 € en recettes d'investissement,

- Arrête le volume des AP à diminuer en DM1 2022 du budget principal à - 3 282 613 € en recettes d'investissement,
- Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget principal à 8 729 238,81 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer en DM1 2022 du budget principal à - 19 547 874,14 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget principal à 0 € en recettes de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer en DM1 2022 du budget principal à - 6 000 € en recettes de fonctionnement,

Approuve les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux autorisations de programme et autorisations d'engagement telles que figurant dans les annexes au présent rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire ». Les autres sont pour.

Et concernant le rapport d'activité, est-ce qu'il y a un vote ? Où est-ce simplement une présentation ? C'est un vote, ok. Du coup, un vote sur le rapport d'activité aussi. Lara avait fait le lien entre le budget et le rapport d'activité.

CD-2022-3-1-5 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, donne acte au Président de la communication relative au rapport d'activité 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Qui est contre le rapport d'activité ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-3-1-3 - PROPOSITIONS DE MESURES CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Décide la mise en place de la prime de revalorisation prévue par le décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 pour les personnels suivants :
 - Les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois mentionnés en annexe du décret (mentionnés ci-dessous) et exerçant, à titre principal, des fonctions d'accompagnement socio-éducatif et les agents contractuels relevant du décret du 15 février 1988 exerçant, à titre principal, des fonctions similaires dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle et infantile.
 - Les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois mentionnés en annexe du décret et exerçant, à titre principal, des fonctions d'accompagnement socio-

éducatif et les agents contractuels relevant du décret du 15 février 1988 exerçant, à titre principal, des fonctions similaires au sein des services départementaux d'action sociale dont le secteur de l'autonomie.

Les cadres d'emplois mentionnés en annexe du décret sont :

- Les conseillers territoriaux socio-éducatifs
 - Les assistants territoriaux socio-éducatifs
 - Les éducateurs territoriaux de jeunes enfants
 - Les moniteurs éducateurs et intervenants familiaux territoriaux
 - Les agents sociaux territoriaux
 - Les psychologues territoriaux
 - Les animateurs territoriaux
 - Les adjoints territoriaux d'animation
-
- Les agents territoriaux exerçant dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle et infantile ou au sein d'un centre de lutte contre la tuberculose, les fonctions de psychologue, d'aide-soignant, d'infirmier, de cadre de santé de la filière infirmière et de la filière rééducation, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure podologue, d'orthophoniste, d'orthoptiste, d'ergothérapeute, d'audioprothésiste, de psychomotricien, de sage-femme, de puéricultrice cadre de santé, de puéricultrice, d'auxiliaire de puériculture, de diététicien, d'aide médico-psychologique, d'auxiliaire de vie sociale ou d'accompagnant éducatif et social.
 - Les agents territoriaux exerçant les fonctions de médecin au sein de la PMI, de l'aide sociale à l'enfance, d'un centre de lutte contre la tuberculose ou dans le secteur de l'autonomie.

Les personnels relevant des filières médico-sociales visées par le décret mais n'exerçant pas les fonctions prévues par ce dernier c'est-à-dire ceux exerçant notamment des fonctions d'encadrement, de conseil technique social, de chargé de mission, de chef de projet développement, ou de conseil professionnel, ne seront pas concernés par ces mesures.

Ces dispositions s'appliqueront aux rémunérations dues à compter du mois d'avril 2022.

- Approuve les créations et suppressions d'emplois listées en annexe 1 et ajuste le tableau des emplois de l'administration en conséquence.
- Décide de modifier les critères d'attribution du CIA et de retenir les modalités de mise en œuvre définies dans l'annexe 2 ci-jointe, pour l'ensemble des agents et agentes de la Collectivité européenne d'Alsace relevant du champ des bénéficiaires, avec effet au 1^{er} juillet 2022.

Les crédits nécessaires à ces différentes sont inscrits au budget.

M. LE PRÉSIDENT – Donc on va pouvoir poursuivre avec les propositions de mesures concernant les ressources humaines, qu'on a évoquées finalement à travers le budget, mais je pense qu'il est quand même important de les évoquer puisque que c'est aussi une fierté. Et l'occasion pour moi d'abord de remercier Pierre BIHL parce qu'il mobilise une

grande énergie et un grand temps d'attention aux agents, et je me réjouis de la qualité du lien qu'il a aussi avec les représentants syndicaux. Et je vais aussi vous dire que nous avons eu ensemble un très bel échange avec les représentants syndicaux, et je me réjouis qu'on puisse travailler positivement avec eux. Et merci Pierre de porter toute la dynamique humaine. Je dois vous dire qu'on a vu à peu près un tiers des agents en faisant le tour des sept territoires. J'ai vraiment apprécié la capacité aussi des agents d'oser s'exprimer, parce que ce n'est pas toujours simple. Quand vous êtes dans des assistances de deux cents ou trois cent personnes, tout le monde n'ose pas forcément s'exprimer. Mais je trouve que la méthode qui avait été employée a permis vraiment un lien privilégié avec les agents, et c'est quelque chose qu'on va bien sûr préserver et développer au cours de la mandature, je pense avec deux moments forts dans l'année avec les agents dans les sept territoires. Pierre, à toi.

M. BIHL – Ce rapport a pour objet de vous présenter trois mesures RH qui sont les suivantes. La première est la modification des critères d'attribution du complément indemnitaire annuel, le CIA, auquel le personnel de la Collectivité européenne d'Alsace peut prétendre en application de précédentes délibérations. La deuxième mesure est la création et la suppression d'un certain nombre d'emplois afin de répondre aux besoins des services et à leur organisation. La troisième porte sur l'application personnelle de la Collectivité relevant des filières sociales et médico-sociales, donc du décret du 28 avril 2022 dont on a déjà beaucoup parlé, relatif au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale, donc l'extension du Ségur de la santé.

Pour le point 1, quelques renseignements complémentaires. Pour la modification des conditions d'attribution du CIA, en fait, on vous propose de rajouter un critère supplémentaire pour permettre aux agents qui ont une note qui dit « amélioration attendue » de bénéficier aussi de ce CIA, puisqu'on estime qu'un agent qui doit encore s'améliorer ne mérite pas pour autant d'être sanctionné.

Pour ce qui concerne la création de postes et la suppression d'un certain nombre de postes, il s'agit globalement de la création, quand même, il faut le souligner, de 62 postes, suite à un recensement général qui a été réalisé, un recensement des besoins de la Collectivité, et qui a été effectué à la demande de notre Président. Cette création est réalisée pour porter les politiques publiques et avoir des ressources nécessaires dans le cadre du projet de service public alsacien et de la politique de territorialisation. Donc ça c'est pour la création de postes. Il y a aussi et notamment un certain nombre de postes qui sont prévus pour renforcer notre Direction des ressources humaines. Et puis suite au passage de notre macro-organigramme en Comité technique, il est prévu la suppression d'emplois fonctionnels, qui sont en trop et qui ne correspondent pas à cette nouvelle organisation.

Pour conclure, concernant l'application de l'extension du « Ségur », on en a beaucoup parlé cet après-midi, on vous propose aussi d'étendre et d'élargir le décret qui bénéficiera, on l'a dit également, à environ 900 agents de la Collectivité (6 000 sur un périmètre plus large). Le montant est rappelé : il est de 183 euros nets pour les travailleurs sociaux et 517 euros bruts pour les médecins. Le projet de cette délibération a également été soumis, pour info, au dernier Comité technique. Voilà, Président, pour la présentation du rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci beaucoup. Ce rapport s'inscrit à la suite des éléments budgétaires qui ont été apportés, et c'est tout à fait intéressant, puisque nous ne partageons pas les choix d'affectation budgétaire qui ont été actés dans cette Assemblée, notamment parce que nous n'avons pas la même vision de société, nous ne sommes pas des idéologues, mais nous avons des idées programmatiques, que nous défendons. Donc il est certain que nous ne sommes pas d'accord de ce point de vue.

Concernant ces mesures, ces mesures qui sont soumises au vote déclinent les dispositions des derniers décrets du gouvernement sur la revalorisation salariale des travailleurs du secteur médico-social et social. Si cette nouvelle revalorisation salariale peut être saluée, elle n'est encore une fois pas suffisante. Vous constatez vous-même les difficultés à recruter des personnes dans ce secteur, alors pourquoi avoir choisi la mise en conformité et ne pas avoir choisi un engagement social massif du Département avec des augmentations d'un niveau plus élevé permettant notamment de rendre plus attractifs les métiers considérés ?

Également, et plus grave, est constatée sur le terrain une inégalité de traitement. Cette inégalité a déjà été relevée à l'occasion de précédentes séances plénières. Il s'agit d'une inégalité de traitement de trois natures : inégalité de traitement entre les catégories d'emplois, inégalité de traitement entre les métiers, inégalité de traitement entre les secteurs professionnels. Qu'en est-il de la filière administrative, des secrétaires, des structures médico-sociales relevant du Département qui ne bénéficient pas de la revalorisation salariale ? La liste des travailleurs indiquée dans le décret exclut certains postes indispensables au fonctionnement des structures. Vous pouviez réparer cette inégalité ; vous avez choisi de ne pas le faire, et encore une fois de faire preuve d'un manque d'audace sur le plan social. Les conseillers numériques, les assistantes familiales – vous l'avez relevé à juste titre –, les surveillants de nuit ne sont pas éligibles à la revalorisation salariale. Des métiers et des secteurs non valorisés qui vont subir la concurrence, et même, selon le secteur, les difficultés de recrutement vont s'accroître. Pour un même métier aujourd'hui, un agent aura tout intérêt à demander sa mutation dans un secteur revalorisé. La cause ? Cette mesure qui organise la mise en concurrence des secteurs médico-sociaux et sociaux. Sans oublier la concurrence que cette mesure génère avec les structures sociales à but non lucratif, qui sont financées par le Département et avec lesquelles il était possible d'initier une concertation afin d'harmoniser à l'échelle locale l'impact de la revalorisation salariale décidée par l'État. Cette mesure s'élève à plus de 2 millions d'euros pour l'année. Vous vous félicitez de ne pas recourir à l'emprunt. L'emprunt est pourtant un gage donné aux générations futures. Et plutôt que d'affecter 195 millions d'euros à l'épargne et à l'investissement, un tel montant aurait pu financer la revalorisation salariale et l'amélioration des conditions de travail des travailleurs du social et du médico-social.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette mesure. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Karine.

Mme PAGLIARULO – Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais je ne peux pas entendre cela. Je voudrais remercier la Collectivité de prendre sa responsabilité avec dignité, dans le médico-social où nous soutenons justement les travailleurs sociaux. Certains d'entre eux auraient mis la clé sous la porte si on n'avait pas été là, si on n'avait pas fait l'effort. Je fais le lien avec la Décision modificative, vous l'avez compris ; je mets les deux propos ensemble. Ensuite, nous prenons aussi notre responsabilité vis-à-vis de nos personnels, fortement. Malheureusement, le décret d'application est ainsi fait et nous nous tenons au décret d'application. Dans un deuxième temps on verra. Mais pour l'instant on se tient déjà au décret d'application qui nous oblige. Certains ne le font pas, je le rappelle ; ce n'est pas forcément une obligation. Mais nous avons pris la responsabilité de le faire et je remercie l'ensemble des travailleurs sociaux et médico-sociaux qui travaillent pour nous, ou plus éloignés aussi pour l'enfance, parce qu'il y a un vrai travail et un départ de ces personnels. Pour maintenir le travail et le socle au sein de notre Collectivité et au sein du dernier kilomètre – et là je pense aux entreprises qui vont vers nos personnes âgées et nos personnes handicapées, jusque dans la ruralité, jusqu'à ce dernier kilomètre –, nous avons pris notre responsabilité, avec force. Tout à l'heure, Lara MILLION l'a bien présenté au niveau financier, puisqu'il est quand même important. Donc je pense qu'il est important de mettre des millions au regard de l'humain dont on a la responsabilité.

M. LE PRÉSIDENT – Je crois qu’il y avait Nicolas.

M. MATT – Merci Président, merci chers collègues. Ce rapport, cette délibération, elle n’est pas ex-nihilo et hors contexte. Il faut quand même se rappeler, dans cette Assemblée, Président, que tu as porté le fer auprès du gouvernement pour qu’on puisse aller dans le sens d’une revalorisation des métiers du social. Et moi je trouve que notre Collectivité a raison d’aller au-delà même de ce qu’impose le décret et d’avoir l’interprétation la plus large possible, dans cette capacité à revaloriser les métiers du social. Elle n’est pas ex-nihilo parce qu’elle s’inscrit, nous l’avions dit lors du débat sur les orientations budgétaires, dans une stratégie globale, notamment dans la stratégie de la protection de l’enfance, c’est-à-dire évaluer, piloter, développer l’offre de prévention, développer la relation avec les usagers, améliorer les conditions de travail et mieux soutenir les assistants familiaux, améliorer l’attractivité des métiers et lutter contre l’usure professionnelle des travailleurs sociaux et développer nos capacités d’accueil et d’accompagnement.

Donc oui, grâce à cette délibération, nous remplissons pour partie un de ces axes sur l’attractivité des métiers des filières sociales. Mais l’attractivité des métiers de la carrière sociale, c’est bien sûr cette hausse de rémunération, mais ce n’est pas que cela. C’est faire en sorte que les travailleurs du social ne se sentent pas isolés dans leur mission, fassent partie d’un tout, se sentent écoutés, protégés, bénéficient d’une dynamique. C’est ça aussi que nous enclenchons, en parallèle de ces nécessaires augmentations de salaire. C’est un tout et nous agissons sur tous les leviers à notre disposition, chère Lara, à travers les orientations budgétaires et leurs modifications que tu exposais. Notre ambition, elle est là. Elle est là. Donc ce rapport participe de cette dynamique, afin de remplir nos objectifs en termes de politiques publiques liées au social. Encore une fois, je le rappelais lors d’une précédente délibération : sans travailleur du social, pas de protection de l’enfance ; sans travailleur du social, pas de protection et d’intervention auprès des personnes âgées ou des publics fragiles. On est au cœur du réacteur et je suis très fier que grâce à toi nous puissions porter cette délibération aujourd’hui. Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. C’est vrai que je suis un peu triste de vos propos, Madame LARONZE. Je suis un peu triste, parce que ce sont 6 000 agents. Enfin, il y a 900 agents chez nous et 6 000 travailleurs sociaux : ce n’est pas rien. 6 000 travailleurs sociaux, qui vont du coup bénéficier d’une prime à compter du 1er avril de 183 euros, plus les médecins de la Protection Maternelle et Infantile qui vont être, eux, à 500 et quelques euros. On s’est bagarré avec François SAUVADET (Président de l’Assemblée des Départements de France) pour obtenir un élargissement maximum pour ces métiers, alors qu’au départ, dans l’échange qu’on avait eu avec le Premier ministre, le nombre de métiers retenus dans le décret aurait été beaucoup moins important, donc ça a été notre volonté. On y est attachés, parce qu’on est attachés à nos agents, et on veut soigner nos agents et leurs conditions de travail. Là on parle de revalorisation salariale, mais avec les agents on a évoqué aussi une série de pistes : on va doter tous les travailleurs sociaux de proximité de téléphones portables – je crois que ce sont plus de 325 téléphones portables qu’on va proposer, c’est quand même un investissement aussi de 100 000 euros. Donc 6 000 agents.

Là où je ne suis pas complètement satisfait, je le reconnais, c’est que moi, au départ, quand on a fait les propositions au Premier ministre, je pensais que les assistants familiaux par exemple allaient automatiquement être bénéficiaires de cette aide, et j’ai découvert il y a peu de temps finalement que le décret, quand il est sorti, ne les avait pas intégrés. Aujourd’hui, les maîtresses de maison, dans les maisons d’enfants à caractère social, qui ne sont pas non plus intégrées dans ces métiers. Vous avez raison de dire que les secrétaires médico-sociales ne l’ont pas été. Il faut reconnaître que les secrétaires médico-sociales, on les avait revalorisées il y a peu de temps. On avait été attentifs à leur métier. Et les assistants familiaux ont aussi été revalorisés à travers la « loi Taquet », pas à la hauteur des 183 euros, mais quand même avec des financements supplémentaires. Donc

j'ai dit aux équipes que je souhaitais – il y a pas mal de métiers autour de la protection de l'enfance qui sont concernés – qu'on puisse, dans la préparation des assises – on en a parlé avec Paul GEOFFROY, travailler aussi pour tenir compte de cette réalité-là et des gens qui avaient été exclus. Parce que notre idéal, c'était de ne pas exclure.

Mais je veux quand même dire que 6 000, c'est un chiffre très important. Et globalement les revalorisations salariales, ce sont 20 millions à peu près – je parle sous le contrôle de Lara. Ce sont des sommes quand même colossales. C'est un effort sans précédent qu'on fait. C'est un effort sans précédent. Après on peut toujours faire mieux, etc. Mais j'aurais aimé – peut-être que je garde encore une part de naïveté dans mon action publique – qu'on puisse être tous très heureux de cet effort considérable, sensible, que nous menons et que nous faisons avec fierté, parce qu'on est fiers des agents de notre Collectivité et on veut soigner nos agents. Parce que d'abord on a la chance d'avoir des agents de qualité et ensuite parce que la qualité du service public qu'on veut rendre dépend bien évidemment aussi du bien-être de nos agents et de notre capacité à recruter, qui je dois reconnaître est difficile dans le contexte actuel – ça a été relevé tout à l'heure je crois par Robin ou par Victor. Il est vrai qu'on est dans un contexte où ces métiers du social et ces métiers du lien sont moins attractifs pour les jeunes générations. Il est vrai qu'il faut travailler le soir, qu'il faut travailler le week-end, avec parfois des revenus qui ne sont pas très importants. Un éducateur spécialisé dans une maison d'enfants à caractère social commence souvent à 1 200 euros. Ce sont des gens qui ont fait des études longues, avec du coup un niveau de revenu très faible, et avec des responsabilités de plus en plus fortes et des contextes de plus en plus compliqués, avec des troubles du comportement des jeunes générations. Donc ce sont des métiers qui sont difficiles. Mais en même temps ce sont de beaux métiers, des métiers qui ont du sens et moi je suis particulièrement fier de notre délibération d'aujourd'hui.

Il y a quelques années, si j'étais venu avec un niveau d'engagement aussi important, je ne suis pas sûr que collectivement tout le monde aurait forcément suivi. Donc là je pense que c'est important. C'est aussi un signe et une main tendue vis-à-vis de nos agents, qu'il me semble important de relever.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc je dirai aux agents que vous vous êtes abstenus pour l'augmentation des 6 000 agents. C'est ça que vous êtes en train de me dire. Ok, c'est ça. Très bien. Merci pour les collègues.

CD-2022-3-12-1 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AUX COLLÈGES PUBLICS D'ALSACE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 159 826,32 € :

- 49 551,39 € pour couvrir les frais d'entretien et de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 1 ;
- 69 089,03 € pour couvrir les dépenses de viabilisation, 2 910,17 € pour couvrir le déficit du service de restauration et 1070 € pour couvrir des dépenses des projets d'équithérapie et équicoaching en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;
- 6 706,73 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise

- sanitaire des collèges publics figurant en annexe 3 ;
- 2 728 € au titre des autres dépenses de fonctionnement, suite à l'évolution des effectifs des collèges dont : 1 395 € au Rouget de Lisle à Schiltigheim, 1 333 € au collège du Parc à Illkirch ;
- 4 500 € au titre des journées citoyennes dont 1 500 € pour le collège Erasme à Strasbourg, pour le collège Léonard de Vinci à Marmoutier, et pour le collège Hugstein à Buhl.
- 23 271 € de subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements divers aux collèges publics d'Alsace figurant en annexes 4 et 5

Décide d'approuver le principe de la prise en charge des frais de transport des collèges publics d'Alsace hors Eurométropole de Strasbourg pour la participation à l'exposition

« Face au Nazisme ». Le montant sera versé à hauteur des frais engagés, dans la limite de deux classes de 3ème par collège et sur présentation de justificatifs.

Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATA NA	Montant
P196	O003	P196E01	T51	(1065) 65-655111-221	136 555,32 €
P202	O001	P202E12	T50	(1083) 204-20431-221	3 183 €
P211	O002	P211E03	T50	(1083) 204-20431-221	20 088 €
TOTAL					159 826,32 €

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons du coup passer à la modification du règlement intérieur. Ah non, il y a encore la dotation de fonctionnement complémentaire et les subventions d'investissements aux collèges publics d'Alsace. Pierre.

M. BIHL – Chers collègues. C'est un rapport qui revient habituellement. Il propose des dotations de fonctionnement complémentaires pour les collèges d'Alsace, notamment pour prendre en charge et tenir compte de corrections sur le nombre d'élèves de référence, les effets de la crise sanitaire et les surcoûts des dépenses de viabilisation. Donc la Collectivité européenne d'Alsace verse également des subventions d'investissement aux collèges publics du Bas-Rhin pour l'acquisition de mobiliers, d'équipements, de matériels divers. Et dans le cadre de sa politique sportive, elle a décidé d'apporter un soutien financier aux collèges publics alsaciens pour l'acquisition de matériels sportifs. Il s'agit d'un des six dispositifs en faveur du sport déployés dès 2022 à l'échelle alsacienne. En fait il vous est proposé de valider au total 159 826,32 euros, proposés dans ce rapport pour accompagner les collèges publics d'Alsace. Vous avez le détail dans l'annexe du rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y avait des demandes de prise de parole sur le sujet ? Oui, Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Avant de revenir sur ce rapport, je voulais juste faire part de mon indignation face à la réaction de Monsieur VOGT. C'est avec de

telles postures que nos concitoyens se détournent du débat politique. Je vous invite à apprendre à débattre sans mépriser vos adversaires, et à répondre sur le fond, comme Madame MILLION ou Monsieur le Président ont bien voulu le faire. Notre Collectivité est un lieu de débat politique et non un prétexte pour de pseudo cours magistraux totalement improvisés.

J'en viens maintenant au rapport. Ce rapport, comme vous l'avez dit Monsieur BIHL, est très classique pour les collèges du Bas-Rhin. Mais c'est l'occasion pour moi d'évoquer plus largement la convergence des dotations globales de fonctionnement pour les collèges, qui sera effective au 1^{er} janvier prochain. Alors qu'aucun travail préparatoire n'a été évoqué en Commission, alors qu'à l'inverse des cabinets de conseil ont été sollicités pour ces travaux, vous avez présenté au début du mois aux principaux des collèges l'état actuel des réflexions. On part, vous le savez très bien, de situations très contrastées dans les modalités de versement, mais surtout dans les montants. À ce jour, la dotation en euros par élève est en effet de 30 % inférieure dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin. La différence entre l'harmonisation sur tel ou tel dispositif est de l'ordre de 5 millions d'euros. Or, et c'est là tout le problème, vous avez fait le choix d'harmoniser à budget constant, c'est-à-dire d'harmoniser des dispositifs qui n'ont rien à voir sans mettre davantage d'argent sur la table. Il y aura donc des gagnants, mais surtout beaucoup de perdants. Pouvez-vous donc m'indiquer, Monsieur le Président, quel est le sens de la création de la CeA si, sur une de ses missions historiques, les collèges, la fusion entraîne la diminution drastique de leur financement courant ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur le sujet ? Nicolas. Il faut que tu appuies Nicolas. Je le dis notamment aux collègues bas-rhinois, parce que les collègues haut-rhinois ont plus l'habitude : quand vous souhaitez prendre la parole, avant même, si vous appuyez, ça me permet de voir qui veut s'exprimer. Sinon, parfois, je peux vous louper. Merci.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas entendu de questions particulières sur le rapport, donc je pense qu'il n'y a pas de réponse à donner sur le fond de ce rapport-ci. Je souhaite juste dire que tous les élus avaient été invités aux différentes présentations sur l'évolution de la DGF Dotation Globale de Fonctionnement des collèges d'Alsace. Rappeler que c'est une méthode de construction avec l'environnement éducatif, puisque les orientations présentées n'étaient pas définitives évidemment mais sujettes à évolution après présentation aux principaux et suite aux remarques qu'ils pouvaient nous donner. Dire que ces mesures avaient été travaillées avec des groupes restreints de principaux. Dire que ces mesures avaient été travaillées en comité de pilotage, que nous sommes bien évidemment en phase de travail sur cette DGF. Et dire que je ne vois pas pourquoi on pourrait dire à ce stade qu'elle se fait à budget constant. Je ne crois pas que ce soit notre orientation, bien au contraire. Faire CeA et faire Alsace ne peut pas se traduire en termes de « je vais faire des économies sur les actions jeunesse ou sur l'éducation », absolument pas. Il n'est pas question de budget constant dans cette histoire. Il est question de faire Alsace et de trouver les politiques qui nous permettront d'avoir la meilleure politique éducative possible dans nos collèges. S'il faut aller au-delà de ce que nous faisons jusqu'à maintenant, c'est une hypothèse qui est sur la table et je crois même qu'elle est sérieusement travaillée, comme cela a été présenté lors des réunions plénières que nous avons eues ici même et à Strasbourg. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Nicolas. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je rappelle que nous aurons un rapport le 20 octobre prochain sur la question, donc vous aurez encore largement le temps de vous exprimer. Mais on a bien préparé les choses en amont, puisque les échanges avec les principaux, comme tu le disais, des collèges du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont permis d'affiner les choses. Il y avait des modes, des pratiques aussi différents, qui tiennent compte de réalités différentes aussi entre les établissements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Et je crois pouvoir dire que le retour des principaux de collège était plutôt très positif, aussi bien pour le Haut-Rhin que pour le Bas-

Rhin. Donc les discussions sont de bon augure.

Et puis je voudrais quand même vous dire une chose. De toute façon, on va devoir mettre de l'argent en plus, avec 3,6 millions de dépenses énergétiques en plus, et compte tenu des coûts des matières premières en plus. Je pense que vous avez bien vu le niveau d'investissement qu'on a dans les collèges, qui est exceptionnel. Donc ne pensez pas qu'il faut forcément toujours dépenser plus pour faire mieux. Parfois, je crois qu'il faut être prudent sur cette propension, et notre pays vit toujours au-dessus de ses moyens, je tiens quand même à le rappeler.

Mais du coup les choses se montent positivement. Vous aurez tout à fait l'occasion de discuter en Commission des rapports qui seront proposés le 20 octobre. Je ne voudrais pas qu'on anticipe ces discussions, parce qu'on a encore pas mal de points à voir à l'ordre du jour.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-3-8-7 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Rejette à la majorité l'amendement déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

4 voix pour l'adoption de l'amendement : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur

Adopte à l'unanimité la proposition présentée le 16 juin 2022 lors de la réunion des Présidents de groupe par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire » relative à la diffusion numérique des séances publiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace (article 20 du règlement intérieur de l'Assemblée).

Adopte les modifications apportées au règlement intérieur de l'Assemblée, joint en annexe à la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons ensuite la modification du règlement intérieur du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, et c'est Lara qui a la responsabilité de sa présentation.

Mme MILLION – C'est très simple : c'est une modification du règlement intérieur tenant compte des réunions à distance et d'interpellations citoyennes.

M. LE PRÉSIDENT – Ok. Là tu as fait du court. Je n'ai pas l'habitude.

Quelques applaudissements.

Tu es plus applaudie. Pourtant, tu avais fait un gros boulot avant.

Il y a deux amendements relatifs à la modification du règlement intérieur. Il y a un amendement tendant à rendre publiques les réunions de la Commission permanente et leur visiodiffusion. Ce n'est pas prévu aujourd'hui dans le règlement intérieur. Donc tant qu'il n'y a pas de modification du règlement intérieur, je propose que nous ne mettions pas en œuvre cette demande. Donc je propose de voter contre cette visiodiffusion. Est-ce que quelqu'un soutient cette visiodiffusion ? Je suppose le groupe. Quatre. Est-ce que d'autres s'abstiennent ? Non. Du coup cet amendement est rejeté.

Et puis il y a un amendement relatif au caractère systématique de la vidéotransmission des réunions. Il y avait une toute petite confusion, qui laissait croire que s'il n'y avait pas de visio, il n'y avait pas de retransmission. C'était ça, sauf erreur de ma part. Donc on était tout à fait favorable à cette sollicitation, effectivement, pour que ce soit clair. Donc je propose effectivement qu'on valide cette proposition. On va dire que ce n'est pas un amendement, mais une proposition, pour qu'on comprenne bien que les retransmissions des séances publiques se font même quand il n'y a pas de visioconférence. Est-ce que quelqu'un est contre cette volonté que la visio publique soit garantie ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Donc maintenant on peut passer simplement au vote du rapport du règlement. Est-ce que quelqu'un est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-3-8-6 - COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 1ER NOVEMBRE 2021 AU 30 AVRIL 2022

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, donne acte au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative aux délégations données au Président du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022, conformément au tableau joint en annexe à la présente communication.

M. LE PRÉSIDENT – Qu'est-ce qui nous reste après ? C'est Lara qui est en responsabilité sur la présentation du compte-rendu des délégations accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace. Je lui donne la parole sur le sujet.

Mme MILLION – La délibération est assez claire, mais il me semblait que Monsieur KOBRYN voulait intervenir, donc je vous propose d'écouter sa question.

M. LE PRÉSIDENT – Là tu es encore plus laconique.

Mme MILLION – Ce sont des listes de contrats notifiés et d'avenants que vous avez tous reçus.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Donc deux remarques sur ce rapport et le suivant. Lors de la séance plénière de mars, je vous avais déposé un amendement qui proposait la transmission dans la transparence de toutes les missions qui sont confiées à des cabinets de conseil, et vous aviez voté contre. Donc fidèle, une fois n'est pas coutume, au Président de la République, vous avez fait preuve de la même surdité que lui face au tollé que représente la place des cabinets de conseil dans la vie politique française et qui a sidéré une bonne partie du pays.

Avant de revenir en détail sur ces éléments, je tiens à vous rappeler ce qu'a prévu le Conseil d'Alsace lors de la délégation de ses pouvoirs au Président du Conseil. Vous devez en effet en rendre compte à la plus proche réunion utile du Conseil d'Alsace, c'est ce qui figure dans la délibération, et non à une date un peu indéterminée. En l'état actuel, dans ce rapport, il y a un certain nombre de marchés qui ont été conclus en janvier 2021 et qui ne sont portés à notre connaissance qu'aujourd'hui, c'est-à-dire dix-huit mois plus tard. En termes de contrôle démocratique, vous conviendrez qu'on a vu mieux.

Pouvez-vous donc aujourd'hui prendre l'engagement de vous conformer à vos propres délibérations et donc de prévoir de rendre compte de vos délégations en termes de marchés publics au moins une fois par trimestre ?

Sur le fond, en fouillant dans le document de 26 pages qui n'est pas particulièrement digeste, on découvre un certain nombre d'éléments intéressants. Je vais apporter certains éléments au débat. On apprend que vous avez sollicité un cabinet parisien pour l'élaboration du mode de financement commun aux collèges du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Entre cette année et l'an passé, ce sont plus de 110 000 euros qui auront été dépensés pour essayer de trouver un montage pour l'harmonisation de la DGF des collèges. On est aussi content d'apprendre à travers ce document que, pour le numérique éducatif, à défaut de réunir le groupe de travail d'élus, qui je le rappelle ne s'est d'ailleurs pas réuni une seule fois en un an d'existence, pour construire une vision politique sur cette question essentielle du numérique dans l'éducation, vous sollicitez à nouveau des cabinets parisiens sur la construction de cette mission à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Je suis aussi ravi d'apprendre à nos concitoyens que vous sollicitez des cabinets externes pour faire exister la CeA en tant qu'objet de communication. C'est ainsi que vous dépensez 200 000 euros pour promouvoir l'image de la CeA. Enfin, il est savoureux de voir que la stratégie touristique, c'est-à-dire une des compétences phares de notre nouvelle Collectivité, se retrouve entièrement confiée à un bureau pour plus de 80 000 euros.

Comme vous le voyez, malgré vos efforts, on peut quand même avoir accès à un certain nombre d'informations. Bien sûr, présentées de cette manière, dans ce tableau fourre-tout, elles sont indigestes et plutôt partielles. Il est encore temps de revenir sur votre décision et je vous demande donc si aujourd'hui vous acceptez de publier une liste afin d'avoir un débat contradictoire plus étayé sur la question de la place des cabinets de conseil dans notre Collectivité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – C'est normal qu'il y ait des appels d'offres. C'est normal qu'on se fasse accompagner sur des sujets plus sensibles par des cabinets extérieurs. Sauf à recruter un nombre incalculable de personnes supplémentaires et trouver les bonnes compétences, ce qui n'est pas possible pour notre Collectivité, sur des sujets pointus, plus compliqués, bien évidemment on fait appel. Et puis c'est la commande publique, c'est la procédure des marchés. Tout est dans l'ordre et on n'est pas dans la cogestion avec vous. On n'a pas forcément à vous donner des renseignements sur tous ces sujets-là. Un jour, quand vous prendrez la destinée de la Collectivité, vous prendrez vos responsabilités.

Nicolas, et après Lara.

M. MATT – Merci Président. Mes chers collègues. Juste pour un petit point de clarification pour le cabinet de conseil qui est le consultant informatique de la CeA pour nos collèges : c'est un excellent cabinet de conseil que je vous recommande. C'est la CeA, puisque ce sont nos vingt agents de maintenance en fait qui s'occupent de tout. Donc là je ne vois pas à quelle ligne ou quel cabinet vous faites référence, mais je suis un petit peu étonné. Il faudrait qu'on revoie ça ensemble.

M. LE PRÉSIDENT – Je voulais aussi vous rassurer : on ne fait pas appel à des cabinets internationaux ; on fait appel à des cabinets locaux, ponctuellement. On a fait le choix aussi, dans notre Collectivité, d'avoir un cabinet, par exemple ici, très réduit. Je vous invite à regarder les collectivités de la même taille. Et nous, on fait le choix de ne pas embaucher plus, mais ponctuellement il nous arrive de demander des conseils à des personnes extérieures, ce qui nous est arrivé sur certains sujets, ce qui me semble tout à fait normal. Si on veut avoir une efficacité de l'action publique, on a parfois besoin de conseils extérieurs. Mais on le fait de manière très limitée.

Lara, tu voulais ajouter quelque chose ?

Mme MILLION – Deux éléments. Sur les dates, c'est la première fois depuis que la Collectivité européenne d'Alsace s'est mise en place, donc on essaiera d'être un peu plus rapide et les services le feront. On a bien entendu ce que vous avez dit.

Sur les 200 000 euros des frais de communication, vous parlez je suppose de la consultation citoyenne ? Il faut bien qu'on comprenne qu'on est là pour informer les citoyens. Il faut qu'on fasse attention entre communication et information. L'information des citoyens, c'est important. C'est une nouvelle création, la Collectivité européenne d'Alsace : c'est important d'informer les citoyens, de leur expliquer pourquoi nous sommes là et ce que nous faisons. Ça c'est le premier point. Par contre quand je vois que d'autres collectivités beaucoup plus importantes affichent un peu partout et dépensent beaucoup, beaucoup d'argent, je me dis qu'on a encore une progression et une marge.

M. LE PRÉSIDENT – Je tiens aussi à dire qu'en devenant Président il y six ans, j'avais réduit de 50 % la communication et on n'a pas modifié les choses depuis, d'ailleurs peut-être à tort, quand je réfléchis, parce que nos concitoyens ne savent même plus quelles actions nous menons au quotidien à leur service, ce qui amène aussi à l'abstention. Bien évidemment, je ne suis pas pour la communication gadget. Mais la communication quand il s'agit de consulter nos concitoyens et qu'au moins ils soient informés qu'on les consulte, ça me semble quand même important. Parfois il faut aussi passer par la presse nationale pour avoir un écho suffisant dans la presse locale. Et je tiens à dire que, de temps en temps, on est obligé de trouver des situations de ce type-là pour pouvoir communiquer intelligemment sur notre propre territoire. Mais notre communication à nous, ce n'est pas une communication gadget. Elle n'est que sur le fait de rendre compréhensible l'action de la Collectivité, pour faire en sorte que nos concitoyens sachent dans quels domaines nous agissons. Je pense que c'est très important. Nous, on a la transparence des marchés publics. Je ne savais pas qu'on n'avait pas respecté le délai. Donc on s'assurera, si c'est le cas, à l'avenir que le délai de présentation – puisqu'il n'était pas question de présentation mais de délai de présentation – soit assuré.

Très bien. Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ce compte rendu des délégations accordées ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

EXAMEN DES MOTIONS

Motion pour l'expérimentation du projet Territoire zéro non recours RSA (présentée par le groupe « Alsace, écologiste, citoyenne et solidaire)

La loi dite 3DS (article 133), adoptée en février dernier, permet d'expérimenter le projet territoire zéro non recours. Il s'agit d'un dispositif expérimental permettant d'élaborer un programme d'actions qui vise à lutter contre le non recours aux droits sociaux. Si la loi porte sur l'ensemble des aides sociales non attribuées, le RSA et la politique d'insertion poursuivie par la Collectivité européenne d'Alsace justifient une attention particulière.

En France, selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREETS), 34% des personnes éligibles au RSA ne le demandent pas. En Alsace, cela représente plus de 20 000 personnes.

La prise en compte de ces personnes est pourtant indispensable pour les accompagner dans l'exercice de leurs droits mais aussi pour les identifier et appréhender leurs situations.

Pourquoi verser des aides sociales à des personnes qui ne le demandent pas ?

Par ce que le RSA constitue le dernier filet de sécurité avant de basculer dans la très grande pauvreté. Les aides sociales ne sont pas des trappes à l'inactivité mais des filets de secours

pour des personnes qui héritent de situations difficiles voire irréversibles. Sans son versement, le taux de pauvreté en France serait de 22% (au lieu de 14% actuellement).

La Cour des Comptes a relevé que le département du Bas-Rhin n'a pas développé d'actions destinées à lutter contre le risque de non-recours. Cette motion propose que la Collectivité européenne d'Alsace se saisisse aujourd'hui de cet enjeu par la mise en place de cette expérimentation sur une période de 3 ans.

Cela enverrait à l'égard des acteurs nationaux et à l'échelle du territoire un signal fort d'humanisme, de solidarité et de respect des droits sociaux. Un symbole de la lutte contre la pauvreté en Alsace et une réalité pour les personnes accompagnées.

M. LE PRÉSIDENT – Je crois qu'on arrive au bout des rapports, sauf erreur de ma part. Et puis il y a les motions. Expérimentation du projet territoire zéro non-recours rSa: c'est la première demande que vous avez formulée. Je propose qu'à ce stade cette proposition d'expérimentation soit rejetée par notre groupe, pour la raison suivante. Dans quelques jours, je devrai avoir une présentation du territoire zéro chômage au niveau de l'Assemblée des départements de France, demande que j'ai formulée à Monsieur GRANDGUILLAUME (Laurent GRANDGUILLAUME, ancien député de la Côte-d'Or), qui est à l'initiative du territoire zéro chômage de longue durée, pour justement évoquer la capacité de déployer sur l'ensemble des départements cette démarche. Donc à ce stade je pense qu'il est trop tôt. On a les expériences territoire zéro chômage sur une partie de notre territoire. On voit bien qu'on est encore dans l'attente d'une mise en œuvre dans certains endroits comme à Strasbourg. Dans d'autres on a expérimenté des choses qui ressemblent, avec plutôt de bons résultats. Je pense aux expérimentations qu'on a lancées avec Emmaüs. Donc je pense que c'est un peu prématuré. C'est d'autant plus prématuré que le Président de la République a annoncé qu'il mettrait une démarche en place. Je pense qu'aujourd'hui, avant de savoir exactement la démarche qui va être mise en place, et avant d'avoir la garantie d'avoir la compensation financière pour sa mise en œuvre, je pense que c'est trop risqué de le promouvoir et de l'expérimenter sur le territoire. Mais bien évidemment, quand nous aurons toutes les garanties, c'est un sujet que nous pourrions réaborder.

Du coup je propose le rejet de cette motion. Qui est pour cette motion ? Pardon ? Vous souhaitez faire une précision : allez-y, je vous en prie. Allez-y, Madame LARONZE.

Mme LARONZE – C'est le projet territoire zéro non-recours.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, j'ai fait le lien avec zéro chômage.

Mme LARONZE – Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. LE PRÉSIDENT – Tout à fait. Je suis d'accord.

Mme LARONZE – C'est notamment dans la loi 3DS (Loi relative à la Différenciation, à la Décentralisation, à la Déconcentration et à la Simplification). Ça a été notamment porté par un député du groupe de la majorité présidentielle, avec des travaux, des études qui ont été menés à l'initiative d'associations, plutôt d'origine d'ailleurs chrétiennes, catholiques, enfin voilà, avec des expérimentations qui sont assez intéressantes dans certains territoires.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose qu'on regarde les résultats de ces expérimentations et la façon dont elles ont été menées sur d'autres territoires, et qu'on attende quand même d'avoir des éléments de garantie sur les recettes complémentaires avant d'imaginer une expérimentation. Donc ce n'est pas un rejet définitif, mais je propose qu'on puisse regarder ça et que vous puissiez en discuter aussi en Commission.

Danielle, tu voulais intervenir ?

Mme DILIGENT – Je souhaiterais quand même apporter quelques précisions par rapport à cette demande. Tout à l’heure, lorsque Lara a présenté notre nouvelle DM, il y a eu une lecture à la Prévert de tout ce que nous n’avons pas fait, dont le non-recours. Or le non-recours fait partie des missions de notre service. On n’a pas besoin d’avoir une ligne budgétaire spéciale, puisque ça fait partie de nos missions. C’est une chose. D’un autre côté, le non-recours est quand même traité régulièrement. On sait qu’il y a 30 % de personnes qui font appel au non-recours, enfin qui sont dans le non-recours, mais nos travailleurs sociaux, nos services médico-sociaux rencontrent des personnes, et dès qu’ils le peuvent, je pense qu’ils sont prêts et qu’ils font le nécessaire pour que les personnes recourent à leurs droits. Ça c’est à l’heure actuelle. Effectivement, c’est quand même quelque chose que nous partageons avec l’État. Nous sommes financeurs, mais nous ne sommes pas forcément décideurs de tout. Nous n’avons pas forcément accès à toutes les missions de la CAF (Caisse d’Allocations Familiales) et nous sommes plutôt financeurs. Donc on attend effectivement le nouveau décret de l’État pour voir comment on peut continuer ce travail. Mais un travail de fond est fait régulièrement par nos services. Il faut le préciser quand même.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, merci Danielle. Ta précision est importante. Merci d’ailleurs d’être très investie sur le sujet. Ce qui serait peut-être intéressant, c’est qu’à un moment donné, en Commission, vous puissiez ressortir justement l’impact de l’engagement de nos travailleurs sociaux sur le non-recours ; cela permettrait aussi d’apporter des éclairages à l’ensemble de nos élus.

Mme DILIGENT – Je pense que tout le monde le sait, que Fatima s’investit dans la lutte contre la pauvreté comme personne. Et le non-recours fait également partie de cette mission. Nous, on travaille et on travaillera dessus en Commission dès que nous aurons les nouvelles directives.

M. LE PRÉSIDENT – Ok, c’est important de pouvoir donner les chiffres. Oui Fatima.

Mme JENN – Je ne voulais pas intervenir, mais si vous voulez je peux donner quelques exemples concrets du travail qu’on fait.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose que ce soit peut-être, parce qu’on est un petit peu en retard, beaucoup même...

Mme JENN – Mais je veux juste vraiment dire une phrase, une seule phrase et après je n’entrerai pas dans le détail. C’est que la situation d’un bénéficiaire du RSA malheureusement suscite énormément de fantasmes. Ce sont plusieurs personnes d’ailleurs. Il y a donc le sujet des préjugés. Il faut juste vous dire que derrière ce dispositif, il y a des hommes et des femmes, et que nous on est très attentifs, très attentifs à toutes les situations. Et quand il y a des personnes bien sûr qui ignorent leurs droits et quand elles sont en face de nos assistantes sociales, nos assistantes sociales font le nécessaire. Mais malheureusement, je peux vous dire aujourd’hui qu’il y a des gens qui refusent le RSA, justement parce qu’il y a des préjugés. Il y a aujourd’hui des gens qui ne veulent pas être catalogués de cas sociaux, parce que c’est le cas. Parce qu’aujourd’hui il y a des gens qui croient que quand on est bénéficiaire du RSA, on est un cas social. Non, on n’est pas un cas social, parce que le RSA est un dispositif temporaire, bien sûr, c’est pour inciter les gens à aller vers l’emploi, c’est pour les aider à s’en sortir quand il y a un accident de vie. Si vous voulez, on pourra bien sûr une fois, quand on en aura le temps, vous présenter cela. Mais Monsieur KOBRYN, ou plutôt le groupe majoritaire, avec tout mon respect, on le fait.

M. LE PRÉSIDENT – Ils ne sont pas encore majoritaires. Ils sont minoritaires encore.

Mme JENN – Minoritaires, voilà. Mais on fait. Si vous voulez on pourra entrer dans le détail au sein de la Commission ou au sein d'une Commission permanente, sans problème. Mais moi j'avais déjà préparé des exemples concrets de personnes qui aujourd'hui sont dans le cas de non-recours mais pour d'autres raisons. Ce n'est pas la Collectivité européenne d'Alsace, et des fois ce n'est pas l'État non plus.

M. LE PRÉSIDENT – Donc je propose que vous puissiez en discuter en Commission et nous pourrons le réaborder ensuite.

Pour un État qui ne fait pas les poches des collectivités. Oui, pardon. On n'a pas voté, d'accord. Donc il faut voter la rejeter. Je propose de rejeter pour l'instant cette expérimentation. Qui est pour cette expérimentation ? Le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire », bien sûr, et Françoise BEY en plus, et peut-être Serge aussi, sans doute.

M. OEHLER – Non.

M. LE PRÉSIDENT – Non, pas Serge. Excuse-moi, j'ai mal présumé. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Motion pour un Etat qui ne fait pas les poches des Collectivités (présentée par le groupe « Alsace, écologiste, citoyenne et solidaire)

Ces dix dernières années, les baisses de dotations, puis les différentes réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation, évolution de la fiscalité des entreprises) ont considérablement réduit l'autonomie financière des collectivités, mettant à mal le principe de libre administration et participant à une recentralisation à marche forcée.

Le Président de la République souhaite amplifier cette réalité en annonçant un plan d'économie de 20 milliards d'euros, dont 10 pour les seules collectivités territoriales.

Rappelons le contexte, le rôle et les règles des collectivités :

- *Obligation pour elles de présenter des budgets en équilibre (et non l'Etat) ;*
- *Rôle de « bouclier social » des services publics locaux, assurant la préservation de la cohésion, de la justice et de l'égalité républicaine ;*
- *Situation budgétaire complexe pour les collectivités : inflation généralisée, hausse des dépenses contraintes (matières premières, énergies, augmentation nécessaire du point d'indice, SEGUR de la santé, etc.) ;*
- *Déploiement d'une action publique quotidienne et de proximité (collèges, aménagement du territoire, mobilités, transition écologique, soutien à l'économie locale, la santé, la petite enfance, la culture, politiques de solidarité par le soutien aux associations œuvrant pour la cohésion sociale).*

Ces 10 milliards d'euros demandés aux collectivités sont à comparer aux priorités fiscales et budgétaires du précédent quinquennat ainsi qu'à certaines réalités :

- *3 milliards d'euros perdus par ans en raison de la suppression de l'ISF et de la mise en place de la « flat tax » ;*
- *7 milliards d'euros par an en plus pour les énergies fossiles ;*
- *80 milliards d'euros par ans de fraude fiscale ;*
- *80 milliards d'euros par an de niches fiscales dont une partie est jugée inefficace par la Cour des Comptes.*

Ces mesures annoncées seraient fiscalement et socialement injustes. Les collectivités ne représentent que 11% de la dette publique et il est étonnant qu'elles reprennent à leur compte 50% de l'effort national. D'autres choix sont possibles.

Les conséquences seraient terribles : réduction, en volume et en qualité, du service public local mais aussi coup de massue contre-productif pour l'économie locale, puisque les collectivités portent 70% de l'investissement public en France.

D'après le dernier rapport du GIEC, il nous reste trois ans pour réaliser la bifurcation écologique. Engageons la planification écologique et renforçons les politiques de solidarité et d'inclusion pour répondre à l'impératif de justice sociale. Pour agir au plus près des réalités du terrain, l'Etat a besoin des collectivités.

En conséquence, la Collectivité européenne d'Alsace demande au Président de la République de renoncer à ce plan d'économies de 10 milliards d'euros réalisé sur le dos des collectivités.

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, il y a une autre motion pour un État qui ne fait pas les poches des collectivités. Vous avez tous été destinataires aussi de cette motion. Je dois dire que nous sommes tous pour que l'État ne fasse pas les poches des collectivités. Ça paraît évident. Je pense aujourd'hui pour autant que la motion n'a pas de sens, puisqu'il y a eu des expressions pendant une campagne électorale, mais elles ne sont pas plus fondées aujourd'hui que cela, au regard en tout cas des échanges que j'ai pu avoir. Il n'est pas impossible qu'un jour nous la souhaitions, mais je pense qu'aujourd'hui il faut déjà laisser le gouvernement s'installer. J'ai rencontré la semaine dernière le Ministre des collectivités locales Christophe BECHU, qui a quand même l'avantage d'avoir été Maire d'Angers, Président du Département de Maine-et-Loire ; donc il a plutôt bonne expérience des collectivités et des territoires. Je ne l'ai pas senti dans cet objectif-là. Donc je pense qu'aujourd'hui c'est prématuré. Donc je propose de rejeter à ce stade cette motion, mais je ne dis pas qu'un jour elle ne sera pas d'actualité. Je pense que si des menaces devaient se profiler rapidement, nous serions tous en capacité de prendre une décision collective.

Donc je propose le rejet. Qui est contre le rejet ? Le groupe groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire », plus Française. Qui s'abstient ?

M. OEHLER – Moi aussi, je suis contre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Là, Serge t'a rejoint, Française. Merci beaucoup.

EXAMEN DES VŒUX

Vœu pour la préservation du Mont Sainte Odile (présenté par le groupe « Alsace, écologiste, citoyenne et solidaire)

Les Communautés de Communes de Barr, Obernai et Rosheim se sont engagées dans un projet de développement touristique du Mont Ste Odile avec mise en œuvre de moyens d'accès dédiés pour les visiteurs.

La Collectivité européenne d'Alsace a exprimé sa volonté d'être un partenaire particulièrement actif aux côtés du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges dans la mise en œuvre de ce projet.

A l'occasion de la modification du Schéma de Coopération territoriale à l'automne dernier, une consultation publique, obligatoire, a été organisée. 110 avis défavorables ont été recueillis sur l'aspect le plus critiquable : l'installation de télécabines pour desservir le sommet.

Un collectif de 18 000 citoyennes et citoyens, c'est-à-dire un tiers des habitants du Piémont des Vosges, s'oppose à un tel projet et à une dénaturation du site.

Alors que les conclusions de l'étude de faisabilité technique sont attendues prochainement, la présente motion propose au Conseil d'Alsace de conditionner son futur soutien technique et financier à cette opération aux conditions suivantes :

- *Préservation du patrimoine historique et culturel : ni diversification, ni massification du tourisme au sommet du Mont Saint-Odile ;*
- *Préservation du patrimoine naturel du site : pas de construction de nouvelle infrastructure (parking, télécabines, etc.)*

Le Mont Saint-Odile est un haut-lieu de pèlerinage, de ressourcement, de spiritualité et d'histoire inscrit dans le bassin de vie du Piémont des Vosges. Par cette motion, il s'agit donc de défendre ce marqueur emblématique d'Alsace.

Refusons la maltraitance écologique et paysagère. Refusons de privilégier une machine à touristes au mépris de la vie des habitantes et des habitants déjà fortement mobilisés contre ce projet. Refusons de sacrifier ce lieu à des intérêts économiques privés.

Profitons au contraire de cette occasion pour penser à un projet global au service d'une vision équilibrée et durable du territoire.

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite vous avez des vœux, pour la préservation du mont Sainte-Odile. Là on est tous forcément d'accord aussi, pour la préservation du mont Sainte-Odile. Mais là aussi, j'entends bien que vous ayez des craintes, des inquiétudes et des questionnements. Mais on n'a même pas eu le rendu de l'étude du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en responsabilité sur le dossier, et vous criez déjà avant d'avoir mal. Moi je pense qu'aujourd'hui il n'y a pas de raison de formuler un vœu. Nous nous serons consultés sur le rendu de cette étude. Robin pourrait peut-être en parler mieux que moi, et je vais lui donner la parole avant le vote.

M. CLAUSS – Merci. Je vais essayer d'être rapide, on a encore une Commission permanente qui suit. Juste pour remettre dans le contexte : le mont Sainte-Odile, ce sont 500 000 visiteurs par an, 330 000 véhicules qui montent chaque année au mont Sainte-Odile. Je sais que pour vous la préservation de l'environnement, la diminution des gaz à effet de serre, la diminution des microparticules et des pollutions sonores, c'est une chose importante. Vous êtes rentrés dans le dispositif ZFE (Zone à Faibles Emissions) à ce titre-là. Autant les collectivités ne vous ont pas empêchés de rentrer dans cette démarche, autant il est important de laisser des collectivités souveraines réfléchir à la manière de mieux protéger l'environnement. Ne soyons pas dogmatiques, ne soyons pas sectaires. Aujourd'hui, c'est une étude qui est juste là pour comparer deux solutions de transport vers le mont Sainte-Odile, des solutions de transport décarboné pour réduire l'affluence au sommet. Il n'y a aucune volonté d'en faire un parc d'attraction comme on peut l'entendre. C'est réduire le nombre de voitures qui s'y trouvent pour redonner finalement le mont Sainte-Odile aux promeneurs, aux randonneurs et aux pèlerins. Soit vous souhaitez préserver le mont Sainte-Odile d'un point de vue environnemental, dans ce cas l'étude qui est en cours devrait vous convenir, ou alors peut-être que c'est par amour du lieu spirituel et par amour du sacré, de la pierre sacrée, et dans ce cas j'espère que vous partagerez votre l'amour de la religion avec vos différents camarades. Nous on cherche juste à réduire l'affluence et limiter la pollution.

M. LE PRÉSIDENT – J'avoue que je suis très surpris de la posture même de quelques-uns qui ne veulent même pas que soit examiné le téléphérique par exemple – c'est une des options parmi d'autres ; ce n'est pas forcément celle qui sera retenue. Est-ce que vous préférez 300 000 voitures qui montent sur le site ? Moi je suis quand même très surpris.

Mais bon, je propose de ne pas faire le débat aujourd'hui.

Intervention hors micro de Florian KOBRYN.

La motion, tout le monde l'a lue. Je vous donne la parole, dans ma grande générosité.

M. KOBRYN – Merci pour cette amabilité. Là-dessus, je tiens à rassurer : ce n'est pas une lubie de nous quatre (Damien FREMONT, Florian KOBRYN, Fleur LARONZE, Ludivine QUINTALLET du groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »), qui nous réveillons à 4 h du matin et qui rédigeons ça ; c'est écrit dans le jeu et vous le savez très bien, on n'est pas à quatre, il y a aussi 17 996 personnes derrière, puisqu'il y a une pétition qui a réuni 18 000 citoyens, soit l'équivalent d'un tiers des habitants de ce territoire-là. Donc vous pouvez toujours balayer d'un revers de main ce qu'on essaie de porter dans cette Assemblée, mais il se trouve que là malheureusement ça a un certain écho, ne vous en déplaise. Donc bien sûr que les élus sont en responsabilité, qu'ils peuvent définir et porter un certain nombre de projets. Il n'empêche que ces projets ne font pas nécessairement la majorité.

Et on est désolés de devoir ainsi anticiper. L'étude n'est pas encore sortie, mais il se trouve que, comme c'est le cas à peu près sur tous les sujets de la CeA – on a parlé de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) des collèges tout à l'heure –, le jour où on aura le rapport, l'ensemble des sujets seront clos, il n'y aura plus aucune possibilité, et n'essayez pas de feindre le contraire, vous savez très bien comment ça se passe. Donc là nous on essaie de mettre ce sujet en amont pour mettre en débat, pour alerter également la communauté sur cet aspect-là.

Ce sont donc les deux points que je voulais évoquer par rapport à ça, afin de ne pas réduire la position de ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT – Je m'inscris en faux par rapport à ce que vous venez de dire. Je suis désolé : nous on est une Collectivité où on partage l'information, où on discute bien évidemment. Aujourd'hui je ne comprends pas qu'on puisse discuter de ce sujet alors que l'étude, qui est une étude très poussée, qui a été faite par le PETR, n'est pas rendue. C'est tout simple. Vous, vous avez décidé déjà de créer une tension sur un sujet alors qu'on ne sait pas quel est le contenu. Moi j'ignore complètement le contenu de cette étude. Robin CLAUSS étant membre du PETR, il a déjà quelques bribes d'informations que tu as partagées avec nous cet après-midi. Mais moi je considère qu'il faut quand même respecter les territoires, et respecter le Président du PETR qui présentera aux partenaires l'état de leur réflexion. On n'est pas là dans une phase où on tape sur un bouton et on a un téléphérique, ou on a un système de bus. On n'en est pas là, loin de là. Je pense que vous ne connaissez pas encore assez bien le fonctionnement des collectivités pour vous rendre compte qu'un projet de ce type-là est un projet de plusieurs années de travail en commun. Mais en même temps il ne faut pas être non plus face à ses contradictions. C'est comme ceux qui refusent l'éolien et qui disent qu'il faut les énergies renouvelables. À un moment donné il n'y a pas de miracle, parce qu'un jour on n'aura plus assez d'énergie pour nos concitoyens. Il faut aussi accepter quelques défauts à des outils. Moi je suis quand même assez surpris qu'alors que le territoire essaie de trouver une solution pour réduire l'impact environnemental, les premiers à déjà attaquer alors qu'on n'a même pas le rendu sont les acteurs qui se disent défenseurs de l'environnement. Là vous êtes dans des postures contradictoires que personnellement je ne comprends pas.

Je propose de passer au vote. Non, il n'y a pas de vote, c'est un vœu. Je ne propose pas de soutenir ce vœu, à ce moment-là. Quand on aura le rendu, on pourra en rediscuter. On sera de toute façon amenés à en rediscuter, puisqu'il y a un enjeu touristique autour du site du mont Sainte-Odile. D'ailleurs nous aurons l'occasion de revenir vers vous sur le mont Sainte-Odile parce qu'il y a aussi des demandes aujourd'hui de l'archevêché pour faire évoluer les choses dans le mode de fonctionnement. Tout ça fera partie d'un tout sur

lequel nous aurons l'occasion de rediscuter.

On doit voter quand même le vœu ? Ok. Je propose qu'aujourd'hui nous ne nous positionnions pas sur votre vœu. Voilà. La Collectivité ne se positionne pas sur votre vœu. Qui est pour un avis contraire ? Je pense que vous vous positionnez pour le vœu. Et à ce stade nous on ne se positionne pas sur le vœu, sauf si les collègues le souhaitent. C'est prématuré pour nous positionner sur le vœu. Est-ce que c'est bien clair ? Vous êtes d'accord, chers collègues ? On a voté. Très bien.

**Question orale à M. le Président Frédéric BIERRY
sur la stratégie d'accompagnement du secteur associatif
(présentée par le groupe « Alsace, écologiste, citoyenne et solidaire »)**

Le secteur associatif est un atout puissant du territoire alsacien. Il représente 33 000 associations pour 455 000 bénévoles et 10% de l'emploi marchand.

Particulièrement engagé auprès de ces acteurs de terrain de premier plan, le département du Bas-Rhin avait mis en place une stratégie partenariale étendue et ambitieuse. Elle avait notamment été bâtie suite aux Assises de l'engagement qui se sont tenues de décembre 2015 à juin 2017.

Aujourd'hui, on constate que la stratégie bas-rhinoise n'a pas survécu à la création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Les conventions pluriannuelles d'objectifs, matérialisation du lien de confiance mutuel, sont de plus en plus rares. A l'inverse, les Appels à Manifestation d'Intérêts se multiplient au mépris du risque qu'ils font peser sur le projet associatif.

Au-delà de cela, très concrètement, de nombreuses demandes d'associations ne reçoivent jamais de réponse, ni même d'accusé de réception.

Trois derniers exemples :

- *Les conseillers territoriaux à la vie associative, indispensables portes d'entrées de la collectivité en territoire, proche du terrain, ont été supprimés ;*
- *Le Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative (CODEVA) ; instance de dialogue et de co-construction, ne se réunit plus ;*
- *Le Fonds de secours aux associations, très apprécié filet de sécurité, a été supprimé.*

Pour le secteur associatif, la création de la CeA signe un grand bond en arrière. Aussi, pouvez-vous clarifier votre nouvelle politique de soutien à la vie associative et son déploiement et expliciter vos choix relatifs aux trois exemples cités plus haut ?

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite il y avait une question sur la stratégie d'accompagnement du secteur associatif. Vous avez été destinataires, je pense, du courrier. C'est bon ? Vous avez tous vu cela ? Je suis très surpris qu'on puisse dire qu'on ne soit pas dans l'accompagnement du tissu associatif. Je vais donner la parole à Isabelle peut-être pour rappeler quelques chiffres, que tu avais Isabelle, qui je pense sont là pour démontrer tout le contraire.

Mme DOLLINGER – J'avais rappelé les chiffres ce matin dans la contractualisation. On a 32 000 associations à l'échelle alsacienne, et dans le cadre du fonds notamment en 2020 on a quand même aidé plusieurs associations, des milliers, et on a versé 9 millions d'euros dans le champ associatif. Je rappelle aussi que la nouvelle contractualisation permet toujours de subventionner et d'aider les associations, soit par le FST, soit par le fonds d'attractivité, qui permettent à tout acteur de déposer un projet qui a du sens sur le

territoire.

Pour ce qui concerne les conseillers de la vie associative, ils n'ont pas été supprimés ; ils ont été intégrés pour les conseillers à la vie éducation jeunesse sur les territoires. Donc aujourd'hui, si vous avez une thématique au niveau des associations, on a toujours les référents en territoire.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Et puis peut-être une piqure de rappel, parce que laisser croire qu'on n'est que sur des procédures AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), ce ne serait pas du tout juste, puisqu'on a un partenariat très fort, on est le premier partenaire des associations relevant de l'économie sociale et solidaire, qui je crois vous est chère, et donc aujourd'hui ce sont 366 millions d'euros par an qui sont destinés à des actions de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), et on a un partenariat, des conventions régulières avec les associations. C'est le cas aussi sur les associations dans le secteur de l'aide à domicile.

Je rappelle également qu'on a été une soupape, d'ailleurs beaucoup d'associations nous le disent, dans le cadre du plan de soutien Covid. Au total, sur les deux territoires, ce sont 9,2 millions d'euros qui ont été accordés entre 2020 et 2021 aux associations alsaciennes pour les aider à passer ce cap difficile. En 2021, première année de la CeA, a été lancée une étude sur les associations alsaciennes afin de connaître leur situation et leurs besoins. Conduite pendant le dernier trimestre 2021, elle a été restituée en cinquième Commission le 10 juin, et sera présentée dans les commissions territoriales entre le 23 et le 30 juin. Donc l'écoute et l'attention portées aux associations se poursuivent. Et ça permet aussi de nourrir nos réflexions.

En 2021, la CeA a soutenu des appels à projets, différents dispositifs, plus de 2 800 associations tous domaines confondus, pour plus de 46,7 millions d'euros d'accompagnement. En 2021 également, pour l'investissement – là c'était pour du fonctionnement –, ce sont 539 associations qui ont été soutenues pour un total de 6,36 millions d'euros. Au total ce sont plus de 53 millions d'euros que la CeA a consacré aux associations en 2021.

On a une élue, conseillère déléguée, Émilie HELDERLÉ – je ne sais pas si elle est encore là, si, pardon, elle est en face de moi – qui a la responsabilité de porter la dynamique autour des associations, et ce travail se construit progressivement. Et puis il y a les sept postes de référents développeurs, notamment en charge de la vie associative, qui se poursuivent. Mais il nous a semblé avoir du sens que culture, jeunesse et vie associative soient ensemble, et ça a vraiment beaucoup de sens. Avant c'était segmenté, ce n'était pas forcément la meilleure des choses. Du coup on l'a fait évoluer positivement.

Et puis vous avez la possibilité, avec les 100 000 euros dont vous êtes doté à travers le Fonds de Solidarité Territoriale d'accompagner la vie associative de manière très forte. Le Haut-Rhin avait déjà ce dispositif, mais pas le Bas-Rhin. Donc ça renforce là aussi la stratégie d'accompagnement du secteur associatif.

Et bien évidemment, la réflexion se poursuit, et la présentation qui sera faite dans les commissions territoriales permettra encore de réfléchir. Effectivement, il y avait le CODEVA qui était mis en place, mais comme on a été pendant deux ans dans une démarche d'agilité et de réactivité par rapport au Covid et qu'on ne pouvait pas réunir tous les acteurs, il a été mis en suspens pour l'instant, mais s'il est nécessaire de le réactiver, ce sont les associations et le débat qui le diront, nous le remettrons en place, parce que c'était aussi une aide d'urgence. Mais les aides d'urgence, on a montré pendant ce Covid, qu'on avait su les déployer et les gérer de manière beaucoup plus large que ce qui était prévu initialement dans le CODEVA. Donc je pense qu'une nouvelle fois c'est un procès qui nous est fait et qui n'est pas juste. Voilà.

Réaction de quelques élus.

Tout le monde l'a lu et tout le monde en a été destinataire. Pardon mais vous êtes à quatre, vous avez un temps de parole qui est largement supérieur à ce que vous représentez dans notre Collectivité. Il faut passer encore à la Commission permanente et je pense qu'on ne va pas encore relancer le débat là-dessus. Vous aurez l'occasion en commissions territoriales d'évoquer ce sujet et de le débattre. Voilà.

Très bien. Écoutez, pour cette séance plénière, vous avez été, ceux qui sont restés jusqu'au bout, particulièrement courageux, et je tiens à vous en remercier. Et nous pouvons passer maintenant à la Commission permanente, et j'espère qu'on va réussir à tenir les délais puisque je dois être à 18 h à Mutzig.

La séance est levée.